

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 113

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ



PROGRAMME 113
Paysages, eau et biodiversité

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Stéphanie DUPUY-LYON

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Responsable du programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité

Précisions sur le changement de responsable du programme

Sans objet.

Le programme « Paysages, eau et biodiversité » est le support des actions engagées pour garantir la préservation et l'usage équilibré de l'eau, des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et marine, des paysages et des ressources minérales non énergétiques.

La mise en œuvre des actions financées par le programme 113 repose sur une forte territorialisation, la transversalité entre les composantes de la qualité écologique et l'intégration des enjeux environnementaux le plus en amont possible. Le programme est mis en œuvre avec les opérateurs dont la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) assure la tutelle : les six agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité (OFB), les onze parcs nationaux, le Conservatoire du littoral et l'Établissement public du marais poitevin (EPMP). Le programme 113 est aussi le support de partenariats avec les collectivités territoriales, les entreprises et les associations.

L'année 2022 a permis la poursuite de la **stratégie nationale des aires protégées 2030** et de la **stratégie nationale biodiversité 2030**, dont les objectifs de réduction des pressions anthropiques ont été réaffirmés par la COP 15 à Montréal en décembre dernier. Elle a également été marquée par des mesures de **lutte contre la sécheresse** et les débuts du **plan d'actions visant à réduire les dégâts agricoles causés par le grand gibier**, qui prend en compte en 2022 les surcoûts céréaliers supportés par les agriculteurs suite à la crise ukrainienne.

Enfin, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature a participé à la mise en œuvre du **plan tourisme** et en particulier de deux mesures pour le programme 113 : le développement de sentiers pays de nature et les mouillages écologiques, notamment en outre-mer.

L'ensemble des chantiers initiés en 2022 seront approfondis en 2023 avec le chantier de planification écologique sur l'eau et la mise en place exceptionnelle du Fonds Vert.

I. LA POLITIQUE DE L'EAU

La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) défend la **gestion durable de la ressource eau au travers de nombreuses actions** : la mise en œuvre des mesures prévues à la suite des Assises de l'eau de 2018 et de 2019, la finalisation du programme national d'actions sur les nitrates, la poursuite des travaux engagés sur le Plan Écophyto II+ et sur le plan micropolluants, le suivi des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et des problématiques de gestion quantitative de l'eau.

Suite aux épisodes de sécheresse de l'été 2022, un **premier plan de résilience de 100 M€** a été mis en œuvre par les agences de l'eau **pour accompagner les filières agricoles** dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la gestion de la ressource en eau (solutions fondées sur la nature, projets de substitution par transfert ou stockage, réutilisation des eaux usées traitées, économies d'eau) et **soutenir les collectivités pour économiser l'eau** (lutte contre les fuites dans les réseaux, prévention des risques de pénurie d'eau potable). Ce premier plan de résilience a été complété par une ouverture de 50 M€ en fin d'exercice, avec l'adoption d'un amendement parlementaire pour appuyer les travaux de mise à niveau des réseaux d'eau (via les agences de l'eau et l'OFB).

Les réflexions initiées en 2022 sur l'adéquation entre usages et ressources seront approfondies en 2023 via le chantier eau de la planification écologique.

II. LA POLITIQUE RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ

Concernant la biodiversité terrestre et marine, la gestion des agréments et projets de création de conservatoires botaniques nationaux (CBN) a été poursuivie : 8 nouveaux plans nationaux d'action ont été lancés en faveur d'espèces majoritairement de flore et d'outremer. Le plan gouvernemental en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation a connu sa première année de mise en œuvre. Des actions d'accompagnement de l'économie pastorale et rurale ont été conduites pour faciliter l'acceptation sur les territoires de la présence des grands prédateurs tels que le loup, l'ours et le lynx. Pour la biodiversité marine, l'année 2022 a permis la mise en œuvre du plan d'action pour la protection des cétacés au travers d'actions contre les captures accidentelles de cétacés dans les engins de pêche ou de lutte contre les collisions entre navires et grands cétacés. Sur le plan international, la DGALN s'est fortement impliquée dans la Stratégie biodiversité de l'UE (SBUE) et la stratégie agricole de l'UE (F2F, « Farm to fork »).

En matière de protection des espaces naturels, l'année 2022 a été marquée par :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), annoncée par le Président de la République le 11 janvier 2021 : la territorialisation de la SNAP a été engagée sous le pilotage des préfets et présidents de région et le développement du réseau d'aires protégées s'est poursuivi avec 4 projets de création/extension de réserves nationales (RNN), 3 créations de réserves biologiques et plusieurs nouveaux arrêtés de protection. Avec l'extension de la réserve nationale des Terres australes françaises en février 2022, l'objectif de 30 % du territoire national en aires protégées est désormais dépassé (33,2 %) et l'indicateur relatif à la protection forte a significativement augmenté pour atteindre 4,2 %. La notion de protection forte a également été précisée (décret en date du 12 avril 2022).
- Sur les écosystèmes forestiers, la mise en œuvre des Assises de la forêt et du bois conclues en mars 2022 sous présidence interministérielle. En parallèle, le soutien aux actions en faveur de la biodiversité forestière auprès de l'Office national de la forêt (ONF) dans le cadre de la mission d'intérêt général (MIG) Biodiversité et la MIG relative au réseau national de suivi des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) s'est poursuivi.
- La préparation de la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Conseils régionaux, en application de l'article 61 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS.

La **stratégie nationale pour la biodiversité 2030** a fait l'objet de premières mesures nouvelles dès 2022 avec 5 M€ réalisés, qui seront complétées en 2023 par la mise en place exceptionnelle du Fonds Vert.

En matière de bien-être animal, le programme 113 a permis d'accompagner les circassiens dans la mise en œuvre de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, qui prévoit notamment l'interdiction au 1^{er} décembre 2028 de la détention d'animaux sauvages en vue de les présenter au public dans des établissements itinérants. Une première édition d'appel à manifestation d'intérêt à hauteur de 4,3 M€, financé par le programme 113, a permis de sélectionner une série de projets de refuges pour la création de 150 places pour les animaux de la faune sauvage.

III. LA POLITIQUE DE PROTECTION DU LITTORAL ET DU MILIEU MARIN

Concernant l'adaptation aux effets du changement climatique, la DGALN a coordonné les travaux consécutifs à la loi « climat et résilience » nécessaires à **la mise en œuvre opérationnelle des dispositions relatives à l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte** : liste des communes particulièrement exposées, ordonnance sur la méthode d'évaluation des biens et le bail réel d'adaptation au changement climatique (ordonnance n° 2022-489 du 6 avril 2022 relative à l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte).

La protection des milieux littoraux et marins a été notamment portée en 2022 par la mise en œuvre du plan d'action pour la protection des cétacés, la consolidation du 5^e programme d'action de l'Ifreco (2022-2026), et les mesures mouillages écologiques du plan tourisme (4 M€). Sur le volet de la connaissance, on peut également citer le lancement

du 2^e cycle de mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin qui a permis une accélération marquée de la mise en œuvre opérationnelle d'actions de surveillance et de mesures concrètes.

IV. LA POLITIQUE NATIONALE DU PAYSAGE

En 2022, la DGALN a poursuivi activement les actions visant à préserver, gérer et valoriser à la fois des sites et paysages :

- Sept **nouveaux sites remarquables et exceptionnels du patrimoine français** ont été classés, deux labels « Grand Site de France » ont été attribués et un nouveau territoire sur Conques a reçu un accord de la ministre pour engager une démarche « Grand Site de France » ;
- **Les paysages du quotidien sont également soutenus**, et davantage pris en compte au sein des programmes de l'ANCT avec les programmes « Petites villes de demain » et « Montagne ». Sur la connaissance du paysage, un chantier de refonte de la méthodologie nationale « atlas de paysage » a été lancé, parallèlement à la création d'un standard de données géolocalisées sur le paysage ;
- Enfin, l'année 2022 a également été marquée par la mise à jour des différents outils d'accompagnement des collectivités à la **décentralisation de la police de la publicité** au 1^{er} janvier 2024 et l'harmonisation des règles d'extinction des publicités lumineuses (publication d'un premier décret).

V. LA POLITIQUE NATIONALE DES RESSOURCES ET DES USAGES DU SOUS-SOL

En ce qui concerne les ressources minérales non énergétiques et le bois, la DGALN a œuvré en 2022 pour favoriser un développement minier responsable, concilier l'usage de la forêt avec d'autres impératifs écologiques et favoriser le recyclage des métaux. Une réflexion nationale a été lancée sur les approvisionnements en métaux critiques stratégiques.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau

INDICATEUR 1.1 : Masses d'eau en bon état

OBJECTIF 2 : Préserver et restaurer la biodiversité

INDICATEUR 2.1 : Préservation de la biodiversité ordinaire

INDICATEUR 2.2 : Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes

INDICATEUR 2.3 : Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau

INDICATEUR

1.1 – Masses d'eau en bon état

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Bon état sur le paramètre biologique invertébré	%	79,4	77,2	80,5	73,5	81
Bon état sur le paramètre ammonium	%	97,4	97,6	98	96,7	98
Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en oeuvre	Nb	153	158	163	158	168

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1.1.1 « Bon état sur le paramètre biologique invertébré »

Source des données : Les données de surveillance sont collectées par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance imposée par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Mode de calcul : L'indicateur calculé pour une année N correspond au ratio N1/N2 avec :

- N1 = nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau (sauf pour les masses d'eau artificielles et fortement modifiées et pour les masses d'eau de l'hydroécocorégion 9A) classés en état bon ou très bon pour le paramètre « invertébrés » (I2M2) ;
- N2 = nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau (sauf pour les masses d'eau artificielles et fortement modifiées et pour les masses d'eau de l'hydroécocorégion 9A) sur lesquels l'indicateur réglementaire pour le paramètre « invertébrés » (I2M2) est calculable.

Sous-indicateur 1.1.2 « Bon état sur le paramètre ammonium »

Source des données : Les données de surveillance sont collectées par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance imposée par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Mode de calcul : L'indicateur calculé pour une année N correspond au ratio suivant :

- Numérateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau classés en état bon ou très bon pour le paramètre « ammonium » (NH4+) calculé sur la base des données des années N-1 et N-2 et des règles de l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique ;
- Dénominateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau échantillonnés, i.e. faisant l'objet d'un suivi pour le paramètre ammonium » (NH4+).

Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en œuvre »

Source des données : Renseignements issus de la base de données GESTEAU par les DREAL. Organisme chargé de la collecte : Office International de l'Eau.

Mode de calcul : nombre de SAGE approuvés.

L'indicateur de performance associé aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mesure l'avancement au niveau national de la gestion intégrée et concertée de la ressource en eau conduite à l'échelle des sous-bassins. Il porte sur le nombre de SAGE mis en œuvre (approuvés par arrêté préfectoral ou interpréfectoral), c'est-à-dire entrés en vigueur et produisant des effets concrets (en termes d'effets juridiques ou de réalisation d'actions).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La gestion intégrée de la ressource en eau est organisée en premier lieu par les opérateurs rattachés au programme 113 en collaboration avec les services de l'État : les agences de l'eau en métropole, les offices de l'eau outre-mer ainsi que l'Office français de la biodiversité (OFB).

L'action en faveur de la gestion intégrée de la ressource en eau s'appuie notamment sur l'objectif fixé par la directive-cadre sur l'eau (DCE) de recouvrer le bon état des eaux au plus tard en 2015, avec des reports possibles jusqu'en 2027. La mise en œuvre de la directive repose sur les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) élaborés pour chacun des bassins hydrographiques, qui peuvent être déclinés par des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Les SDAGE 2022-2027 fixent comme objectif une augmentation de 20 points du pourcentage de masses d'eau en bon état écologique.

L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau - réalisé à partir de plusieurs paramètres biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques - montre que **43 % des masses d'eau sont en bon état en 2019** (41 % en 2015). Si de nombreuses actions ont été mises en œuvre par les acteurs de l'eau pour préserver ou restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, les progrès accomplis sont lents, ce qui s'explique notamment par l'inertie des milieux et par le système d'évaluation de l'état des eaux, l'ensemble des paramètres devant être considérés comme « bon ». Les sous-indicateurs permettent ainsi de préciser que, sur une majorité de paramètres, l'état des eaux s'améliore et est majoritairement bon.

Sous-indicateur 1.1.1 « Bon état sur le paramètre biologique invertébré »

La valeur de cet indicateur I2M2 s'apprécie sur le long terme et la comparaison d'une année sur l'autre est difficile : 2022 a été une année climatique particulière qui a eu un impact fort sur les écosystèmes aquatiques, ce qui explique en partie la valeur de l'indicateur I2M2 plus faible. La tendance à la hausse depuis 2014 (71.6 %) met néanmoins en avant les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de mesures prises pour améliorer l'état écologique des masses d'eau dans le cadre des SDAGE.

Sous-indicateur 1.1.2 « Bon état sur le paramètre ammonium »

L'indicateur relatif à l'ammonium, marqueur des pollutions liés à l'assainissement, se maintient à un niveau élevé. De la même manière que l'I2M2, cet indicateur ammonium s'apprécie sur le long terme et la comparaison d'une année sur l'autre est difficile. 2022 a néanmoins été une année climatique particulière qui a fortement impacté les écosystèmes aquatiques, ce qui se reflète sur la valeur de l'indicateur ammonium légèrement plus faible en 2022 qu'en 2021.

Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en œuvre »

Ce sous-indicateur portant sur la mise en œuvre des SAGE mesure la mise en place de démarches facultatives de gestion intégrée de la ressource en eau au niveau local. Du fait de la pandémie Covid-19, un délai supplémentaire a été requis pour l'élaboration de certains SAGE, qui n'ont de fait pu être élaborés conformément à la cible 2022. Pour rappel, l'élaboration des SAGE se fait sur un temps long (en moyenne 8 années) et la finalisation peut par conséquent être avancée ou retardée selon certains facteurs indépendants. Enfin, l'année 2022 correspond à une fin de cycle pour les SAGE, ce qui explique une dynamique déclinante et un écart entre le niveau de réalisation par rapport à la cible fixée. Cet indicateur pourrait néanmoins évoluer pour le PLF2024, en lien avec la réforme de cet outil, en cours de construction. Cette réforme fait suite aux recommandations de l'étude évaluative nationale rendue en mars 2022 (étude commandée et pilotée par le MTECT) et devrait relancer la dynamique des SAGE.

OBJECTIF**2 – Préserver et restaurer la biodiversité****INDICATEUR****2.1 – Préservation de la biodiversité ordinaire**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Evolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux	%	69	Non rempli	73	64	71

Commentaires techniques**Sous-indicateur 2.1.1 : « Évolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux »**

L'indice d'abondance apporte des données objectives sur la présence des oiseaux dans certains milieux spécifiés. Il fait référence à une liste de 115 espèces d'oiseaux classés par catégories et habitats. L'indicateur d'évolution annuelle de l'abondance correspond à la moyenne des taux de variations de ces populations d'oiseaux. Il est issu de la base Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), fondée sur un mode de collecte directe sur le terrain (environ un million d'observateurs). Il est livré par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui coordonne le programme depuis 1989.

En cohérence avec les indicateurs de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, il a été décidé de ne retenir que la population des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles et forestiers, dans la mesure où ils représentent davantage les enjeux liés à la conservation de la diversité des milieux. Ainsi depuis 2013 l'indicateur a été restreint à ces deux milieux afin de refléter davantage les espèces menacées et donc la menace sur la diversité biologique. Par ailleurs, pour tenir compte des variations interannuelles liées notamment au climat, une moyenne glissante sur les trois années est utilisée pour déterminer la valeur de l'année de calcul et lisser les variations. Enfin, pour fiabiliser la valeur de l'indicateur issue d'une remontée de nombreuses données de terrain et d'une analyse complexe, il est décidé de calculer l'indicateur de l'année N sur la base du recensement des trois années précédentes. Ce nouveau mode de calcul s'applique à partir de l'année 2020.

INDICATEUR**2.2 – Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage du territoire national couvert par une aire protégée	%	23,5	23,84	30	33.2	cible atteinte
Pourcentage du territoire national sous protection forte	%	Non déterminé	1,86	10	4.2	6

Commentaires techniques**Sous-indicateur 2.2 : « Pourcentage du territoire national sous protection forte »**

Source des données : Muséum National d'Histoire Naturelle

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : surface totale du territoire national et des eaux sous juridiction française sous protection forte au moyen d'outils réglementaires et fonciers;

- Dénominateur : surface totale du territoire national et des eaux sous juridiction française.

INDICATEUR

2.3 – Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente	%	49,5	50,7	60	41.6	58

Commentaires techniques

Indicateur 2.3 : « Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente »

Source des données : LICORNE (Logiciel informatique sur les contrôles relatifs à la nature et à l'eau)

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Numérateur : nombre de retours à la conformité constaté en 2021 et en 2022 sur les contrôles « non conformes » de 2021.

Dénominateur : nombre de contrôles « non conformes » renseignés par les DDT(M) et DREAL/DEAL/DRIEE) en 2021 et donnant lieu à un rapport en manquement administratif (RMA).

L'indicateur de l'année 2022 prend en compte les contrôles dont la date de réalisation appartient à l'année 2021. Sur l'ensemble de ces contrôles, les retours à la conformité constatés janvier 2022 et décembre 2022 sont retenus.

Par convention, il est retenu un délai de 2 ans qui correspondent à l'année civile. Il ne s'agit donc pas d'un délai glissant de deux ans à compter de la non-conformité.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 a pour ambition de préserver, restaurer et valoriser la biodiversité et d'en assurer l'usage durable et équitable en recherchant l'implication de tous les secteurs d'activité, notamment en constituant sur le territoire national une infrastructure écologique permettant de mieux s'adapter aux bouleversements qui résultent des changements climatiques. La mise en place de cette infrastructure en métropole et en outre-mer s'appuie sur :

- L'application des directives européennes (Directive Habitat Faune Flore et Directive Oiseaux en particulier, à travers le réseau Natura 2000 en métropole, mais aussi Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) ;
- La mise en œuvre de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;
- La SNAP2030, qui s'inscrit dans un contexte de montée en puissance des actions du Gouvernement en matière de protection d'espaces naturels en France à la suite des annonces du Conseil de défense écologique mis en place par le Président de la République. L'objectif de 30 % du territoire national en aires protégées ayant été récemment dépassé, le principal défi consiste désormais en l'atteinte de l'objectif de 10 % du territoire national en protection forte et à aller vers une gestion de qualité des aires protégées qui implique des moyens pérennes et adaptés ;
- La restauration des populations d'espèces menacées ;
- La mise en place d'une trame verte et bleue (TVB) et la recherche de cohérence du réseau des aires protégées ;
- La police de l'eau et de la nature, qui permet de prévenir et d'agir au-delà du seul réseau des aires protégées.

Sous-indicateur 2.1.1 : « Évolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux »

Cet indicateur d'évolution de l'abondance des oiseaux communs est un indice agrégé qui reflète les variations d'abondance d'un ensemble d'espèces d'oiseaux présents de façon courante sur le territoire. Les oiseaux étant le plus souvent au sommet des chaînes trophiques, les variations qu'ils connaissent sont une bonne indication de l'évolution globale des espèces et des milieux. L'indicateur réagit à l'ensemble des pressions qui s'exercent sur la biodiversité : intensification agricole, consommation d'espaces par artificialisation et urbanisation.

Les résultats doivent être appréciés au regard de la tendance pluriannuelle, qui permet d'éclairer les travaux sur l'évaluation de la politique publique de préservation et de restauration de la biodiversité.

Le niveau de l'indicateur en 2022 (64), largement inférieur à la cible (73), illustre un phénomène multifactoriel d'appauvrissement de la faune aviaire : les communautés d'oiseaux s'uniformisent vers des compositions d'espèces peu spécialisées, présentes dans tous les milieux. En effet, alors que les espèces généralistes présentent des effectifs globalement en hausse, la situation est préoccupante pour les oiseaux spécialistes (indice 51). Les mêmes tendances sont observées à l'échelle de l'Europe. En conséquence, les cibles 2023 et suivantes sont révisées à la baisse par rapport au niveau fixé en PLF 2022 (indice de 73).

Sous-indicateur 2.2.1 : « Pourcentage du territoire national en aire protégée »

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), qui couvre l'ensemble du territoire national, vise notamment à atteindre **30 % du territoire national en aires protégées**. Fin 2022, 33,2 % du territoire national est couvert fin 2022 par une aire protégée, soit une réalisation supérieure à l'objectif. L'évolution s'explique notamment par l'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises, le 12 février 2022.

Sous-indicateur 2.2.2 : « Pourcentage du territoire national sous protection forte »

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), qui couvre l'ensemble du territoire national, vise notamment à atteindre **10 % du territoire national sous protection forte**. Fin 2022, 4,2 % du territoire national sont en protection forte, avec une hausse liée à l'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises le 12 février 2022. Le principal défi consiste désormais en l'atteinte de l'objectif de 10 %.

Indicateur 2.3 : « Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente »

L'indicateur mesure le retour rapide à la conformité constaté par les services de police de l'eau et de la nature après la constatation d'un écart. Le retour à la conformité met un terme à la procédure administrative, indépendamment des suites pénales éventuelles. Pour l'année 2022, le pourcentage de retours à la conformité est de 41,6 %, soit une baisse en comparaison à 2021. Le délai de retour à la conformité peut néanmoins fortement varier selon la nature de la non conformité constatée.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 420 172 2 210 544	85 000	3 030 791 3 909 630		6 535 963 6 120 174	6 535 963
02 – Soutien et contentieux	5 391 546 4 635 035		848 500		5 391 546 5 483 535	5 391 546
07 – Gestion des milieux et biodiversité	97 268 756 91 493 056	3 724 908 430 188	126 651 140 208 285 423	4 493 618 4 639 060	232 138 422 304 847 727	242 138 422
Total des AE prévues en LFI	106 080 474	3 809 908	129 681 931	4 493 618	244 065 931	254 065 931
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+8 192 274 (hors titre 2)			+8 192 274	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+102 746 009 (hors titre 2)			+102 746 009	
Total des AE ouvertes		355 004 214 (hors titre 2)			355 004 214	
Total des AE consommées	98 338 635	430 188	213 043 553	4 639 060	316 451 437	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 679 279 1 698 295	115 000	2 738 944 3 662 321		6 533 223 5 360 616	6 533 223
02 – Soutien et contentieux	5 375 430 4 471 609		704 000		5 375 430 5 175 609	5 375 430
07 – Gestion des milieux et biodiversité	95 637 452 91 195 967	3 620 757 522 712	128 427 310 204 101 126	4 489 527 4 322 431	232 175 046 300 142 236	242 175 046
Total des CP prévus en LFI	104 692 161	3 735 757	131 166 254	4 489 527	244 083 699	254 083 699
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+9 162 755 (hors titre 2)			+9 162 755	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+98 623 577 (hors titre 2)			+98 623 577	
Total des CP ouverts		351 870 031 (hors titre 2)			351 870 031	
Total des CP consommés	97 365 871	522 712	208 467 447	4 322 431	310 678 461	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 420 172 1 733 776	85 000	3 030 791 3 536 747		6 535 963	6 535 963 5 270 523
02 – Soutien et contentieux	5 664 206 6 159 299	-2 227			5 664 206	5 664 206 6 157 072
07 – Gestion des milieux et biodiversité	89 950 656 90 542 335	3 509 823 690 580	119 079 184 121 853 918	4 493 618 4 658 687	217 033 281	227 963 931 217 745 519
Total des AE prévues en LFI	99 035 034	3 594 823	122 109 975	4 493 618	229 233 450	240 164 100
Total des AE consommées	98 435 410	688 352	125 390 665	4 658 687		229 173 114

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 679 279 1 448 960	115 000	2 738 944 3 154 641		6 533 223	6 533 223 4 603 601
02 – Soutien et contentieux	5 648 090 5 087 990				5 648 090	5 648 090 5 087 990
07 – Gestion des milieux et biodiversité	88 414 409 105 342 222	3 411 719 660 049	120 754 250 120 871 422	4 489 527 4 214 027	217 069 905	228 000 555 231 087 719
Total des CP prévus en LFI	97 741 778	3 526 719	123 493 194	4 489 527	229 251 218	240 181 868
Total des CP consommés	111 879 172	660 049	124 026 063	4 214 027		240 779 310

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	98 435 410	106 080 474	98 338 635	111 879 172	104 692 161	97 365 871
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 623 786	51 203 634	40 990 110	58 093 838	49 815 321	39 034 806
Subventions pour charges de service public	53 811 624	54 876 840	57 348 525	53 785 334	54 876 840	58 331 065
Titre 5 – Dépenses d'investissement	688 352	3 809 908	430 188	660 049	3 735 757	522 712
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	688 352	2 705 644	430 188	660 049	2 599 683	522 712
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	1 104 264	0	0	1 136 074	0

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	125 390 665	129 681 931	213 043 553	124 026 063	131 166 254	208 467 447
Transferts aux ménages	12 506	0	-1 011 893	41 373	0	50 383
Transferts aux entreprises	24 018 696	18 424 772	24 728 131	21 202 468	19 911 235	24 133 451
Transferts aux collectivités territoriales	27 590 986	32 691 927	37 801 256	27 470 618	31 372 786	37 569 576
Transferts aux autres collectivités	73 768 477	78 565 232	151 526 059	75 311 603	79 882 233	146 714 037
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	4 658 687	4 493 618	4 639 060	4 214 027	4 489 527	4 322 431
Dotations en fonds propres	4 658 687	4 493 618	4 639 060	4 214 027	4 489 527	4 322 431
Total hors FdC et AdP		244 065 931			244 083 699	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+110 938 283			+107 786 332	
Total*	229 173 114	355 004 214	316 451 437	240 779 310	351 870 031	310 678 461

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 879 219	10 000 000	8 192 274	5 476 353	10 000 000	9 162 755
Total	2 879 219	10 000 000	8 192 274	5 476 353	10 000 000	9 162 755

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		2 525 011		2 200 131				
03/2022		361 448		376 328				
04/2022		231 526		1 131 526				
05/2022		90 130		2 953 728				
06/2022		48 848		48 848				
07/2022		5 154 896		1 404 896				
08/2022		370 186		370 186				
09/2022		111 980		111 980				
10/2022				1 236 470				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2022		322 407		322 407				
12/2022		242 252		272 665				
Total		9 458 684		10 429 165				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		223 681						
Total		223 681						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2022		9 860 255		10 084 679				
Total		9 860 255		10 084 679				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/02/2022				4 377 536				
24/03/2022		14 000 000		9 500 000				
Total		14 000 000		13 877 536				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2022						1 266 410		1 266 410
Total						1 266 410		1 266 410

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						8 764 847		8 764 847
Total						8 764 847		8 764 847

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						3 290 000		3 290 000
02/12/2022						237 000		237 000
Total						3 527 000		3 527 000

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						1 000 000		1 000 000
05/12/2022						46 080		46 080
Total						1 046 080		1 046 080

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		8 764 847		8 764 847				
01/12/2022		83 235 153		79 234 442				
Total		92 000 000		87 999 289				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		125 542 620		122 390 669		14 604 337		14 604 337

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
520118	Exonération, sous certaines conditions, de droits de mutation à titre gratuit, à concurrence des trois quarts de leur montant, en faveur des successions et donations intéressant les propriétés non bâties qui ne sont pas de nature de bois et forêts et situées dans les sites NATURA 2000, les zones centrales des parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés et les espaces naturels remarquables du littoral Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-2-7°</i>	10	8	10
110257	Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses réalisées sur certains espaces naturels en vue du maintien et de la protection du patrimoine naturel Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2020 : 231 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 octovicies</i>	-	-	-
130213	Déduction des dépenses d'amélioration afférentes aux propriétés non bâties Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2020 : 220 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 31-I-2°-c quater</i>	ε	ε	ε
Total		10	8	10

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
060106	Exonération en faveur des parcelles NATURA 2000	1	1	1

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2020 : 50000 Parcelles - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 E</i>				
060105	Exonération en faveur des zones humides Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Parcelles - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>	0	0	0
Total		1	1	1

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
060106	Exonération en faveur des parcelles NATURA 2000 Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2020 : 50000 Parcelles - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 E</i>	1	1	1
060105	Exonération en faveur des zones humides Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Parcelles - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>	0	0	0
Total		1	1	1

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sites, paysages, publicité		6 535 963 6 120 174	6 535 963 6 120 174		6 533 223 5 360 616	6 533 223 5 360 616
02 – Soutien et contentieux		5 391 546 5 483 535	5 391 546 5 483 535		5 375 430 5 175 609	5 375 430 5 175 609
07 – Gestion des milieux et biodiversité		232 138 422 304 847 727	242 138 422 304 847 727		232 175 046 300 142 236	242 175 046 300 142 236
Total des crédits prévus en LFI *	0	244 065 931	244 065 931	0	244 083 699	244 083 699
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+110 938 283	+110 938 283		+107 786 332	+107 786 332
Total des crédits ouverts	0	355 004 214	355 004 214	0	351 870 031	351 870 031
Total des crédits consommés	0	316 451 437	316 451 437	0	310 678 461	310 678 461
Crédits ouverts - crédits consommés		+38 552 777	+38 552 777		+41 191 570	+41 191 570

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La consommation du programme 113 s'établit pour l'exercice 2022 à **316,5 M€ en AE et 310,7 M€ en CP** (crédits budgétaires et fonds de concours), soit respectivement 89 % et 88 % des crédits ouverts. Pour restituer la réalité de l'exécution 2022, doivent néanmoins être pris en compte :

- Les retraits d'engagements juridiques (REJB) sur exercices antérieurs qui viennent minorer le niveau de consommation de l'exercice courant à hauteur de 7,5 M€, pour un montant recyclé de 1,48 M€ ;
- Les reports importants de fonds de concours en 2021 (10 M€) expliquent en partie la faible consommation des fonds de concours en 2022 (61,96 % en AE et 48,32 % en CP).

Ainsi, le taux d'exécution du programme hors fonds de concours après prise en compte des retraits d'engagement juridiques est de **94,2 % en AE et 90,61 % en CP hors reports**, soit 100 % en AE et 99,5 % en CP en incluant les reports. L'année 2022 a également été marquée par le **dynamisme de la consommation des crédits budgétaires au niveau régional** (100,14 % en AE et 96,15 %).

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	244 338 591	244 338 591	0	244 356 359	244 356 359
Amendements	0	-272 660	-272 660	0	-272 660	-272 660
LFI	0	244 065 931	244 065 931	0	244 083 699	244 083 699

Les crédits inscrits en PLF 2022 en faveur du programme 113 représentaient 244,33 M€ en AE et 244,35 M€ en CP. L'examen parlementaire a fait évoluer cette dotation en la minorant, par voie d'amendement, de 0,28 M€ (AE=CP).

Il en résulte une enveloppe de crédits ouverts de 244,06 M€ en AE et 244,08 M€ en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'exercice 2022, le programme 113 a fait l'objet des mouvements réglementaires suivants :

Un report croisé pour le plan Tourisme est intervenu en 2022. Il a représenté 14 M€ en AE et 9,5 M€ en CP- Arrêté du 24/03/2022 (JO du 26/03/2022).

Transferts entrants : néant

Transferts sortants :

- 3,2 M€ (AE=CP) en faveur du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », destiné au financement des dépenses de protection du loup ;
- 0,050 M€ (AE=CP) en faveur du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », destiné à l'hébergement d'applications informatiques à destination des services de police de l'eau ;
- 0,040 M€ (AE=CP) en faveur du programme 134 « Développement des entreprises et régulations », destiné au financement des aides financières pour les cirques concernés par l'application de la loi n° 2021-1539 ;
- 0,237 M€ (AE = CP) en faveur du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », destiné au financement de frais de procédure contentieuse concernant la Montagne d'or.

Virements sortants :

- 0,50 M€ (CP) en faveur du programme 181 « Prévention des risques et lutte contre les pollutions », concernant les contributions du MTE aux dépenses application IOTA GUN vers MTE ;
- 1 M€ en AE et 0,50 M€ en CP en faveur du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » concernant le plan tourisme (mesure « réduire l'empreinte écologique du tourisme ») ;
- 0,046 M€ (AE=CP) en faveur du programme « Expertise, information géographique et météorologie » pour le financement de l'évaluation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE).

Loi de finances rectificative : Par ailleurs, **83,2 M€ en AE et 79,2 M€ en CP** ont été intégrés dans la loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022. En y ajoutant le dégel de la réserve de précaution, ces crédits supplémentaires ouverts en fin d'exercice au PLFR II comprenaient les sommes pour l'indemnisation des dégâts de gibier (35 M€ en AE=CP), la suite du plan tourisme (7 M€ en AE et 9 M€ en CP) et un amendement de 50 M€ en AE=CP visant à compléter le financement par les agences de l'eau des travaux nécessaires à la mise à niveau des réseaux d'eau.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 113 dans le cadre de la mise en œuvre des politiques dont il a la responsabilité a reçu de la part de tiers les contributions indiquées ci-dessus.

Le programme a reçu des reports de 1 187 101 € d'AE et 5 074 752 € de CP en crédits budgétaires. 699 914 € d'AE et 1 118 769 € de CP de FDC ont été reportés, ainsi que 16 752 € d'AE affectées non engagées.

Le programme bénéficie de 5 fonds de concours pour lesquels les rattachements en 2022 se sont élevés à 10 429 165 € en AE et 9 458 684 € en CP, minorés par une annulation de 1 266 410 € en AE et CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	8 764 847	8 764 847	0	8 765 558	8 765 558
Surgels	0	8 764 847	8 764 847	0	8 764 847	8 764 847
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-8 764 847	-8 764 847	0	-8 764 847	-8 764 847
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	8 764 847	8 764 847	0	8 765 558	8 765 558

Pour l'exercice 2022, la réserve de précaution initiale a représenté un montant de 8,8 M€ (AE=CP). Elle a fait l'objet d'un dégel pour son intégralité en fin d'exercice (AE=CP) afin de permettre au programme de couvrir les besoins complémentaires ouverts par le PLFR II.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération 2015 - 2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	153 345 027				2 582 640	163 172 921	159 853 380
01 - Sites, paysages, publicité	4 734 000				404 874	3 489 746	2 966 329
07 - Gestion des milieux et biodiversité	148 611 027				2 177 766	159 683 175	156 887 051
Total Opérateurs	1 454 571 682				78 247 588	1 401 748 315	1 021 293 098
OFB - Office français de la biodiversité	75 111 682				460 434	75 111 682	49 424 695
Agences de l'eau	1 379 460 000				77 787 154	1 326 636 633	971 868 403
Total	1 607 916 709				80 830 228	1 564 921 236	1 181 146 478

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Sites, paysages, publicité					350 383	1 651 536	472 774
07 - Gestion des milieux et biodiversité	149 971 000				29 433 645	52 699 579	52 319 400
Total	149 971 000				29 784 028	54 351 115	52 792 174

A fin 2022, tous les CPER 2021-2027 n'ont pas été signés. Les agences de l'eau n'ont pas été en capacité de transmettre des données fiables relatives à cette nouvelle génération de CPER.

Concernant les CP 2022 relatives aux CPER 2007-2014 pour les agences de l'eau et l'OFB :

Opérateur	AE engagées au 31/12/2022	Total CP consommés 2007 - 2021	Prévision CP 2022	Consommation CP 2022	Total CP consommés 2007 - 2022
Agences de l'eau	996 188 407	932 280 635	936 372	562 985	932 843 620
ONEMA / AFB / OFB	112 421 257	99 262 676	2 969 966	0	99 262 676
TOTAL	1 108 609 664	1 031 543 311	3 906 338	562 985	1 032 106 296

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 - Gestion des milieux et biodiversité	7 721 866	2 859 642	2 885 642	2 751 083	2 401 147	6 786 404	6 364 404
Guadeloupe	2 135 133	705 351	765 351	1 500 000	1 150 000	1 500 000	1 150 000
La Réunion	2 565 000	840 291	840 291	839 971	840 035	2 934 696	2 862 696
Martinique	1 736 200	514 000	480 000	315 000	315 000	1 411 708	1 411 708
Mayotte	1 285 533	800 000	800 000	96 112	96 112	940 000	940 000
Guadeloupe	19 200 000	2 334 065	582 995	2 358 655	2 350 981	8 292 969	4 321 775
Guyane	2 800 000				410 952	2 791 482	493 000
La Réunion	6 480 000	6 214 775	1 942 456	1 228 941	1 906 699	15 033 952	8 949 040
Martinique	6 480 000	5 700 391	1 619 538	1 099 996	2 140 384	17 706 529	7 347 396
Mayotte	36 240 000	446 075	133 823	5 526 421	983 709	8 327 071	1 447 104
OFB - Office français de la biodiversité	71 200 000	14 695 306	4 278 812	10 214 013	7 792 725	52 152 003	22 558 315
Total	78 921 866	17 554 948	7 164 454	12 965 096	10 193 872	58 938 407	28 922 719

Les montants transférés à l'action Guyane du PITE par l'OFB ne sont pas repris dans le tableau.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 355 004 214	CP ouverts en 2022 * (P1) 351 870 031
AE engagées en 2022 (E2) 316 451 437	CP consommés en 2022 (P2) 310 678 461
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 815 678	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 59 731 560
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 37 737 100	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 250 946 901

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 87 579 373				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 40 499				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 87 619 872	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 59 731 560	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 27 888 312
AE engagées en 2022 (E2) 316 451 437	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 250 946 901	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 65 504 536
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 93 392 848
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 41 045 018
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 52 347 830

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le total des restes à payer s'élève à 93 millions d'euros, soit une hausse de +5 M€ par rapport à fin 2021 (88 M€). En effet, malgré la campagne de nettoyage réalisée en 2022, les restes à payer liés aux engagements 2022 sur l'indemnisation des dégâts de gibier (5,6 M€) ou ceux issus des mesures mouillages du plan tourisme dans les DOM (2,3 M€) expliquent cette tendance à la hausse. Il convient en outre de relever que les restes à payer sur contrats Natura 2000 terrestres représentent fin 2022 la somme de 12 M€. L'intégralité de ces dettes N2000 sera transférée aux conseils régionaux, ce qui devrait provoquer une baisse des restes à payer.

Les autres engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 sont principalement constitués :

- Des actions menées dans le cadre des milieux et espaces marins pour environ 17 M€. Il s'agit notamment de la politique de protection du trait de côte et du domaine public maritime (DPM, 7 M€), de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie sur les milieux marins (DCSMM, 5,2 M€) et de la politique de connaissances des milieux marins ;
- Des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des actions portant sur la connaissance et la préservation de la biodiversité pour 14,2 M€ ;
- Des dispositifs mis en œuvre en matière d'espaces protégés et de la trame verte et bleue (TVB) pour 9,6 M€ ;
- Des actions menées dans le cadre la protection des sites et paysages pour 9,2 M€ ;
- Des mesures territoriales dans le domaine de l'eau pour 12 M€ (notamment des opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau pour près de 3,6 M€).

La part des restes à payer à échoir au cours de l'exercice 2023 est estimée à 41 M€.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Sites, paysages, publicité**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sites, paysages, publicité		6 535 963	6 535 963		6 533 223	6 533 223
		6 120 174	6 120 174		5 360 616	5 360 616

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 420 172	2 210 544	3 679 279	1 698 295
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 420 172	2 242 544	3 679 279	1 698 295
Subventions pour charges de service public		-32 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	85 000		115 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	85 000		115 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 030 791	3 909 630	2 738 944	3 662 321
Transferts aux ménages		3 008		1 961
Transferts aux entreprises	100 000	162 128	100 000	40 967
Transferts aux collectivités territoriales	1 401 520	2 319 039	1 246 584	2 059 000
Transferts aux autres collectivités	1 529 271	1 425 455	1 392 360	1 560 393
Total	6 535 963	6 120 174	6 533 223	5 360 616

L'action 1 « Sites, paysages et publicité » recouvre les activités de protection et de gestion des paysages et sites classés. Cette action a été exécutée à hauteur de **6,12 M€ en AE et 5,36 M€ en CP**, contre une prévision de 6,54 M€ en AE et 6,53 M€ en CP en LFI2022. Elle s'articule autour des trois politiques suivantes :

- Politique du paysage et de la publicité ;
- Politique des sites, sites classés et opérations « Grands sites » ;
- Appui au classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La répartition des consommations est la suivante (en millions d'€)

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé CP	Réalisé AE	Réalisé CP
101 Sites, Paysages, Publicité	6,16	5,35	5,33	4,63
OGS	1,56	1,33	1,08	0,90
Patrimoine mondial	0,19	0,22	0,14	0,14
Politique Paysage	2,84	2,47	2,32	2,13
Politique Sites	1,47	1,17	1,59	1,26

Publicité	0,10	0,16	0,21	0,19
Total général	6,16	5,35	5,33	4,63

1. Politique du paysage et de la publicité : 2,94 M€ en AE et 2,63 M€ en CP

En 2022, la **politique du paysage** s'est caractérisée par l'organisation de plusieurs évènements visant à sensibiliser un public large à l'approche paysagère à travers notamment l'organisation de séminaires dans les territoires ou de journées thématiques. L'appel à projets plans de paysage a récompensé 21 lauréats dont 15 sur des thématiques généralistes et 6 en lien avec la transition énergétique. Le paysage a également « fait son entrée » au sein de l'ANCT avec les programmes « Petites villes de demain » et « Montagne ». S'agissant de la profession de paysagiste-concepteur, celle-ci a été mise en avant avec le Grand Prix national du paysage qui a récompensé Alain Freydet et le Conservatoire national du paysage pour le projet de restauration du Cap Fréhel. Sur la connaissance du paysage un chantier de refonte de la méthodologie nationale « atlas de paysage » a été lancé, parallèlement à la création d'un standard de données géolocalisées sur le paysage. Enfin, un programme de formation des élus au paysage a été lancé en lien avec la fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE) et l'Association des maires de France (AMF) pour une mise en œuvre à partir de septembre 2023.

En matière d'application de la réglementation de la publicité, la dépense constatée correspond à l'appel à projets « Règlements locaux de publicité intercommunaux – RLPI » destiné à inciter les intercommunalités et métropoles à élaborer celui-ci pour adapter la réglementation nationale en matière de publicité et d'enseignes aux enjeux locaux. Cette adaptation permet de trouver un équilibre entre protection du cadre de vie et développement économique des territoires. 19 candidats ont ainsi été récompensés en 2022. L'année 2022 a également été marquée par la mise à jour des différents outils d'accompagnement des collectivités à la décentralisation de la police de la publicité qui interviendra le 1^{er} janvier 2024, à l'élaboration de documents de communication, et à la préparation de plusieurs textes réglementaires en application de cette décentralisation pour diminuer l'impact des publicités sur le cadre de vie. Parmi eux, le décret visant à harmoniser les règles d'extinction des publicités lumineuses est paru au Journal officiel en octobre 2022.

2. Politique des sites et des sites classés : 1,47 M€ en AE et 1,17 M€ en CP

Les sites 7 classés en 2022 sont les suivants :

- Le site des paysages du système d'alimentation du canal du Midi, classé par décret du 13 janvier 2022, sur le territoire des communes d'Airoux, Labastide-d'Anjou, Lacombe, La Pomarède, Les Brunels, Les Cassés, Montferrand, Montmaur, Saint-Paulet, Saissac, Soupex et Villemagne (Aude), Revel, Saint-Félix Lauragais et Vaudreuille (Haute-Garonne), Arfons, Les Cammazes et Sorèze (Tarn) (région Occitanie) ;
- Le site de l'éperon de Lurs, classé par décret le 17 janvier 2022, sur le territoire de Lurs (Alpes-de-Haute-Provence, région Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Le site de l'île Fanac et ses berges, classé par arrêté du 25 août 2022, sur le territoire de la commune de Joinville-le-Pont (Val-de-Marne, région Île-de-France) ;
- Le site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César, classé par décret le 30 août 2022, sur le territoire des communes de Authezat, Chanonat, Corent, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, La Sauvetat, Le Cendre, Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat, Tallende, Veyre-Monton (Puy-de-Dôme, région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Le site des Capi d'Occi et Bracajo, classé par décret le 30 août 2022, sur le territoire des communes de Lumio et Lavatoggio (Haute-Corse, région Corse) ;
- Le site de la Haute Vallée du Fango comprenant la route forestière de Caprunale et le Capu Tafunatu, classé par décret le 30 août 2022, sur le territoire de la commune de Manso (Haute-Corse, région Corse) ;
- Le site de la vallée ennoyée de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval, classé par décret le 22 décembre 2022, sur le territoire des communes d'Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Chaudes-Aigues, Fridefont, Maurines, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Saint-Georges, Saint-Martial, Val d'Arcomie (Cantal) et Albaret-le-Comtal (Lozère) (région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 met fin à l'inscription de sites inscrits au titre de l'article L. 341-1 du code de l'environnement, en raison de leur état de dégradation irréversible ou de leur couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent, en application de l'article L. 341-1-2 du même code. Ce décret concerne 533 sites désinscrits, dont 503 sites couverts par une autre mesure de protection (site patrimonial remarquable, périmètre délimité des abords de monument historique, monument historique classé ou inscrit, réserve naturelle nationale), et 30 sites considérés en état de dégradation irréversible et comme ne pouvant être restaurés.

3. Opérations « Grands Sites » : 1,56 M€ en AE et 1,33 M€ en CP

Au 31 décembre 2022, la France compte une soixantaine d'OGS dont 21 reconnus par le label « Grand Site de France ». Au titre de l'année 2022, un label a été renouvelé : « Bibracte-Morvan des sommets », deux Opérations Grand Site ont été validées en CSSPP, « Dunes de Flandres » et « Ballon d'Alsace » et une nouvelle démarche Grand Site de France a été engagée sur Conques.

4. Patrimoine Mondial : 0,19 M€ en AE et 0,22 M€ en CP

- L'année 2022 a été une année blanche en termes d'inscription de sites candidats sur la Liste du patrimoine mondial en raison de la présidence russe du Comité du patrimoine mondial, instance internationale chargée de se prononcer sur les candidatures. La France portait la candidature du bien « Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique ».
- En transversal, les crédits ont été mobilisés sur l'accompagnement des sites candidats à l'inscription ainsi que des sites déjà inscrits dans le cadre de la gestion des biens naturels et mixtes français. La candidature des îles Marquises a fait l'objet d'un accompagnement pour un examen par le comité du patrimoine mondial en 2024. Le projet d'extension du bien « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe » avec l'inclusion de trois nouvelles composantes s'est également poursuivi. L'évaluation des biens dans le cadre du rapport périodique de la Convention du patrimoine mondial a fait l'objet d'un accompagnement et, en lien avec le ministère de la culture, le cinquantenaire de la convention a été organisé lors d'un séminaire au Louvre Lens. Enfin, le réseau des correspondants « patrimoine mondial » a été lancé en début d'année. Les crédits ont également été mobilisés dans le cadre du soutien apporté par le ministère aux partenaires associatifs dans le domaine du patrimoine mondial : le Comité français de l'UICN, l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ou encore le Réseau des grands sites de France (RGSF) pour le financement d'études, d'évènements, d'actions de formations ou encore d'animations de réseaux.

ACTION

02 – Soutien et contentieux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien et contentieux		5 391 546	5 391 546		5 375 430	5 375 430
		5 483 535	5 483 535		5 175 609	5 175 609

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 391 546	4 635 035	5 375 430	4 471 609
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 391 546	4 635 035	5 375 430	4 471 609
Titre 6 : Dépenses d'intervention		848 500		704 000
Transferts aux collectivités territoriales		100 000		100 000
Transferts aux autres collectivités		748 500		604 000
Total	5 391 546	5 483 535	5 375 430	5 175 609

La répartition des consommations (en millions d'€) est la suivante :

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé CP	Réalisé AE	Réalisé CP
201 Soutien	3,92	3,26	1,57	1,19
Communication	0,45	0,31	0,00	0,00
Fonction logistique	0,61	1,03	1,57	1,19
Innovation conseil	1,87	1,16	0,00	0,00
RH	0,27	0,19	0,00	0,00
Territoires	0,73	0,58	0,00	0,00
202 Contentieux	1,56	1,92	4,59	3,90
Contentieux	1,56	1,92	4,59	3,90
Total général	5,48	5,17	6,16	5,09

1. Soutien : 3,92 M€ en AE et 3,26 M€ en CP

Ces dépenses sont conduites par les services centraux et sont communes aux deux programmes pilotés par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (programmes 113 et 135). Elles recouvrent les activités transverses de la direction générale et sont tournées vers le déploiement et l'impact des politiques publiques :

- Innovation, conseil et appui aux politiques publiques (lutte contre l'artificialisation des sols, études transversales, accompagnement numérique) ;
- Territoires et usagers (appui aux services déconcentrés et à l'animation des réseaux métiers) ;
- Actions de communication et d'influence ;
- Développement des compétences et environnement de travail numérique.

L'exercice 2022 a notamment été marqué par la conclusion d'une convention avec l'IGN concernant l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE), des partenariats avec le Céréma et AgroParisTech, l'appui aux services déconcentrés (à travers l'Atelier des solutions) ainsi que le lancement de campagnes nationales (gestion de la ressource en eau, lutte contre les Espèces Exotiques envahissantes).

L'action 2 a été renommée « Innovation, territorialisation et contentieux » à compter du PAP 2023.

2. Contentieux de l'ingénierie, de l'eau et de la biodiversité : 1,56 M€ en AE et 1,92 M€ en CP

En LFI 2022, la dotation inscrite pour le paiement des contentieux était de 3,8 M€ (AE=CP). En effet, compte-tenu de l'imprévisibilité de ces dépenses, la budgétisation reprend par défaut le niveau des années passées.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

ACTION**07 – Gestion des milieux et biodiversité**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Gestion des milieux et biodiversité		242 138 422 304 847 727	242 138 422 304 847 727		242 175 046 300 142 236	242 175 046 300 142 236

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	107 268 756	91 493 056	105 637 452	91 195 967
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 391 916	34 112 531	50 760 612	32 864 902
Subventions pour charges de service public	54 876 840	57 380 525	54 876 840	58 331 065
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 724 908	430 188	3 620 757	522 712
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 705 644	430 188	2 599 683	522 712
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 019 264		1 021 074	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	126 651 140	208 285 423	128 427 310	204 101 126
Transferts aux ménages		-1 014 901		48 422
Transferts aux entreprises	18 324 772	24 566 003	19 811 235	24 092 484
Transferts aux collectivités territoriales	31 290 407	35 382 217	30 126 202	35 410 576
Transferts aux autres collectivités	77 035 961	149 352 103	78 489 873	144 549 645
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 493 618	4 639 060	4 489 527	4 322 431
Dotations en fonds propres	4 493 618	4 639 060	4 489 527	4 322 431
Total	242 138 422	304 847 727	242 175 046	300 142 236

L'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité », dont l'exécution s'élève à 304,8 M€ en AE et 300 M€ en CP, est composée des six sous-actions suivantes :

- Espaces et milieux marins ;
- Politique de l'eau (dans laquelle est intégrée, depuis 2019, la sous-action relative aux ressources minérales non énergétiques) ;
- Trame verte et bleue et autres espaces protégés ;
- Natura 2000 ;
- Connaissance et préservation de la biodiversité ;
- Opérateurs.

1. Espaces et milieux marins : 29,57 M€ AE et 28,72 M€ CP (LFI 2022 : 25,92 M€ en AE et 25,89 M€ en CP)

La politique conduite en matière d'espaces marins s'appuie en partie sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau communautaire et international par la France, mais également sur des impératifs propres, dans les domaines de l'amélioration des connaissances et de la protection du littoral et des milieux marins.

La répartition des consommations (en millions d'€) est la suivante :

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé CP	Réalisé AE	Réalisé CP
703 Milieux espaces marins	29,57	28,72	16,09	23,24
Cedre et plan POLMAR	2,45	2,37	2,09	2,30
Connais espèces marines	0,76	1,13	1,46	1,24
DCSMM	6,95	7,31	6,83	6,97
DPM trait de cote	16,91	15,04	3,44	10,63
Études Milieux Marins	0,70	0,91	0,05	0,20
Natura 2000 en mer	0,11	0,38	0,42	0,31
Plan d'action espèces marines	1,69	1,58	1,80	1,58
Total général	29,57	28,72	16,09	23,24

a. Directive-cadre 2008/56/CE « stratégie pour les milieux marins » – DCSMM (6,95 M€ en AE et 7,31 M€ en CP)

Les dépenses d'intervention concernent pour l'essentiel des subventions accordées à des établissements publics en charge de la mise en œuvre de la DCSMM. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), le Service hydrographique et océanique de la marine (SHOM) et le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) ont été sollicités pour apporter leurs appuis techniques et scientifiques sur cette politique publique de long terme :

- Pour mener à bien les missions d'expertise et d'assistance qui lui sont confiées dans le domaine des milieux marins, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM, l'IFREMER a été doté de près de 2,3 M€ en AE et en CP. L'IFREMER, en collaboration avec l'OFB, est chargé de la coordination des travaux scientifiques et techniques sur le bon état écologique menés par différents établissements publics tels, entre autres, le MNHN, le SHOM ou encore l'ANSES ;
- Le SHOM a également été associé à la mission d'appui à la mise en œuvre de la DCSMM. Une enveloppe de 0,81 M€ en AE et près de 0,76 M€ en CP lui a été allouée dans ce cadre ;
- Enfin, intervenant, dans une moindre mesure, dans la mise en œuvre de la DCSMM, le BRGM s'est vu doter d'une subvention de 0,26 M€ en AE et 0,21 M€ en CP.

Outre, ces établissements publics scientifiques, il a été également fait appel à l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ainsi que plusieurs universités (Université de la Rochelle – UMS Pelagis, Université Bretagne Sud et Université de Bretagne Occidentale).

L'Agence de services et de paiement (ASP) a été mobilisée dans le cadre la gestion des contreparties de l'État au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui participe au financement d'actions s'inscrivant dans le cadre de la DCSMM telle l'acquisition de connaissances.

Par ailleurs, des associations telles le CEDRE, l'UICN, Surfrider, FNE ou encore WWF ont également été sollicitées en tant qu'acteurs de terrain. L'enveloppe consacrée à ces acteurs incontournables dans le domaine marin a représenté 0,810 M€ (AE=CP). Le CEDRE a ainsi été associé à la mission d'appui à la mise en œuvre de la DCSMM sur la thématique déchets marins. Une enveloppe de 0,76 M€ lui a été allouée dans ce cadre. Son action relève notamment de l'action 18 du plan biodiversité.

b. Domaine public maritime naturel (DPM), protection du littoral et gestion intégrée du trait de côte (16,91 M€ en AE et 15,04 M€ en CP)

Ces dépenses se décomposent en :

- Des crédits d'études, de travaux d'entretien, d'aménagement et de sécurisation ;
- Des subventions dont 1,50 M€ (AE=CP) la contribution du MTE à l'établissement public du Mont Saint-Michel.

À ces crédits budgétaires, il convient d'ajouter les opérations financées au moyen du fonds de concours provenant de l'AFITF à hauteur de 5 M€ en AE = CP. Il s'agit de subventions accordées à des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités ainsi qu'à des opérateurs ou des services de l'État pour la mise en œuvre d'opérations de gestion de l'érosion côtière et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte, telles que préconisées par la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (travaux de gestion souple ou douce, étude, expertise sur l'évolution du trait de côte et sur les dynamiques hydrosédimentaires...).

En outre l'année 2022 a permis de finaliser l'indemnisation effectuée en faveur des copropriétaires de l'immeuble le Signal à Soulac-sur-Mer en Gironde, démoli en raison de son exposition au recul du trait de côte. Le protocole transactionnel passé entre l'État et les collectivités locales permet de procéder à l'indemnisation des copropriétaires. En 2020, l'enveloppe dégagée par l'État a fait l'objet d'un engagement à hauteur de 7 M€ ; fin 2022, les paiements ont représenté 6,4 M€, le reliquat (138 k€) sera payé en 2023.

Mesures mouillages du plan Tourisme :

Le programme 113 est concerné par l'axe 3 - Valoriser et développer les atouts touristiques français du plan et en particulier la mesure n° 10 qui vise à consacrer 51 M€ à la mise en valeur de notre patrimoine : création et restauration de 1 000 km sentiers de pays et de plus de 7 000 km de sentiers côtiers via le programme « France vue sur mer », financement des mouillages écologiques pour préserver les fonds marins et développer le tourisme côtier, valorisation des 32 grands itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et développement du tourisme de savoir-faire.

Le montant prévu pour les mouillages écologiques en 2022 pour la somme de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP a été exécuté à hauteur de 3,4 M€ en AE et 1,1 M€ en CP.

c. Natura 2000 en mer (0,11 M€ en AE et 0,38 M€ en CP)

Cette dépense correspond pour grande partie au financement de l'animation du réseau prévue dans les contrats Natura 2000 marins. Sur 255 sites Natura 2000 à composante marine, 193 sont désormais dotés d'un DOCOB, soit environ 76 % du réseau.

d. Études et connaissances des milieux marins (1,46 M€ en AE et 2,04 M€ en CP)

Il s'agit de commandes d'études, d'analyses ou de cartographies auprès de laboratoires, de cabinets d'études dans le but d'améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes marins. L'étude du phénomène des sargasses dans le cadre du Plan sargasses 1 a également été financée.

e. Action de préservation des espèces marines (1,69 M€ en AE et 1,58 M€ en CP)

La grande majorité de ces dépenses ont pris la forme de subventions soit à des établissements publics (CNRS, OFB, Universités) soit à des associations (comité français de l'UICN, Mer-Terre) œuvrant pour :

- la mise en œuvre des 8 plans nationaux d'actions (PNA) concernant par exemple l'esturgeon européen, les tortues marines, l'albatros d'Amsterdam, le Dugong ou encore le Puffin des Baléares ;
- les travaux relatifs à la création de nouveaux PNA, à l'instar du PNA Sotalie en Guyane ;
- la mise en œuvre du plan d'action pour la protection des cétacés au travers d'actions contre les captures accidentelles de cétacés dans les engins de pêche ou de lutte contre les collisions entre navires et grands cétacés ;
- la mise en œuvre du 4^e programme d'action Ifrecor et la préparation du 5^e programme d'action couvrant la période 2022-2027.

L'année 2022 a été en particulier marquée par une actualité soutenue en matière de lutte contre les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne, suite notamment à l'avis motivé de la commission

européenne reçu en 2022. Ainsi, le lancement du projet DELMOGES visant à améliorer les connaissances sur ce phénomène et à proposer des solutions de remédiation a mobilisé 0,348 M€ en AE et 0,244 M€ en CP.

La protection des récifs coralliens et des cétacés tient en particulier une place d'importance dans les politiques de préservation des espèces marines notamment du fait de la responsabilité de la France dans ces domaines. Il est à noter que la préservation des récifs coralliens (action 37 a) ainsi que la protection des cétacés (action 43) font partie du Plan biodiversité.

f. Lutte contre les pollutions marines (2,45 M€ en AE et 2,37 M€ en CP)

La dotation POLMAR est dimensionnée en début d'année pour faire face à d'éventuelles crises de pollution en mer nécessitant des moyens exceptionnels (0,87 M€). En 2022, des crédits à hauteur de plus de 0,54 M€ ont été délégués au titre du financement POLMAR de crise suite à l'échouage du Tresta Star à La Réunion.

Par ailleurs, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), dont l'expertise en matière de lutte contre les pollutions est reconnue mondialement est soutenu par le ministère à hauteur de 1,83 M€ (AE=CP).

2. Politique de l'eau : 70,24 M€ AE et 68,74 M€ CP (prévisions LFI 2022 27,22 M€ en AE et 27,17 M€ en CP).

La répartition des consommations (en millions d'€) est la suivante :

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé AE	Réalisé AE	Réalisé AE
707 Mesures territoriales dans le domaine de l'eau	61,54	60,29	8,90	9,03
Gestion DPF	6,66	5,92	4,83	4,89
Hydrobiologie	0,67	0,83	0,74	0,60
Plan eau	0,79	0,65	0,47	0,54
Plan Zones Humides	0,93	0,94	1,10	0,88
Soutien eau	52,50	51,95	1,76	2,11
716 Matières premières	4,96	4,52	2,06	1,92
Matières premières	4,96	4,52	2,06	1,92
718 Actions transversales eau biodiversité	3,74	3,94	5,58	4,65
Police eau	3,74	3,94	5,58	4,65
Total général	70,24	68,74	16,54	15,61

a. Soutien à la politique de l'eau (52,5 M€ en AE et 51,95 M€ en CP)

Cette mesure concerne notamment des dépenses de fonctionnement relatives aux actions mises en œuvre dans le cadre de la DCE à travers par exemple l'élaboration ou la révision des SDAGE et la mise en place du système d'informations pour le suivi de la mise en œuvre de la planification dans le domaine de l'eau (application OSMOSE2).

Les dépenses d'intervention concernent des subventions allouées aux établissements publics (INRAE, BRGM) et associations (FNE, ANEB, OIEau, GRAIE, ...).

Les services de l'État dans les départements et régions ultra-marins (DROM), où la problématique de l'eau est particulièrement prégnante (sécheresse, potabilité), représentent une autre part de ces dépenses.

Enfin, le MTE a participé au financement à hauteur de 0,13 M€ (AE=CP) de la Commission internationale pour la protection du Rhin et la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman.

En complément, un amendement de 50 M€ visant à financer les travaux nécessaires à la mise à niveau des réseaux d'eau a été adopté lors du PLFR II. L'intégralité de ces crédits supplémentaires a été versée aux agences de l'eau en 2022 afin de financer les maîtres d'ouvrage en 2023.

b. Police de l'eau (3,74 M€ en AE et 3,94 M€ en CP)

En matière de police de l'eau :

- Les dépenses effectuées par les services déconcentrés relèvent essentiellement du fonctionnement : contrôles (analyses chimiques notamment) et l'acquisition de matériels ;
- En administration centrale, les crédits ont notamment été consacrés au remboursement du prestataire interne du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en charge de la réalisation et la maintenance d'outils informatiques sur la police de l'eau et de la (exemple du portail LANCELEAU et des applications associées, telles CASCADE ou ROSEAU, en partenariat avec le ministère de l'agriculture), et, pour le reste, aux financements de prestations pour la réalisation d'applications telle ANAE dans le cadre de la mise en œuvre, en commun avec les services « ICPE » de la nouvelle procédure d'autorisation environnementale ou encore dans le cadre du déploiement de guichets uniques numériques IOTA/AP 2022. Cet outil, co-développé avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), a bénéficié par ailleurs d'une contribution financière du programme 113 à hauteur de 1,17 M€ en AE et 0,67 M€ en CP sous la forme d'un virement en faveur du programme 181.

c. Bon état des eaux souterraines et superficielles (0,67 M€ en AE et 0,83 M€ en CP)

Ces dépenses ont exclusivement été réalisées en services déconcentrés notamment par les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL, et portent sur leur activité de production en régie axée sur l'expertise et le développement de méthodologie en matière d'hydrobiologie. Il s'agit bien souvent d'acquisition de matériels, de réalisation d'analyses scientifiques voire des prestations d'études.

Le transfert des laboratoires à l'OFB (mis à disposition à partir de septembre 2022) explique la diminution des crédits sur cette ligne.

d. Plans d'action dans le domaine de l'eau (0,79 M€ en AE et 0,65 M€ en CP)

Les plans d'action visent à déterminer les politiques à conduire pour atteindre les objectifs fixés par les directives (plans assainissement, micropolluants ou résidus de médicaments ou encore programmes d'actions nitrates). Pour ce faire le ministère s'entoure de l'expertise d'établissements publics scientifiques (IGN, IRSTEA, BRGM ou INRAE) de cabinets d'étude ou encore d'associations œuvrant dans le domaine de l'eau telle l'OIEau. Les dépenses ont largement été le fait de l'administration centrale à travers la commande de rapports d'évaluation (par exemple en matière de nitrates) ou de prestations de maintenance informatique.

e. Domaine public fluvial non navigable (6,66 M€ en AE et 5,92 M€ en CP)

L'entretien du domaine public fluvial non navigable (DPF), qui est de la compétence de l'État, comprend 7 500 km de cours d'eau et canaux en métropole dont 400 km non transférables aux collectivités territoriales.

La responsabilité de l'État est engagée en matière d'entretien notamment dans les DOM où l'ensemble des cours d'eau est concerné. Ces dépenses concernent exclusivement les services en région.

Les opérations réalisées en 2022 portent essentiellement sur des travaux d'entretien courant et régulier des cours d'eau, de mise en sécurité pour l'accessibilité et la préservation des berges naturelles (par conséquent, hors du périmètre de gestion de l'établissement public Voies navigables de France – VNF). La nécessité de ces interventions est accrue par la survenance de phénomènes climatiques brutaux et par la multiplication des ouvrages dans le lit mineur, qui ralentissent le courant, réduisent les débits et empêchent l'énergie naturelle du cours d'eau de faire une grande partie du travail de régulation naturelle.

En complément, en application des règles européennes (DCE, règlement instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes) et françaises (Loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, Grenelle de l'environnement), l'État a engagé un vaste plan national d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec l'appui financier des agences de l'eau. En complément des crédits budgétaires, des crédits de fonds de concours provenant des agences de l'eau sont prévus chaque année (cf rubrique fonds de concours). La principale opération est en cours en Normandie : il s'agit, dans le département de la Manche, de l'arasement du barrage de Vézins sur la Sélune et la renaturation de la vallée éponyme. Le coût total de cette opération représente un montant de 40 M€ entièrement financé par fonds de concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

f. Zones humides et aquatiques (0,93 M€ en AE et 0,94 M€ en CP)

Les dépenses en matière de protection des espaces humides s'inscrivent dans le cadre du 3^e plan d'actions en faveur des milieux humides.

- En administration centrale, elles ont concerné d'une part les subventions versées aux associations participant à la mise en œuvre du plan ou à l'animation du réseau des sites RAMSAR (FNE, Fondation du Tour du Valat, FCEN, MEDWET, RAMSAR France, ...), d'autre part l'appui apporté par le MTE aux établissements publics scientifiques dans la recherche en matière sur les zones humides.
- Au niveau déconcentré, les dépenses se sont également concentrées sur le soutien aux association ou syndicats mixtes en charge de la gestion de zones humides notamment dans le cadre des pôles relais zones humides.

g. Schémas de carrière, études sur les ressources minérales non énergétiques (4,96 M€ en AE et 4,52 M€ en CP)

La gestion des ressources minérales est au croisement des enjeux de compétitivité, d'emploi et de protection de l'environnement. Cette action nécessite un rattrapage substantiel des connaissances sur les flux de matières premières indispensables à l'industrie française y compris une réévaluation des potentialités nationales de productions de matières premières primaires et secondaires.

Les dépenses enregistrées en administration centrale se sont concentrées sur le financement d'études d'intelligence économique et de criticité des minéraux, notamment l'IFREMER et le BRGM. L'acquisition de données géophysique du sous-sol pour actualiser l'inventaire minier national, pour une meilleure sécurisation des approvisionnements a pu aussi être financé.

Dans les services déconcentrés, le BRGM est également sollicité particulièrement dans le cadre de la réalisation des schémas régionaux des carrières. En Guyane, par exemple, il est davantage tourné vers la gestion durable de la filière minière, notamment aurifère. Les dépenses réalisées dans ce département ont financé pour une grande partie la location d'hélicoptères dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal.

3. Espaces protégés : 60,75 M€ AE et 57,98 M€ CP (prévisions LFI 2022 59,32 M€ en AE et 59,32 M€ en CP)

La répartition des consommations (en millions d'€) est la suivante :

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé CP	Réalisé AE	Réalisé CP
710 Espaces protégés	60,75	57,98	57,65	55,51
CREN	2,41	2,32	2,38	2,37
EPPN Interventions	0,21	0,20	1,46	1,09
EPPN Investissement	4,33	4,00	4,18	3,76
Forêt MIG ONF	16,87	16,14	14,74	13,01
Patrimoine Naturel	0,05	0,06	0,05	0,06
PNR	7,89	7,72	7,22	7,24
RNN	28,40	26,52	26,49	26,55
TVB	0,60	1,04	1,12	1,42

Total général	60,75	57,98	57,65	55,51
---------------	-------	-------	-------	-------

a. Trame verte et bleue (TVB) -0,6 M€ en AE et 1,04 M€ en CP

- Les dépenses ont été majoritairement exécutées dans les régions sous la forme de subventions ou d'actions d'accompagnement en faveur de syndicats mixtes chargés de la gestion d'espaces protégés ou de collectivités qui s'engagent dans la mise en œuvre de la TVB. Les associations locales bénéficient également du soutien de l'État pour accompagner la mise en œuvre de la TVB et le rétablissement des continuités écologiques (conservatoires d'espaces naturels, association gestionnaires de réserves naturelles nationales (RNN), agences d'urbanisme...). Une enveloppe a également été mobilisée pour soutenir une des mesures phares de la SNB en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité de la restauration du secteur dit de « la Trouée de Colombe » sur l'A48 (Isère). Cette étude permettra de lancer les travaux avant fin 2023.
- En administration centrale les dépenses ont porté sur des subventions en faveur d'établissements publics tels que l'IGN, ou le CEREMA. Ces travaux ont notamment porté sur le développement du Dispositifs de suivi des bocages (phase 2) et le développement des briques numériques constituant le système d'information passages à faune qui sera opérationnel en 2023. D'autres études, en cours de réalisation par le CEREMA, se sont poursuivies et se termineront en 2023 ; pollution lumineuse et infrastructures sportives, indicateurs de fragmentation des espaces naturels, identifications des points noirs TVB prioritaires, etc. Des associations comme FNE et Plante & Cité ont également été financées par l'administration centrale pour des actions d'intérêt national sur la TVB.

b. Espaces naturels protégés

Ces dépenses ont porté essentiellement sur les cinq grands types d'aires protégées suivantes.

- *Les parcs naturels régionaux (PNR)* -7,89 M€ en AE et 7,72 M€ en CP

Le soutien apporté par l'État aux 58 PNR prend la forme d'une subvention moyenne annuelle de fonctionnement (120 000 €) versée au syndicat mixte gestionnaire du site. En 2022, l'enveloppe totale allouée aux 58 PNR (dont deux ultramarins) a atteint 6,79 M€ en AE et 6,95 M€ en CP.

La Fédération des parcs naturels régionaux (FPNRF), tête de réseau des PNR, a reçu, en tant qu'animateur du réseau, un appui de l'État à hauteur de 638 500 € (AE=CP) auquel s'ajoute un appui pour l'animation inter-réseau des sites Natura 2000 (122 k€). Elle a également bénéficié d'un soutien pour la réhabilitation de nouveaux locaux qui constitueront son futur siège social (90 000 en AE, 300 000 € en CP).

- *Les réserves naturelles nationales (RNN)* -28,40 M€ en AE et 26,52 M€ en CP

Le financement par l'État des réserves naturelles nationales (RNN), au nombre de 169, a représenté en 2022 28,40 M€ en AE et 26,52 M€ en CP, pour une prévision de 25,9 M€ en AE et 25,9 M€ en CP. L'aide apportée représente en moyenne 0,17 M€ par RNN.

Il faut souligner que la forte dynamique de création ou d'extension de RNN initiée par le Plan biodiversité de 2018 a été renforcée par la publication de la SNAP en janvier 2021. Après 5 RNN créées ou étendues en 2021, 4 RNN ont été créées ou étendues en 2022. La surconsommation sur cette ligne témoigne d'une montée en puissance sur l'année des dotations de fonctionnement versées aux gestionnaires de RNN récemment créées ou étendues et des actions d'éducation à l'environnement dans les RNN financées à partir de 2021.

Au titre du fonctionnement de la RNN des Terres australes françaises, plus grande réserve naturelle française avec 99 % de la surface totale des RNN, la subvention accordée à la collectivité à statut particulier a représenté 1,35 M€ auxquels se sont ajoutés 500 k€ d'investissement (hangar).

Enfin, l'association Réserves naturelles de France (RNF), qui fédère le réseau des réserves naturelles, a bénéficié d'un soutien financier de 1,3 M€ en 2022 (contre 0,95 M€ en 2021) pour financer le lancement de deux actions contribuant à la SNAP et le soutien à l'acquisition de locaux complémentaires pour le siège de l'association.

- *Les conservatoires régionaux des espaces naturels (CREN)* - 2,41 M€ en AE et 2,32 M€ en CP

Les 22 conservatoires régionaux d'espaces naturels, ont reçu en 2022 un soutien financier de la part de l'État de 2,26 M€ en AE et 2,17 M€ en CP au titre de leur fonctionnement. L'installation et la montée en puissance d'un CREN en Île-de-France, créé fin 2021, permet de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain, excepté la Bretagne. Un soutien particulier est maintenu pour le CEN Guyane pour garantir sa pérennité.

Ces aides sont destinées à couvrir une partie du fonctionnement de ces structures (fonctions transverses de direction et de secrétariat général) qui leur permettent de développer leur action foncière (acquisition et maîtrise d'usage) et de participer à l'élaboration des politiques régionales de biodiversité (contribution aux expertises et à la concertation requises). Les CREN bénéficient de financements publics divers (État, agences de l'eau, collectivités, Union Européenne).

La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui représente et anime le réseau des CREN, a reçu une subvention de 460 000 € (AE=CP) au titre de l'appui au fonctionnement et du soutien au lancement d'un projet de fondation reconnue d'utilité publique (prise en charge d'un ETP).

- *Les écosystèmes forestiers* (16,87 M€ en AE et 16,14 M€ en CP)

Les moyens mobilisés dans le cadre de la politique forestière relèvent principalement de subventions allouées à l'Office national des forêts (ONF – 14,32 M€ en AE et 11,456 M€ en CP) dans le cadre des missions suivantes :

- Mission d'intérêt général biodiversité : 12,65 M€ en AE et 10,12 M€ en CP ;
- Mission d'intérêt général départements d'outre-mer : 0,45 M€ en AE, 0,36 en CP ;
- Mission d'intérêt général RENECOFOR (Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers) : 1,22 M€ en AE et 0,976 M€ en CP ;

Hors ONF, le Domaine national de Chambord a également reçu un appui dans le cadre de sa mission de gestionnaire du domaine de Rambouillet (0,365 M€ en AE=CP).

Enfin, un soutien à hauteur de 0,34 M€ en AE et 0,22 M€ en CP) a été apporté aux organismes agissant dans la gestion forestière (GIP ECOFOR, FNE, CNPF, Institut de formation forestière et communale - FNCOFOR, PROSILVA).

- *Les parcs nationaux* (4,54 M€ en AE et 4,2 M€ en CP)

Les parcs nationaux bénéficient de dotations en fonds propres en provenance du budget général. Le projet annuel de performance prévoyait une dotation de 4,49 M€ (AE=CP).

En 2022, les dotations en fonds propres ont essentiellement couvert des travaux sur les maisons de parcs, destinées à accueillir du public (par exemple, le Parc national des Pyrénées a lancé des travaux de rénovation de maison du parc de la commune d'Étsaut pour un montant de 450 k€), sur les refuges (250 k€ pour le refuge de la Turia au Parc national de la Vanoise, 400 k€ pour le refuge d'Arlet dans les Pyrénées) ou encore des besoins d'investissement pour aménager les différents sites et sentiers des parcs.

Elles ont également financé des travaux sur les bâtiments de bureaux, les bâtiments techniques et de logements ou pour le renouvellement de flottes automobiles, de matériels de transport et de matériels divers, nécessaires à la vie quotidienne de ces établissements publics et aux actions des agents sur le terrain ainsi qu'à leur sécurité.

Elles ont permis de financer d'autres projets, par exemple au Parc national de Port-Cros (prévention des incendies sur son territoire) ou encore des projets innovants comme le financement d'une étude d'un dispositif épuratoire expérimental, adapté aux conditions du cœur forestier pour le Parc national de Guadeloupe et le financement d'une banque de graines pour le site du Hameau par le Parc national de Port-Cros. Le fonctionnement des parcs nationaux n'est pas financé sur le P113 mais par une dotation annuelle versée par l'OFB. Cette dotation a été augmenté de 1,2 M€ en 2022, en cohérence avec les augmentations d'effectifs des parcs, pour atteindre un total de 69,7 M€.

4. Natura 2000 : 18,80 M€ AE et 27,95 M€ CP (prévisions LFI 2022 28,14 M€ en AE et 28,27 M€ en CP)

Les crédits mobilisés visent à mettre en œuvre la politique communautaire pour la conservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels.

La répartition des consommations (en millions d'€) est la suivante :

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé CP	Réalisé AE	Réalisé CP
712 Natura 2000	18,80	27,95	23,29	24,27
Appui gestion Natura 2000	2,67	2,69	2,99	3,00
DOCOS N2000	17,28	20,75	16,26	16,56
Gestion sites N2000	-2,20	3,34	2,56	3,72
LIFE Nature	1,05	1,18	1,48	0,99
Total général	18,80	27,95	23,29	24,27

Par ailleurs, en complément des crédits budgétaires, les crédits de fonds de concours européens provenant du FEADER et du FEDER ont été exécutés à hauteur de 1,9 M€ en AE et 1 M€ en CP.

La consommation des crédits dédiés à Natura 2000 en 2022 s'inscrit dans la même tendance que 2021, du fait des deux années de transition 2021/2022 de la programmation FEADER (cofinancement européen majoritaire pour la politique Natura 2000).

Par ailleurs, dans le contexte de la décentralisation aux régions de la gestion des sites exclusivement terrestres au 1^{er} janvier 2023 (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale), la consommation de CP est légèrement plus élevée du fait de la volonté de solder certains dossiers en cours avant le transfert aux Régions

a. Élaboration et animation des documents d'objectifs (DOCOB) et contrats Natura 2000

Élaboration et animation des DOCOB (17,28 M€ en AE et 20,75 M€ en CP)

Une partie de la consommation de crédits du programme 113, contrepartie nationale à la contribution du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour la sous-action Natura 2000 est liée au versement de fonds à l'Agence des services et des paiements (ASP), chargée du paiement de ces aides aux bénéficiaires de cette politique. Les dépenses ont toutes été réalisées au niveau régional.

D'autres paiements ont été versés directement vers d'autres acteurs que l'ASP, portant, tout comme ceux versés à l'ASP, à la fois sur les contrats et sur l'élaboration et l'animation des DOCOB, illustrant les difficultés rencontrées localement pour mettre en place le dispositif Natura 2000 dans le cadre de sa régionalisation. En effet, en l'absence de possibilité de mobilisation locale des fonds européens et afin de répondre aux exigences communautaires sur ce dispositif, il a été choisi de financer certaines opérations à 100 % par des crédits du programme 113.

Enfin, une partie de la consommation des crédits est liée à l'appui apporté par les CBN dans le cadre de l'animation et l'élaboration des sites.

Contrats Natura 2000

Les contrats sont généralement conclus sur une durée de 5 ans. Leur gestion financière est majoritairement confiée à l'ASP. L'enjeu est de développer ces contrats Natura 2000, porteurs directs d'actions au bénéfice de la biodiversité.

b. Appui à la politique Natura 2000 (2,67 M€ en AE et 2,69 M€ en CP)

Cette ligne regroupe les conventions d'appui technique, naturaliste ou méthodologique, pour l'évaluation de l'état de conservation, les inventaires ou l'évaluation des incidences Natura 2000, ainsi que des études ou inventaires ponctuels.

Au niveau national, l'appui a porté sur le soutien à l'animation du réseau des acteurs Natura 2000 (mise en place d'un système d'information commun, logistique du séminaire annuel, élaboration de guides méthodologiques, financement d'études, appui technique de l'ASP).

Au niveau déconcentré, l'appui a porté sur les travaux d'analyse de la cohérence du réseau, l'évaluation de l'état de conservation du réseau et les inventaires nécessaires à dimension régionale, notamment au titre du rapportage prévu par les textes communautaires et en réponse aux demandes de la Commission européenne.

c. Politique LIFE « nature et biodiversité » (1,05 M€ en AE et 1,18 M€ en CP)

Les dépenses qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif LIFE concernent à la fois les services déconcentrés, mais aussi l'administration centrale (projets LIFE, tels LIFE NATURARMY, LIFE EUROKITE ou encore LIFE ARTISAN).

Des subventions ont également été versées à l'association RNF pour son action dans le cadre du projet LIFE Naturadapt, visant à adapter la gestion de réserves naturelles au changement climatique ou encore en faveur de la Ligue de protection des oiseaux dans le cadre du projet LIFE BIODIV'OM qui porte sur l'enrayement de la perte de la biodiversité dans certains DOM.

Une partie des crédits est destinée au financement de l'assistance technique nécessaire pour accompagner les porteurs de projets. Cette assistance apportée à la DEB comprend l'organisation de journées d'information, d'ateliers de montage et d'écriture de projet et l'appui aux Points de Contacts Nationaux (PCN) pour accompagner les porteurs de projets et répondre à leurs questions.

5. Connaissance et préservation de la biodiversité : 67,59 M€ AE et 58,90 M€ CP

La répartition des consommations (en millions d'€) est la suivante :

	2022		2021	
	Réalisé AE	Réalisé CP	Réalisé AE	Réalisé CP
715 Connaissance Biodiversité	67,59	58,90	45,15	52,35
Acquisition et valorisation de la connaissance	10,17	10,88	10,65	10,40
Acteurs Biodiversité	25,19	19,68	3,44	3,44
BEA	5,73	2,76	1,42	1,38
Congres UICN 2020	0,02	0,47	8,48	16,35
Dégats Prédateurs	7,47	7,40	6,98	6,54
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2,29	1,84	0,92	0,96
Plan national d'action espèces terrestres	8,56	7,77	6,03	6,08
Subvention CBN	8,16	8,08	7,23	7,20
Total général	67,59	58,90	45,15	52,35

a. Acquisition et valorisation de la connaissance (10,17 M€ en AE et 10,88 M€ en CP)

L'acquisition, le partage, et la valorisation de connaissances sur la biodiversité contribuent à l'atteinte de l'un des principaux objectifs fixés par la Stratégie nationale pour la biodiversité pour 2030.

- En services déconcentrés, la majorité des dépenses - qui financent des prestations ou subventions à destination des associations locales ou des opérateurs publics - ont eu pour objectif de :
 - Compléter ou d'actualiser les inventaires naturalistes existants en vue d'enrichir la connaissance en ZNIEFF (espèces et habitats) et dans les DOM ;
 - Valoriser ces travaux auprès d'un public à profils variés, au travers notamment de la mise en œuvre du système d'information relatif à l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) et la structuration d'Observatoires Régionaux de la Biodiversité dans le cadre d'ARB.
- En administration centrale, les dépenses ont été orientées vers des programmes nationaux d'acquisition de connaissance permettant la mise à disposition d'outils et de données en soutien aux politiques publiques de préservation de la biodiversité (notamment cartographie des habitats naturels, des forêts subnaturelles), des actions de soutien à la recherche sur des domaines à enjeux), ou encore des actions de valorisation effective des connaissances acquises à travers de nombreux outils de diffusion nationale (sites internet, observatoires, animation).
 - L'ensemble de ces dépenses ont été orientées vers le soutien aux acteurs de premier plan en matière de biodiversité, tels l'IGN, le CNRS, l'INRAE ou encore la FRB, ainsi qu'à des associations de dimension nationale (LPO, Tela Botanica, Humanité et biodiversité, l'association pour le développement d'outils naturalistes et informatique pour la fonge Adonif).

- Le MTECT a également soutenu deux organismes internationaux : le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
- Enfin, une subvention de 0,50 M€ a été une nouvelle fois attribuée au MNHN dans le cadre du chantier d'amélioration de son infrastructure informatique dont la sécurisation présente un enjeu très fort pour le MTECT (hébergement de l'inventaire national du patrimoine naturel INPN, application de dépôt des données brutes de biodiversité Depobio).

b. Mobilisation des acteurs de la biodiversité (25,19 M€ en AE et 19,68 M€ en CP)

Les moyens mis en œuvre dans le cadre du soutien apporté aux structures ou associations nationales et internationales pour des opérations destinées à favoriser la mobilisation des acteurs et des experts sont exécutées pour une large part en administration centrale en partenariat avec des établissements publics (MNHN, OFB) ou des associations nationales (comité français de l'UICN, LPO, FNE).

Les fédérations départementales des chasseurs (FDC) ont pour mission de service public l'indemnisation des agriculteurs subissant des dégâts de grand gibier (cervidés et sanglier notamment). En raison de la guerre en Ukraine, les cours des principales denrées céréalieres se sont envolés, entraînant des hausses importantes des montants d'indemnisation. Afin d'aider les FDC à faire face à ce surcoût, l'État a mobilisé une enveloppe de 18,6 M€ (votée en PLFR2). Avec cet appui, les FDC ont assuré l'indemnisation des dégâts de gibier auprès des agriculteurs.

En outre, une convention de 5 M€ signée avec le CEREMA a permis de mettre en œuvre la mesure relative aux sentiers nature du plan tourisme (création et restauration de 1 000 km sentiers de pays et de plus de 7 000 km de sentiers côtiers).

c. Préservation des espèces

La politique de préservation des espèces se décline au travers des trois dispositifs suivants :

- *Plans nationaux d'actions (PNA)* - 8,56 M€ en AE et 7,77 M€ en CP

La très grande majorité des moyens a été engagée en services déconcentrés, niveau d'exécution territoriale des PNA (5,3 M€ environ, en AE=CP) -7 nouveaux PNA ont été validés en 2022 (ainsi qu'un autre sur une espèce non endémique), et une dizaine supplémentaire devraient l'être en 2023. En parallèle, de nombreux PNA existants ont été renouvelés à l'issue de leur durée de validité, ou été étendus à cette occasion à de nouvelles espèces.

En administration centrale, 1,3 M€ en AE=CP environ ont contribué au financement de plusieurs associations qui couvrent des PNA au niveau national (LPO, OPIE, Plantes et cités, Fondation Tour du Valat, Robins des bois, SFEPM, ...) mais également aux établissements publics tel que le CNRS (PNA pollinisateurs).

Au niveau international, le MTECT intervient également dans la politique de préservation des espèces par l'intermédiaire de contributions à des organisations internationales de premier plan telles le PNUE ou le Conseil de l'Europe dans le cadre de la convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

- *Lutte contre les espèces exotiques envahissantes* (2,29 M€ en AE et 1,84 M€ en CP)

La majorité des crédits dépensés dans le cadre de cette politique est le fait des services déconcentrés, dont une partie significative dans les départements ultra marins qui sont fortement touchés par cette problématique (0,27 M€ en AE et 0,35 M€ en CP).

L'année 2022 a été marquée par la publication du plan d'action relatif aux voies d'introduction et de propagation, qui complète et approfondit la stratégie nationale sur ces aspects de prévention et de surveillance. Il propose un

renforcement des contrôles aux frontières et au niveau des détenteurs, ainsi que la mise en place de campagnes de sensibilisation auprès des divers acteurs concernés (grand public, filières professionnelles...).

Parallèlement, un appel à projet, baptisé « opérations coup de poing » et disposant d'un budget spécifique de 1,4 M€ a été lancé en juin. Il visait à aider les structures gestionnaires à mener des travaux de gestion de populations végétales ou animales d'espèces exotiques envahissantes. 28 projets ont été financés (consommant l'intégralité de l'enveloppe), dont 9 en outre-mer. Les projets ont porté pour moitié sur des espèces végétales aquatiques, qui représentent des enjeux importants en terme de modification des milieux aquatiques, et ont un impact sur les activités économiques (navigation fluviale, pêche en eau douce, tourisme...).

- *Politique des grands prédateurs* (7,47 M€ en AE et 7,4 M€ en CP)

En 2022 le montant versé à l'ASP, dans le cadre de son rôle de payeur des indemnités des éleveurs dont les troupeaux domestiques sont victimes des attaques de grands prédateurs (loups, lynx, ours) a représenté 4,74 M€ (AE=CP), chiffre quasi-identique à celui de l'année précédente.

Outre l'indemnisation, le MTECT finance un certain nombre d'autres dépenses liées pour l'essentiel à la problématique de la prédation, via les services déconcentrés :

- Pour le loup, entre autres : des études et expérimentations, des actions spécifiques en parcs nationaux, un accompagnement des élevages les plus touchés par la prédation (observatoire de l'efficacité des mesures de protection, programme de recherche), via la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Pour l'ours, entre autres : des actions d'accompagnement du pastoralisme dont le recrutement de bergers d'appui, de communication, d'éducation à l'environnement, des actions de recherche, via la DREAL Occitanie ;
- Pour le lynx : l'élaboration et le début de mise en œuvre du Plan national d'action, à ce stade essentiellement par des actions d'animation et d'études, via la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, au niveau central, le MTECT subventionne des associations intervenant dans le domaine du pastoralisme telles FERUS ou FADEAR.

Il convient de mentionner le **transfert de 3,20 M€ (AE=CP)** réalisé vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la contribution du ministère de l'écologie aux mesures de protection contre les attaques de prédateurs pilotées par le MASA.

d. Bien-être animal (5,73 M€ en AE et 2,76 M€ en CP)

Au printemps 2019 a été engagé un large cycle de consultations et de concertations en présence des associations (ONG), des représentants professionnels, des élus et des experts pour comprendre les enjeux attachés au bien-être de la faune sauvage captive au sein des cirques, des delphinariums, des parcs zoologiques et des élevages de visons pour la production de fourrure.

Aboutissement de ces travaux, la [loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021](#) visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes introduit de nombreuses évolutions dans le rapport de la société à la faune sauvage captive. Cette loi prévoit de nombreuses évolutions relatives à la détention d'animaux sauvages. En particulier, la détention d'animaux sauvages en vue de les présenter au public dans des établissements itinérants est interdite à partir du 1^{er} décembre 2028. Afin d'accompagner les circassiens, le programme 113 porte le financement de ce plan notamment en matière de placement des animaux, de nourrissage des animaux le temps de leur placement en refuges, d'aide à la création de cirques fixes, de stérilisation des animaux.

Ainsi, en 2022, la ligne budgétaire « bien-être animal » a essentiellement été utilisée pour :

- L'aide au nourrissage des animaux des établissements itinérants dans le cadre du plan d'accompagnement des cirques itinérants concernés par les dispositions de la loi (635 k€) ;
- L'aide à la cessation d'activité du dernier élevage de vison, dont l'activité a été interdite par la loi (831 k€) ;
- La première édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Refuges pour animaux sauvages captifs » pour création de places d'accueil en structure fixe pour les animaux de cirques avec la création de 150 places (4,165 M€ en AE et 1,25 M€ en CP).

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

6. Opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 57,85 M€ en AE=CP (prévision LFI 2022 44,39 M€ en AE et 44,37 M€ en CP).

Le montant total des subventions pour charges de service public (SCSP) s'élève à 57,85 M€ (en AE=CP) déclinée par opérateur comme suit :

- **Office français de la biodiversité** : 53,05 M€ ;
- **Établissement public du Marais Poitevin** : 0,50 M€ ;
- **Muséum national d'Histoire naturelle** : 2,08 M€
- **Établissement du Mont-Saint-Michel** : 1,5 M€
- **UMS Pelagis** : 0,76 M€

Les détails de ces SCSP figurent dans la partie « Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État » ci-après.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	14 298 749	15 670 170	20 500 000	20 500 000	10 084 219	16 061 926
Subventions pour charges de service public	380 000	304 359			156 500	325 000
Transferts	13 918 749	15 365 811	20 500 000	20 500 000	9 927 719	15 736 926
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	85 553	90 438		87 000	183 971	204 168
Transferts	85 553	90 438		87 000	183 971	204 168
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)		98 612	300 000	100 000	288 160	121 930
Transferts		98 612	300 000	100 000	288 160	121 930
ONF - Office national des forêts (P149)	16 016 594	14 149 476	16 885 000	16 885 000	17 560 864	17 004 251
Subventions pour charges de service public					-12 237	
Transferts	16 016 594	14 149 476	16 885 000	16 885 000	17 573 101	17 004 251
EPMSM - Etablissement public du Mont-Saint-Michel (P175)			1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Subventions pour charges de service public					1 500 000	1 500 000
Transferts			1 500 000	1 500 000		
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	163 660	93 660			153 407	141 006
Transferts	163 660	93 660			153 407	141 006
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	830 713	788 665	900 000	900 000	723 670	820 768
Transferts	830 713	788 665	900 000	900 000	723 670	820 768
Météo-France (P159)	138 500	208 586	60 000	60 000	63 119	51 739
Transferts	138 500	208 586	60 000	60 000	63 119	51 739
Agences de l'eau (P113)					48 400 000	48 400 000
Transferts					48 400 000	48 400 000
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	453 568	519 216			6 022 834	5 030 789
Subventions pour charges de service public					-516	
Transferts	453 568	519 216			6 023 350	5 030 789
Etablissement public du Marais poitevin (P113)	486 001	486 001	501 000	501 000	501 000	501 000
Subventions pour charges de service public	486 001	486 001	501 000	501 000	501 000	501 000
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	54 290 032	53 909 170	53 185 840	53 185 840	71 451 988	71 432 173
Subventions pour charges de service public	51 200 000	51 205 000	53 005 840	53 005 840	65 153 012	65 153 012
Transferts	3 090 032	2 704 170	180 000	180 000	6 298 976	6 279 161
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	1 000 000	1 235 780	1 870 000	1 920 000	815 209	660 646
Transferts	1 000 000	1 235 780	1 870 000	1 920 000	815 209	660 646
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	56 316					17 205
Transferts	56 316					17 205
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	60 000	55 500	100 000	100 000	278 850	293 241
Transferts	60 000	55 500	100 000	100 000	278 850	293 241
Parcs nationaux (P113)	7 379 670	6 267 768	5 193 618	5 189 527	6 352 289	6 265 517
Subventions pour charges de service public		14 000				
Dotations en fonds propres	3 674 687	3 310 027	4 493 618	4 489 527	3 826 121	3 509 492

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	3 704 983	2 943 741	700 000	700 000	2 526 168	2 756 025
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	595 000	556 340	700 000	750 000	5 785 864	5 722 920
Transferts	595 000	556 340	700 000	750 000	5 785 864	5 722 920
Universités et assimilés (P150)	1 565 518	1 395 187	2 261 825	1 981 925	1 519 334	2 158 292
Subventions pour charges de service public					761 825	761 825
Transferts	1 565 518	1 395 187	2 261 825	1 981 925	757 509	1 396 467
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	63 000	63 000			68 000	68 000
Transferts	63 000	63 000			68 000	68 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	3 668 590	3 682 745	2 250 000	2 250 000	4 199 329	4 329 723
Subventions pour charges de service public	1 740 000	1 740 000	1 370 000	1 370 000	2 235 000	2 235 000
Dotations en fonds propres	500 000	500 000			500 000	500 000
Transferts	1 428 590	1 442 745	880 000	880 000	1 464 329	1 594 723
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	15 000					
Transferts	15 000					
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	1 803 322	1 656 314	3 300 000	3 700 000	2 228 366	2 089 384
Transferts	1 803 322	1 656 314	3 300 000	3 700 000	2 228 366	2 089 384
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	90 000	45 000			200 000	80 000
Transferts	90 000	45 000			200 000	80 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)						
Transferts						
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	196 693	374 515	1 000 000	1 004 500	-624 887	261 564
Transferts	196 693	374 515	1 000 000	1 004 500	-624 887	261 564
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	2 608 272	2 206 576	2 600 000	2 600 000	2 545 426	2 507 694
Transferts	2 608 272	2 206 576	2 600 000	2 600 000	2 545 426	2 507 694
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	508 005	276 968	500 000	650 000	252 839	175 618
Transferts	508 005	276 968	500 000	650 000	252 839	175 618
Groupe Mines Télécom (P192)		25 000				
Transferts		25 000				
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	303 978	289 912			321 677	274 161
Transferts	303 978	289 912			321 677	274 161
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		8 893			119 667	85 640
Transferts		8 893			119 667	85 640
VNF - Voies navigables de France (P203)					200 000	141 985
Transferts					200 000	141 985
Total	106 676 735	104 153 491	113 607 283	113 864 792	181 195 195	186 401 337
Total des subventions pour charges de service public	53 806 001	53 749 360	54 876 840	54 876 840	70 294 584	70 475 837
Total des dotations en fonds propres	4 174 687	3 810 027	4 493 618	4 489 527	4 326 121	4 009 492
Total des transferts	48 696 047	46 594 104	54 236 825	54 498 425	106 574 489	111 916 008

Les crédits alloués aux opérateurs depuis le budget général par le programme 113 en 2022 s'élèvent globalement (hors prestations, marchés ou conventions de quasi-régie) à 169 M€ en AE et à 174,3 M€ en CP, contre 106,7 M€ en AE et 104,1 M€ en CP en 2021, soit une hausse de 67 % en CP. Ce montant représente environ

53 % des AE et 56 % des CP du programme 113 en 2022. Cette forte augmentation s'explique principalement par le versement en fin de gestion de crédits exceptionnels aux agences de l'eau et à l'OFB, auxquels une enveloppe de 50 M€ a été allouée à la suite de l'adoption de la LFR n° 2 afin de renforcer l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs opérations de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable.

Le montant des **subventions pour charges de service public (SCSP)** initialement programmé s'élève à 57,14 M€, en AE = CP, contre 53,06 M€ en LFI 2021. En 2022, l'ensemble des SCSP ont été exonérées de mise en réserve. La SCSP allouée à l'OFB en 2022 (53,1 M€) a été augmentée de 1,8 M€ du fait de transferts de crédits de dépenses de personnel depuis le programme 217 du MTE, au titre du transfert au 1^{er} septembre 2022 des effectifs laboratoires d'hydrobiologie des DREAL à l'OFB.

En exécution, le montant total des SCSP versées effectivement en 2022 par le programme 113 (après correction des données du tableau ci-dessus pour l'OFB) s'élève à 57, 854 M€, contre 53,426 M€ en 2021. Le tableau ci-dessous détaille les prévisions et l'exécution des SCSP par opérateur en 2022 :

SCSP	Prévision	Exécution	Écart
EPMP	501 000	501 000	0
MNHN	1 370 000	2 085 000	715 000
OFB	53 005 840	53 005 840	0
EP Mont-Saint-Michel	1 500 000	1 500 000	0
UAR Pelagis / Université de La Rochelle	761 825	761 825	0
TOTAL	57 138 665	57 853 665	715 000

La SCSP du MNHN, dont le versement permet de cofinancer des actions pérennes relevant du périmètre des politiques portées par le programme 113, a été augmentée de 0,7 M€ en cours de gestion afin de mener les actions relevant d'axes prioritaires comme par exemple des actions liées à Natura 2000, la préservation et la restauration des écosystèmes marins, un appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les aires protégées (SNAP) ou encore des missions de protection des espèces.

Les montants indiqués en tant que SCSP à hauteur de 0,29 M€ en AE et 0,48 M€ en CP, notamment pour l'Agence de services et de paiement (ASP), sont des erreurs d'imputation des services déconcentrés et auraient dû être comptabilisés en tant que dépenses de transferts. L'ensemble des erreurs d'imputations des SCSP, y compris à des entités non opérateurs, s'élève à -0,51 M€ en AE et à 0,48 M € en CP.

Concernant les **dépenses de transferts (subventions)**, l'exécution s'élève à 106,9 M€ en AE et à 112,4 M€ en CP après correction des erreurs d'imputation (prévision de 51,9 M€ en AE et à 52,2 M€ en CP), contre 48,7 M€ en AE et 46,6 M€ en CP en 2021. Ce doublement des crédits entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par les versements exceptionnels de 50 M€ aux agences de l'eau et à l'OFB en fin de gestion 2022 suite à l'adoption de la LFR n° 2 afin d'accélérer les opérations de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable par les collectivités. Les dépenses de transfert ont concerné :

- **Les opérateurs sous tutelle principale avec 63,2 M€ en AE et 62,5 M€ en CP** (agences de l'eau pour 48,4 M€, parcs nationaux pour 2,53 M€ en AE et 2,76 M€ en CP, OFB pour 6,3 M€ en AE et 6,28 M€ en CP et CELRL pour 6,02 M€ en AE et 5,03 M€ en CP), contre 7,25 M€ en AE et 6,19 M€ en CP en 2021.
- **Un ensemble d'établissements publics sous cotutelle ou n'étant pas sous la tutelle du programme pour 43,6 M€ en AE et 49,9 M€ en CP**, contre 41,45 M€ en AE et 40,4 M€ en CP en 2021. Ces financements ont été notamment destinés à l'Office national des forêts (missions d'intérêt général Biodiversité, Outre-mer et RENECOFOR, compensation dans le cadre de la création de la réserve intégrale au cœur du 11^e parc national), l'ASP (financement des contrats Natura 2000, indemnisation des éleveurs victimes de grands prédateurs), le CEREMA (convention relative à la mise en œuvre du programme « sentier de nature » du plan tourisme), l'IFREMER (programme d'actions 2019-2023 d'appui scientifique et technique pour la mise en œuvre de la DCSMM, appui à l'exploration des grands fonds marins 2022-2031), ou encore le BRGM (appui au déploiement de DUPLOS, au pilotage et à la coordination de la DCSMM, participation à l'inventaire national du patrimoine géologique et à la ressource de l'eau et au programme CARHAB, appui à l'exploration des grands fonds marins 2022-2031).

Concernant les **dotations en fonds propres**, l'exécution s'élève à **5 M€ en AE et 4,5 M€ en CP**, contre 4,18 M€ en AE et 3,81 M€ en CP en 2021, avec :

- Le versement au MNHN (0,5 M€ en AE=CP) est destinée à poursuivre l'amélioration de son infrastructure informatique concernant les SI métiers de l'établissement.
- Les dotations en fonds propres accordées en 2022 aux parcs nationaux, de 4,5 M€ en AE et 4 M€ en CP (en moyenne, 2,9 M€ en AE et 3 M€ en CP versés par an) leur ont notamment permis de mener les grands types d'investissements suivants :
 - Travaux sur maisons de parc destinées à accueillir du public et refuges ou aménagement de sites et pistes (1,58 M€ CP) : travaux sur des refuges en Vanoise et Mercantour et rénovation du refuge d'Arlet dans les Pyrénées, rénovation de maisons de parcs (Pyrénées et Guyane), réhabilitation énergétique de la maison de l'Arceau par le parc des Cévennes, aménagement et équipement de divers sites du parc de Guadeloupe et restauration de la trace de randonnée du chemin des Dames, achat de signalétiques routières pour le parc des Forêts ;
 - Renouvellement de la flotte automobile et de matériels de transport (bateau) nécessaire à la réalisation des missions terrestres et nautiques, ainsi que divers achats matériels (informatiques et scientifiques notamment) et mobiliers (0,83 M€ CP) ;
 - Travaux sur des bâtiments de bureaux et techniques/logements pour améliorer le confort de travail des agents (0,77 M€ CP) : installation de l'implantation pour la nouvelle antenne sud du parc de la Réunion par l'aménagement des extérieurs, rénovation du bâtiment de la délégation du parc de Guyane à Papaïchton et aménagement d'hébergements et travaux pour l'amélioration de l'assainissement d'eau potable sur les sites du parc, pour le parc des Cévennes travaux d'agrandissement et d'optimisation de bureaux, travaux d'installation d'une chaudière biomasse à granulés, ainsi que travaux de réfection des toitures de logements et bureaux et travaux d'isolation d'un logement de garde, pour le parc de Port Cros travaux de restauration de logements et aménagement pour la recharge des batteries des bateaux électriques, ou encore agrandissement d'un entrepôt de stockage de matériels et carburant ;
 - Travaux sur bâtiments des sièges des parcs nationaux (0,62 M€ CP) : travaux de réfection de la toiture du siège du parc national du Mercantour à Nice, finalisation des travaux d'aménagement des locaux du siège du Parc national des Cévennes (réaménagement des bureaux et locaux d'archives, création et équipement d'une salle de visioconférence et amélioration des conditions de travail des agents), finalisation des travaux du deuxième étage du siège du parc des forêts, des travaux d'économie d'énergie et de végétalisation et acquisition de mobiliers, financement d'une première tranche de travaux de rénovation du siège du parc national des Écrins (marché d'études pour évaluer les besoins et un premier marché de remplacement des volets) ;
 - Autres travaux (0,19 M€ en CP) : travaux liés à la prévention des incendies à Port-Cros, subvention pour la rénovation du local de stockage de banques de graines au Hameau de Porquerolles, ou encore financement d'une étude d'un dispositif épuratoire expérimental, adapté aux conditions du cœur forestier du Parc National de Guadeloupe.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
Agences de l'eau	Réalisation 2021	0	1 479	9	0	9	0
	Prévision 2022	0	1 497	15	0	14	0
	Réalisation 2022	0	1 475	11	1	10	0
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Réalisation 2021	0	140	13	0	0	24
	Prévision 2022	0	140	24	6	3	24
	Réalisation 2022	0	140	15	4	1	24

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
Etablissement public du Marais poitevin	Réalisation 2021	0	8	0	0	0	
	Prévision 2022	0	8	0	0	0	
	Réalisation 2022	0	8	0	0	0	
OFB - Office français de la biodiversité	Réalisation 2021	0	2 633	185	51	13	22
	Prévision 2022	0	2 643	227	117	15	24
	Réalisation 2022	0	2 621	196	90	17	42
Parcs nationaux	Réalisation 2021	0	821	62	2	5	3
	Prévision 2022	0	843	87	38	9	5
	Réalisation 2022	0	839	55	9	8	4
Total		0	5 081	269	53	27	49
		0	5 131	353	161	41	53
		0	5 083	277	104	36	70

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

Le plafond d'emplois des opérateurs évolue de 5 086 ETPT en LFI 2021 à 5 131 ETPT en LFI 2022, une hausse qui inclut le transfert (T2/T3) de 5 ETPT depuis le programme 217 du MTE, destiné à renforcer le plafond d'emplois de l'OFB afin d'assurer la gestion des corps des ATE/TE.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau, ainsi que ceux du CELRL et de l'EPMP demeurent stables par rapport à la LFI 2021. Celui des parcs nationaux augmente quant à lui de 40 ETPT entre la LFI 2021 et le PLF 2022, du fait de l'impact du schéma d'emplois en ETPT (+20 ETPT) et de la prise en compte d'un transfert interne depuis l'ANDRA (+20 ETPT), afin de régulariser en loi de finances un ajustement en gestion 2021 dans le cadre de l'adoption de la SNAP 2030. Le plafond d'emplois de l'OFB augmente de 5 ETPT du fait du transfert mentionné précédemment.

Le plafond d'emplois global réalisé par les opérateurs du P113 en 2022 s'élève à 5 083 ETPT, soit un taux de consommation de 99,1 %, contre 5 081 ETPT en 2021. Cette sous-exécution globale de 48 ETPT s'explique essentiellement par l'absence de recrutements pour certains postes vacants en fin d'année, des décalages de recrutements notamment sur des postes en tension (informatique) ou emportant certaines spécificités, et par des difficultés d'attractivité sur certains postes.

Concernant les emplois hors plafond ceux-ci s'élèvent en 2022 à 276 ETPT (et non 277 ETPT comme indiqué dans le tableau ci-dessus du fait des arrondis) contre 266 ETPT en 2021 (après fiabilisation des données), soit globalement une hausse de 10 ETPT par rapport à 2021. Cette évolution globale masque cependant une poursuite des dynamiques déjà entamées depuis quelques années :

- La **poursuite de la dynamique des emplois sur conventions fléchées ou sur conventions de recherche** (137 ETPT en 2022 contre 136 ETPT en 2021), soit une stabilité globale, avec une hausse pour l'OFB (+5 ETPT) ;
- Le nombre **d'apprentis**, 36 ETPT contre 27 ETPT en 2021, **augmente de manière marquée** (+9 ETPT soit +33 %), essentiellement pour l'OFB (+4 ETPT) et pour les parcs nationaux (+3 ETPT), mais également avec une hausse de 2 ETPT pour le CELRL et les agences de l'eau ;
- On observe à l'inverse la **poursuite de la diminution des contrats aidés**, à 49 ETPT contre 53 ETPT en 2021, avec -4 ETPT pour l'OFB, l'établissement ayant fait le choix de pérenniser un certain nombre d'emplois administratifs au sein de services départementaux occupés depuis des années par des contrats aidés. Dès lors, certains contrats n'ont pas été reconduits, entraînant une exécution légèrement plus limitée qu'en 2021. Une réflexion est actuellement menée concernant l'identification des nouveaux besoins pouvant être couverts par ce type de recrutement au sein de l'établissement).
- Il est à souligner également que les **volontaires de services civiques** (VSC) ont représenté en 2022 53 ETPT au sein des opérateurs, contre 70 ETPT en 2021, soit une baisse globale de 17 ETPT, concernant l'OFB (-14 ETPT avec 43 ETPT en 2022 contre 57 ETPT en 2021) et les parcs nationaux (-5 ETPT), malgré une légère augmentation pour le CELRL (+2 ETPT avec 3 ETPT en 2022). Cette baisse peut s'expliquer par la comptabilisation en ETPT, le calendrier de recrutement (emplois souvent à cheval sur deux années civiles) et de la période de recherche entre deux services civiques. Les **engagés de service civique** (non comptabilisés en hors plafond) s'élèvent à 47 ETPT en 2022, contre 28 ETPT en 2021.

Concernant les **misés à disposition**, essentiellement à l'OFB et au CELRL, celles-ci se sont élevées à 70 ETPT en 2022 contre 49 ETPT en 2021. Cette hausse s'explique essentiellement par la mise à disposition de 21 ETPT des DREAL dans le cadre transitoire du transfert des laboratoires d'hydrobiologie. On constate par ailleurs une très légère baisse de 1 ETPT pour l'OFB hors laboratoires et pour les parcs nationaux.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	5 131	5 083

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	20	22

La LFI 2022 prévoyait un schéma d'emplois global de +20 ETP, correspondant au schéma d'emplois des parcs nationaux, auquel il faut ajouter le transfert de 5 ETP à destination de l'OFB depuis le programme 217 afin d'assurer la gestion des corps de l'environnement ATE/TE pour le compte de l'OFB et des parcs nationaux en délégation du ministère.

Le schéma d'emplois global des opérateurs a quant à lui été exécuté à hauteur de +22 ETP, du fait d'un rattrapage du niveau des ETP de l'EPMP (+1,2 ETP contre un schéma nul prévu) et du dépassement du schéma d'emploi par les parcs nationaux (+21 ETP au lieu de +20).

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
Agences de l'eau	2 320 169 312	2 213 000 392	2 310 808 429
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	38 111 783	39 500 000	39 808 892
Etablissement public du Marais poitevin	0	0	0
OFB - Office français de la biodiversité	0	0	0
Parcs nationaux	789 046	795 000	947 807
Total	2 359 070 141	2 253 295 392	2 351 565 128

Opérateurs

OPÉRATEUR

Agences de l'eau

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Créées par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964 et réformées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les six agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, et Seine-Normandie) sont des établissements publics de l'État à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la transition écologique (MTE). Les agences de l'eau jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et dans la poursuite de l'objectif de bon état des eaux conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), notamment avec la planification via le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le financement des politiques de l'eau au niveau d'un ou plusieurs bassins hydrographiques. Les SDAGE et programmes de mesures (PDM) pour la période 2022-2027, élaborés par les comités de bassin, et adoptés par ceux-ci début 2022, fixent pour chaque bassin hydrographique un objectif de bon état des masses d'eau superficielles à atteindre d'ici fin 2027.

Les **11^e programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau 2019-2024**, adoptés à l'automne 2018 par les conseils d'administration (CA) après avis conformes des comités de bassin (CB), ont connu leur quatrième année de mise en œuvre. Ils ont été établis conformément au plafond de recettes de redevances fixé à 2,105 milliards d'euros par an dans la loi de finances 2018 et sur la base des deux lettres de cadrage adressées par le ministre aux présidents de CB en novembre 2017 et juillet 2018. En 2021, ils ont été révisés, conformément à la lettre de cadrage du 9 août 2021, et adoptés à leur tour fin 2021 par les CA après avis conforme des CB. A noter également que depuis 2021, le plafond annuel des recettes de redevances est fixé à 2,197 milliards d'euros. Pour mémoire, les 11^e programmes des agences de l'eau répondent aux priorités suivantes :

- l'**adaptation au changement climatique**,
- la **lutte contre l'érosion de la biodiversité**,
- la **prévention des impacts de l'environnement sur la santé**,
- la **solidarité territoriale**,
- la **recherche d'efficacité, sélectivité, simplicité et lisibilité**.

Ils intègrent par ailleurs les mesures annoncées lors de la conclusion de la première séquence des **Assises de l'eau**. Ainsi, les 11^e programmes d'intervention des agences de l'eau répondent à deux priorités du gouvernement :

- un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques) ;
- la poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes communautaires relatifs à la politique de l'eau. Sont donc prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

La loi de finances pour 2018 a plafonné les redevances des agences de l'eau à 2 105 M€ par an, soit 12,63 Md€ sur la période des 11^e programmes d'intervention. Afin d'élargir ces ressources à des contributions dans le champ des atteintes à la biodiversité, la loi de finances pour 2020 a instauré le recouvrement de la redevance cynégétique et du droit de timbre associé (perçus jusqu'en 2019 par l'ONCFS) par les agences de l'eau. Aussi, le plafond annuel de redevances a été augmenté de 51,62 M€ (soit à hauteur de 2 156,62 M€ par an) pour tenir compte de cet effet de

périmètre, avec une augmentation équivalente de la contribution des agences de l'eau à l'OFB. Enfin, la loi de finances pour 2021 a intégré sous plafond la part de redevances pour pollutions diffuses perçue par les agences, ressource dédiée au financement annuel du volet national du programme Écophyto, plafonné à 41 M€ par an (soit un **plafond global de redevances de 2 197,62 M€ par an**), et a augmenté parallèlement la contribution annuelle des agences de l'eau à l'OFB de 41 M€.

Les **contrats d'objectifs et de performance (COP) pour 2019-2024**, adoptés par les CA des agences fin 2019, ont été signés par la ministre de la transition écologique et solidaire le 3 mars 2020. Ils comprennent des indicateurs communs à l'ensemble des agences avec des cibles néanmoins variables selon les enjeux de chaque bassin. Des objectifs de performance sont fixés dans chacun des principaux domaines d'intervention des agences (restaurer les milieux aquatiques, économiser la ressource en eau, etc.) et en matière de fonctions transverses.

La mise en œuvre des actions prioritaires des agences de l'eau définies supra s'est poursuivie en 2022 pour répondre aux principaux enjeux traités par la directive-cadre sur l'eau (DCE), le second Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), le Plan biodiversité de 2018, les conclusions des Assises de l'eau, et aux autres obligations réglementaires. Par ailleurs, alors que la sécheresse de l'été 2022 a révélé les risques de tension sur les ressources en eau sur les court et long termes, le Gouvernement a décidé de hausser les moyens des agences de l'eau en augmentant leurs plafonds de dépenses de 100 millions d'euros pour 2022. Grâce à ce premier plan de résilience, les agences ont ainsi pu accompagner, dès l'été 2022, les maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'investissements rendus nécessaires face aux situations tendues en matière de ressource en eau.

Ainsi, le **bilan de l'année 2022** traduit non seulement les résultats atteints dans le cadre des COP, mais aussi les mesures spécifiques mises en œuvre pour faire face au changement climatique, et peut se résumer par :

- la forte mobilisation des agences pour inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage à engager les investissements nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau, traduite par une consommation de 96 % des autorisations d'engagement des agences et de plus de 90 % des crédits de paiement et avec l'engagement rapide des autorisations d'engagement supplémentaires du plan de résilience ;
- l'adoption des projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et des programmes de mesures (PDM) par les CB début 2022, suite à un important travail de concertation conduit avec l'ensemble des acteurs de l'eau par les services des agences ;
- l'implication des agences de l'eau dans les politiques publiques de transition écologique conduites par le gouvernement, marquée par la poursuite du plan de relance et la préparation du volet « eau » de la planification écologique ;
- la poursuite du plan de mutualisation inter-agences adopté en 2018 pour les années 2019-2022, constitué de 14 thématiques et 36 chantiers. A noter qu'aux trois projets les plus structurants en termes d'organisation, à savoir la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN), le renforcement du Centre de services partagés (CSP) paie et son élargissement à la gestion administrative RH mutualisé, et la création du groupement comptable, sont venus s'ajouter deux chantiers majeurs portant sur deux outils de gestion communs et centraux pour les agences : un pour la gestion des aides (SI Aides) et un de gestion financière (SIGF), devant aboutir pour le démarrage des 12^{es} programmes début 2025 ;
- la continuité du travail mené en inter-agences, en particulier dans le domaine des ressources humaines ou des thématiques « métier » (convergence des procédures et marchés pour la surveillance, harmonisation des procédures d'intervention en amont du futur logiciel commun pour les aides et des procédures de gestion budgétaire et comptable en amont du futur SIGF, réflexion sur la mutualisation des expertises, etc.) ;
- le lancement des travaux de préparation des 12^{es} programmes d'intervention, avec notamment le séminaire inter-agences organisé les 5 et 6 décembre 2022 (élaboration des documents préparatoires et mobilisation des équipes) ;
- les réflexions sur la réforme des redevances pour pollution et collecte domestique ainsi des redevances pour prélèvement et pollution diffuse afin de soumettre des propositions complètes au gouvernement au printemps 2023. La réforme de la fiscalité de l'eau proposée a notamment pour objectif de renforcer la lisibilité des redevances et rééquilibrer les redevances entre usages en renforçant le principe « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Chantiers de mutualisation

La rationalisation des achats des agences se poursuit, notamment dans le cadre des chantiers de mutualisations inter agences et le recours à des marchés mutualisés inter agences (pour la surveillance des milieux aquatiques par

exemple), et avec la mise en œuvre d'un plan de communication national pour l'ensemble des agences de l'eau, décliné par la stratégie de communication institutionnelle adoptée en janvier 2021.

L'année 2022 a vu se poursuivre la mise en œuvre du plan de renforcement d'envergure des mutualisations inter-agences adopté en 2018 pour les années 2019-2022. Dans ce cadre, la DSIUN inter-agences, effective depuis le 1^{er} septembre 2020, a connu sa deuxième année de pleine activité. Le recrutement d'un nouveau directeur le 3 janvier 2022, l'évolution des procédures internes de décision (avec en particulier le rôle des COSTRAT), conjugués à des recrutements sur les postes vacants, ont conduit à une amélioration de la situation de la DSIUN, dont le plan de charges demeure important. L'activité 2022 a ainsi été très soutenue, avec la nécessité de concilier maintien des systèmes d'information existants et continuité des projets lancés. De plus, la poursuite des travaux sur les deux chantiers majeurs relatifs aux futurs systèmes d'information pour la gestion financière (SIGF) et la gestion des aides (SI Aides), devant être opérationnels début 2025, a fortement mobilisé la DSIUN ainsi que les équipes-métiers.

Les autres chantiers mutualisés, notamment sur les outils de surveillance et de gestion des données (référentiels communs), ont également avancé, grâce à la mobilisation des équipes projets inter-agences.

Enfin, la mise en place du CSP mutualisé relatif à la paie et la gestion administrative RH s'est confirmée en 2022, avec l'élargissement des compétences concernant l'extension des activités du CSP à la quasi-totalité des actions paie désormais effectif pour les six agences.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	258 317	64 645			1 500	109 326
Dotations en fonds propres	1 980	327				1 121
Transferts	256 338	64 318			1 500	108 205
P113 – Paysages, eau et biodiversité					48 400	48 400
Transferts					48 400	48 400
P148 – Fonction publique					2	2
Transferts					2	2
Total	258 317	64 645			49 902	157 728

L'État a financé les agences de l'eau en 2022 à hauteur de **157,726 M€**.

Les six agences de l'eau ont bénéficié en 2022, dans la continuité de 2021, des crédits du **plan France relance (programme 362)**, alloués par le Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires :

- Concernant les mesures « biodiversité » pour la restauration écologique, à hauteur de 5,45 M€ en CP, et « eau » pour la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement en métropole, à hauteur de 102,3 M€ en CP, soit un total de 107,75 Me en CP ;
- S'agissant du volet « rénovation énergétique des bâtiments publics » pour l'agence de l'eau Adour-Garonne (travaux relatifs à la rénovation du bâtiment de son siège Lauragais et le raccordement au réseau de chaleur Toulouse métropole, à hauteur de 1,121 M€ en CP (versement du solde).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a également reçu 0,45 M€ du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) dans le cadre du plan de relance (action 05 « Transition agricole » du programme 362) portant sur le volet relatif au programme d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) sur le bassin Loire-Bretagne.

Par ailleurs à la suite de l'adoption de la LFR n° 2, **une enveloppe de 48,3 M€ a été allouée sur le programme 113 aux 6 agences de l'eau** (AE = CP) afin de contribuer au financement par les collectivités territoriales pour leurs opérations de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable visant à réduire les fuites. Ces subventions sont venues abonder la trésorerie des opérateurs de manière conjoncturelle, les crédits ayant vocation à être rapidement engagés et payés, dès 2023.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

Sur le programme 113, un financement de 0,1 M€ (AE = CP) a été alloué à l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de la campagne de sensibilisation du public aux enjeux de l'eau, avec la diffusion de programmes courts sur France Télévisions.

COMPTE FINANCIER 2022**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	114 563 4 713	111 986 4 767	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	402 410	536 482	Fiscalité affectée	2 213 000	2 310 808
Intervention (le cas échéant)	2 005 258	1 830 020	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	18 521	20 862	Revenus d'activité et autres produits	139 039	207 946
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	18 506	19 020	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 150	47 117
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	15	1 842	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	30	14
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		40
Total des charges	2 522 232	2 478 488	Total des produits	2 352 040	2 518 754
Résultat : bénéfice		40 266	Résultat : perte	170 193	
Total : équilibre du CR	2 522 232	2 518 754	Total : équilibre du CR	2 522 232	2 518 754

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	152 852		Capacité d'autofinancement		13 957
Investissements	199 333	217 713	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	232 065	219 361
			Autres ressources	35	14
Remboursement des dettes financières	5 000	5 000	Augmentation des dettes financières		6 435
Total des emplois	357 184	222 713	Total des ressources	232 100	239 768
Augmentation du fonds de roulement		17 055	Diminution du fonds de roulement	125 084	

* Voté

Le montant total des dépenses prévisionnelles des 6 agences de l'eau ajustées (y compris les dotations aux amortissements de 18,5 M€ et les investissements, dont les avances) était de 2,771 Mds€. Ces dépenses totales ont été exécutées à hauteur de **2,701 Mds€** (dont 19 M€ de dotations aux amortissements), soit 97,5 % des budgets rectifiés.

Les recettes totales (dont les reprises sur amortissements de 47,1 M€, contre 1,5 M€ prévus) sont, quant à elles, supérieures aux prévisions rectifiées, soit de **2,744 Mds€** (contre 2,600 Mds€ prévus). Cet écart s'explique principalement par des redevances émises (2,310 Mds€) supérieures aux prévisions (2,234 Mds€) et des produits non prévus liés aux crédits alloués fin 2022 dans le cadre de la LFR2022 (rénovation des réseaux d'eau potable).

Le résultat global de l'exercice 2022 (+40,3 M€) est excédentaire pour la douzième année consécutive, alors que la prévision de déficit total des six agences ajustée en cours d'année était de -194,1 M€. Aussi, les résultats respectifs de chacune des agences de l'eau s'établissent comme suit :

- Adour-Garonne : +46,6 M€ (+19,1 M€ prévus) ;
- Artois-Picardie : +19,9 M€ (-19,9 M€ prévus) ;
- Loire-Bretagne : -18,3 M€ (-16,7 M€ prévus) ;
- Rhin-Meuse : -0,04 M€ (-9,1 M€ prévus) ;
- Rhône-Méditerranée et Corse : -14,6 M€ (-52,7 M€ prévus) ;
- Seine-Normandie : +6,7 M€ (-114,8 M€ prévus).

L'apport au fonds de roulement, après prise en compte des emplois et des ressources, s'établit à 17,1 M€ (contre un prélèvement prévu de 153,6 M€). Cet écart à la prévision ajustée traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses inférieures, comme cela a été expliqué précédemment. Les interventions sous forme d'avances remboursables s'élèvent à 151,1 M€ tandis que les remboursements d'avances atteignent 219,4 M€.

Au vu des éléments énoncés supra, le niveau du fonds de roulement au 31/12/2022 atteint ainsi 1 324,1 M€ (contre 1 307 M€ fin 2021), représentant 5,9 mois de dépenses décaissables, répartis entre les agences comme suit :

Adour-Garonne : 248,7 M€

Artois-Picardie : 125,3 M€

Loire-Bretagne : 154 M€

Rhin-Meuse : 118,1 M€

Rhône-Méditerranée-Corse : 259,3 M€

Seine-Normandie : 418,7 M€

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
717 709	613 672	747 438

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	125 136	125 136	122 524	122 524
Fonctionnement	49 230	50 469	48 788	47 132
Intervention	2 348 144	2 311 447	2 391 275	2 224 282
Investissement	69 582	72 467	63 794	65 053
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 592 091	2 559 519	2 626 381	2 458 991
dont contributions employeur au CAS pensions	4 713	4 713	4 767	4 767

* Voté

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	2 225 278	2 251 172
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	2 211 498	2 233 947
Autres financements publics	1 877	252
Recettes propres	11 904	16 973
Recettes fléchées	115 559	145 361
Financements de l'État fléchés	115 111	145 111
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	448	250
Total des recettes (C)	2 340 837	2 396 533
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	218 682	62 458

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Charges de régularisation : remboursement de redevances	0 0	20 121 20 619	20 121 20 077	0 0	0 0	0 0	0 0	20 121 20 619	20 121 20 077	
Contributions à l'OFB et à l'EPMP	0 0	0 0	0 0	380 136 383 707	380 136 383 707	0 0	0 0	380 136 383 707	380 136 383 707	
Domaine 0 : Fonctions support	125 136 122 524	28 493 27 160	29 047 25 773	0 0	0 0	69 532 63 794	72 417 65 053	223 161 213 479	226 599 213 349	
Domaine 1 : Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	0 0	0 0	0 0	177 273 154 614	167 042 139 468	0 0	0 0	177 273 154 614	167 042 139 468	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau - Equipements en infrastructures	0 0	0 0	0 0	714 278 826 279	743 400 735 479	0 0	0 0	714 278 826 279	743 400 735 479	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité - Adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé	0 0	0 0	0 0	917 556 869 621	774 715 735 940	50 0	50 0	917 606 869 621	774 765 735 940	
Plan France Relance	0 0	616 1 008	1 302 1 282	0 1 484	95 715 73 142	0 0	0 0	616 2 492	97 016 74 424	
Primes à la performance épuratoire	0 0	0 0	0 0	158 900 155 570	150 440 156 547	0 0	0 0	158 900 155 570	150 440 156 547	
Total	125 136 122 524	49 230 48 788	50 469 47 132	2 348 144 2 391 275	2 311 448 2 224 282	69 582 63 794	72 467 65 053	2 592 091 2 626 381	2 559 519 2 458 991	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	218 682	62 458
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	131 858	155 104
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	222 817	229 802
Autres décaissements non budgétaires	41 819	70 661
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	615 176	518 025
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	29 728
Abondement de la trésorerie fléchée	16 974	69 734
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	615 176	547 754

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	232 070	224 970
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	231 823	240 458
Autres encaissements non budgétaires	47 245	82 325
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	511 138	547 754
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	104 038	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	121 012	40 006
Total des financements	615 176	547 754

* Voté

L'année 2022 est la quatrième année de mise en œuvre des 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau. Pour mémoire, outre le plafond des recettes issues des taxes affectées fixé à 2 197,62 M€ pour 2022, évoqué supra, les dépenses sont également encadrées par un arrêté en date du 13 mars 2019, modifié successivement :

- le 11 mars 2021 pour préciser que les dépenses fléchées issues des crédits alloués par l'État aux agences de l'eau dans le cadre de la mission « Plan de relance » en sont exclues,
- le 12 janvier 2022 dans le cadre d'ajustements de crédits entre domaines d'intervention intervenus lors de la révision des onzièmes programmes,

- le 24 juin 2022 afin de répartir les 100 M€ de droits à engager accordés par le Gouvernement pour contribuer de façon urgente en réponse aux conséquences du changement climatique et de la sécheresse dans les territoires.

Ce plafond de dépenses est défini en autorisations d'engagement sur la période 2019-2024 et distingue d'une part les engagements réalisés au titre des avances remboursables et, d'autre part, les autorisations d'engagement exécutées, suivant leur nature :

- le « domaine 0 » constitué des dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements ;
- le « domaine 1 » constitué des actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, ainsi que les dépenses liées aux redevances et aux interventions ;

- le « domaine 2 » constitué des mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires ;
- le « domaine 3 » constitué des mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;
- et les primes à la performance épuratoire, mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement.

1. En matière de dépenses, il convient de préciser que les agences ont adopté des budgets rectificatifs en cours d'année qui ont modifié parfois substantiellement les enveloppes à la fois en AE et en CP. L'analyse du taux de réalisation doit donc en tenir compte.

L'**enveloppe « personnel »** a été exécutée à hauteur de 97,8 % en AE et CP (en 2021, 96,5 % en AE et CP) et représente environ 5 % des dépenses totales des agences, soit 122,6 M€ en AE et CP (en 2021, 119,3 M€ en AE et CP). L'écart à la prévision traduit notamment les phénomènes suivants observés dans certaines agences :

- des vacances de postes suite à des arrêts longue maladie/durée et des départs d'agents imprévus en cours d'année (mobilité, ...);
- des difficultés de recrutement et un accroissement des délais de ceux-ci (contexte national particulièrement tendu sur certains métiers, candidatures aux postes vacants moins nombreuses et désistements de candidats pour des motifs liés à la rémunération ou à la durée de certains contrats, etc.).

A plafonds d'emploi stables, les dépenses de personnel sont en hausse de 2021 à 2022 (+2,7 % en AE et CP) du fait des facteurs ci-après :

- revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 ;
- variations des cotisations maladie, vieillesse-retraite, pôle-emploi ;
- hausse de l'indemnité télétravail ;
- léger accroissement des impôts et taxes et de certaines charges sociales.

L'**enveloppe « fonctionnement »** a été sous-consommée, avec un niveau d'exécution à hauteur de 99,1 % en AE et 93,4 % en CP par rapport aux budgets initiaux, et de 86 % en AE et 81,2 % en CP par rapport aux budgets rectifiés. A noter que ces dépenses représentent moins de 2 % des dépenses totales des agences, soit 48,8 M€ en AE et 47,1 M€ en CP (47,6 M€ d'AE et 42,4 M€ de CP en 2021).

Malgré des modifications intervenues en cours d'année lors des budgets rectificatifs, on constate un écart significatif entre réalisations et prévisions du fait des évolutions des frais de formation, des frais postaux (envois dématérialisés croissants), des études finalisées en 2023 et des factures reçues en fin d'année n'ayant pas pu être prises en compte au titre de l'exercice 2022. Par ailleurs, la montée en puissance de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) complexifie les prévisions budgétaires informatiques. Enfin, des charges de régularisation, principalement constituées de remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations de redevances sur exercices antérieurs, augmentées par certaines agences en BR, n'ont pas été exécutées du fait de leur caractère non maîtrisable (6 M€ pour SN, 1 M€ pour LB et 4 M€ RMC).

Par rapport à 2021, les dépenses de fonctionnement, indépendamment des charges de régularisation imprévisibles, sont globalement en progression de 2,4 % en AE et 11,1 % en CP en 2022, qui s'explique notamment par un retour au niveau habituel de certaines dépenses après la crise sanitaire (formations, déplacements), la progression des dépenses énergétiques, des frais de maintenance (entretien des véhicules, matériels informatiques) et des travaux d'aménagement de bâtiments reportés en 2022.

Les charges de régularisation difficilement estimables et maîtrisables, représentent 42,3 % des AE et 42,6 % des CP de l'enveloppe fonctionnement 2022. Leur niveau équivaut à celui de 2021 (de l'ordre de -3,3 % en AE et +1,7 % en CP) mais traduit des évolutions différentes suivant les agences : en nette baisse pour Loire-Bretagne (-1 M€) et Rhin-Meuse (-3,2 M€), mais en forte hausse pour Seine-Normandie (+5,8 M€).

L'**enveloppe « interventions »** représente l'essentiel des dépenses des agences (de l'ordre de 91 %) soit 2 391,3 M€ en AE et 2 224,3 M€ en CP (2 517,3 M€ en AE et 2 157,8 M€ en CP en 2021). Par rapport aux budgets initiaux, les crédits d'intervention ont été consommés à hauteur de 101,8 % en AE et 96,2 % en CP (en 2021, 107,79 % en AE et 97,52 % en CP). A noter que des ajustements à la hausse en AE et en CP ont eu lieu dans le cadre des budgets rectificatifs, pour notamment intégrer le plan de résilience de 100 M€ et ajuster les CP selon les rythmes de paiements.

Exécution des AE : L'exécution des dépenses d'interventions par rapport aux budgets rectificatifs atteint 96 % en AE, soit une consommation satisfaisante des dotations prévues.

D'un montant global de 2 391,3 M€ engagés, les interventions (2 490,5 M€ en prévisions rectifiées) se répartissent comme suit :

- 154,6 M€ (145,3 M€ en 2021) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance »,
- 826,3 M€ (736,1 M€ en 2021) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau »,
- 869,6 M€ (841,7 M€ en 2021) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », dont 276,9 M€ (314 M€ en 2021) pour la restauration et gestion des milieux,
- 1,5 M€ au titre de recettes fléchées issues de crédits du plan de relance gérés le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), spécifiques au volet relatif au programme d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) sur le bassin Loire-Bretagne,

Sont également incluses dans l'enveloppe « interventions » les primes à la performance épuratoire de 155,6 M€ (166,4 M€ en 2021) et la contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité de 383,7 M€, répartie entre celle des agences à l'OFB de 382,9 M€ (arrêté du 14 février 2022), et celle de l'agence Loire-Bretagne à l'établissement public du marais poitevin (EPMP) de 0,813 M€.

On observe ainsi une diminution des engagements en interventions par rapport à 2021 de l'ordre de 5 % (2 517,3 M€, dont 254,1 M€ au titre du plan de relance en 2021), toutefois à relativiser du fait des AE du plan de relance et du plan de résilience en 2022. Cette évolution est répartie ci-après :

- +9,3 M€ sur le domaine 1,
- +90,2 M€ (dont +26 M€ au titre du plan de résilience) sur le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau »,
- +27,9 M€ (dont +74 M€ au titre du plan de résilience), soit en réalité une baisse de -46,1 M€ sur le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité »,
- +1,5 M€ au titre des études HMUC de l'AELB,
- +10 M€ pour la contribution à l'OFB,
- -10,8 M€ au titre des primes à la performance épuratoire,
- -254,1 M€ du plan de relance.

A périmètre constant les engagements 2022 (2 291,3 M€) sont proches de ceux de 2021 (2 263,2 M€), soit en légère hausse de 28,1 M€ (Hors plan de relance, plan de résilience et HMUC).

Exécution des CP : L'exécution est inférieure à la prévision, soit 2 224,3 M€ (contre 2 343,1 M€ rectifiés et 2 157,8 M€ réalisés en 2021). Le montant de CP consommés est cependant en progression par rapport à 2021, notamment suite à l'augmentation des engagements de 2019 à 2021, à la mise en œuvre du plan de relance et les opérations liées au plan de résilience. L'exécution est répartie comme suit :

- 139,5 M€ (129,5 M€ en 2021) dans le domaine 1,
- 735,5 M€ (781,1 M€ en 2021) dans le domaine 2,
- 735,9 M€ (632,9 M€ en 2021) dans le domaine 3, dont 237,9 M€ (215,7 M€ en 2021) pour la restauration et gestion des milieux,
- 73,1 M€ (58 M€ en 2021) d'interventions dans le cadre du plan France Relance.
- Les 156,6 M€ de CP relatifs aux primes à la performance épuratoire (182,6 M€ en 2021) et la contribution de 382,9 à l'OFB et de 0,8 M€ à l'EPMP, sont comptabilisées dans les interventions.

- Les taux d'exécution des CP de l'enveloppe interventions, calculés sur la base des budgets rectifiés (taux global de 94,9 % pour les six agences), varient suivant l'agence concernée : Adour-Garonne : 96,2 % ; Artois-Picardie : 91,6 % ; Loire-Bretagne : 100 % ; Rhin-Meuse : 98,8 % ; Rhône Méditerranée Corse : 97 % ; Seine-Normandie : 90,3 %.
- Les écarts aux prévisions constatés, importants pour Artois-Picardie et Seine-Normandie, proviennent principalement de la conjoncture économique. En effet, on relève globalement un allongement de la durée de réalisation des opérations aidées du fait du ralentissement de l'activité économique et des délais d'approvisionnement croissants., décalant ainsi les demandes de paiement des aides par les bénéficiaires.

Enfin, l'**enveloppe « investissement »** est réalisée à hauteur de 93,6 % en AE et 89,3 % en CP des prévisions rectifiées. Ce poste représente un peu plus de 2 % des dépenses des agences avec 63,8 M€ en AE (20 M€ en 2021) et 65,1 M€ en CP (14,9 M€ en 2021).

Cette sous exécution s'explique principalement par le retard de certains projets informatiques (logiciels et matériels) consécutif à la mise en place de la DSIUN non totalement stabilisée. De plus, certains travaux, comme ceux du bâtiment du siège d'AEAP, ont été décalés en 2023.

Par rapport à 2021, ces dépenses ont nettement progressé à la fois en AE et en CP, la comparaison demeurant délicate compte tenu du caractère conjoncturel lié au contexte sanitaire en 2021, et aux opérations immobilières conséquentes pour les agences Seine-Normandie (acquisition du bâtiment du siège) et Rhône Méditerranée Corse (délégation de Montpellier) en 2022.

2. En matière de recettes, le taux de réalisation s'élève à 102,4 %, soit un montant total de 2 396,5 M€ (2 320,5 M€ en 2021).

- Les encaissements de redevances qui atteignent 100,8 % des prévisions rectifiées, n'ont pas conduit à un reversement au budget général de l'État, le plafond de taxes affectées fixé en LFI 2021, au-delà duquel les recettes excédentaires sont reversées, s'élevant à 2 197,62 M€. Les redevances 2022 encaissées à hauteur de 2 233,9 M€ (contre 2 239,3 M€ en 2021), sont constituées des encaissements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. A noter que le plafond de redevances est basé sur le montant des redevances encaissées entre le 24 décembre 2021 et le 22 décembre 2022, soit 2 193,5 M€. Pour mémoire, les encaissements de redevances 2022 sont constitués majoritairement de redevances 2021 et d'acomptes 2022, le reste concerne des redevances de périodes antérieures.
- L'année 2022 est également marquée par l'enveloppe de crédits alloués au titre du plan France Relance. Aussi, les agences de l'eau ont bénéficié de recettes fléchées d'un montant de 107,8 M€ (64,6 M€ en 2021).
- Par ailleurs, la LFR2022 a attribué des crédits exceptionnels à hauteur de 48,3 M€, destinés à aux agences de l'eau pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable (action de soutien à la lutte contre les fuites d'eau).
- Les recettes propres fléchées correspondent à des remboursements des autres agences de l'eau sur les projets mutualisés (SIRH principalement)
- Les recettes propres (17 M€) globalisées augmentent de 6,8 % de 2021 à 2022, notamment du fait de remboursements de trop perçus sur subventions versées de dossiers d'intervention.

L'évolution des recettes de 2021 à 2022 s'explique principalement par les recettes fléchées liées aux crédits France relance versés aux agences supérieurs à ceux de 2021 et à l'enveloppe exceptionnelle allouée en LFR2022 au titre de la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable.

3. Le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 62,5 M€ (-13,93 M€ fin 2021), alors que la prévision rectifiée s'élevait à -259,5 M€ après BR.

L'équilibre financier tient compte des opérations non budgétaires donnant lieu à décaissements et à encaissements, ces opérations ayant un impact non négligeable sur la trésorerie des agences de l'eau.

- S'agissant des décaissements, ces opérations sont les suivantes :
 - les avances remboursables versées d'un montant de 150,1 M€ supérieures aux prévisions (130,9 M€), et à l'exécution 2021 (136,1 M€), principalement du fait du niveau de celles de Seine-Normandie ;
 - les versements d'acomptes à l'agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, notamment dans le domaine des aides agricoles, qui ne font l'objet de consommations de CP que lorsque les justificatifs sont fournis par l'ASP aux agences.
- S'agissant des encaissements, principalement constitués des remboursements d'avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, ils s'élèvent à 219,9 M€ (227,2 M€ prévus), et sont en baisse par rapport à 2021 (229,9 M€), du fait de la diminution des avances octroyées dans le cadre des 11^{es} programmes.

- De plus, pour les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne, s'y ajoutent en encaissements et en décaissements, le recouvrement et le reversement des redevances mutualisées (cynégétique, protection du milieu, pollutions diffuses et élevage), perçues pour le compte des autres agences, comptabilisées en comptes de tiers. Enfin, en 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a procédé au premier acompte de remboursement (5 M€) relatif à l'avance de trésorerie (d'un total de 10 M€) que l'agence Artois-Picardie lui avait faite en 2019, inscrit à la fois en encaissement (AEAP) et en décaissement (AERMC).

Ainsi, la **variation de trésorerie** de 2021 à 2022 se traduit par un abondement à hauteur de 29,7 M€ (contre un prélèvement de 130,1 M€ attendu), répartis :

- entre un abondement de 69,7 M€ sur trésorerie fléchée (lié aux crédits France Relance versés par le MTECT non consommés en CP par les agences, et aux crédits alloués par la LFR2022 au titre des réseaux AEP),
- et un prélèvement de 40 M€ sur trésorerie non fléchée.

Cet abondement global de trésorerie provient notamment des remboursements d'avances supérieurs de 74,8 M€ aux avances versées, cumulés au solde budgétaire déficitaire de 62,5 M€. Par ailleurs, il se décompose suivant les agences en un :

- abondement de 32,8 M€ (contre un abondement de 3,1 M€ prévu) pour Adour-Garonne ;
- abondement de 25,6 M€ (contre un prélèvement de 7,7 M€ prévu) pour Artois-Picardie ;
- abondement de 17 M€ (contre un abondement de 15,9 M€ prévu) pour Loire-Bretagne ;
- abondement de 5,6 M€ (contre un prélèvement de 1,9 M€ prévus) pour Rhin-Meuse ;
- prélèvement de 4,2 M€ (contre un prélèvement de 30,5 M€ prévu) pour Rhône-Méditerranée Corse ;
- prélèvement de 47,2 M€ (contre un prélèvement de 108,9 M€ prévu) pour Seine-Normandie.

Ainsi, compte tenu des éléments présentés précédemment, le niveau global de trésorerie à fin 2022 atteint 747,4 M€ (717,7 M€ fin 2021) et se répartit entre les agences comme suit : Adour-Garonne : 177,1 M€ ; Artois-Picardie : 90 M€ ; Loire-Bretagne : 90,5 M€ ; Rhin-Meuse : 86,9 M€ ; Rhône Méditerranée Corse : 155,6 M€ ; Seine-Normandie : 147,2 M€.

Ce niveau de trésorerie permettra de faire face aux crédits de paiement à venir relatifs aux engagements des quatre premières années de mise en œuvre du 11^e programme, particulièrement conséquents en 2021, du 10^e programme restants à solder, et des plans de relance et de résilience.

Les restes à payer (RAP) demeurent stables de 2021 à 2022, soit de l'ordre de 3,94 Mds€ fin 2022, en raison des dégagements d'environ 167 M€, et de la mise en œuvre du plan de résilience à hauteur de 100 M€, ainsi que le différentiel entre les engagements et les paiements hors plan de résilience de l'année 2022. A noter que fin 2022 les restes à payer spécifiques au plan France relance s'élèvent à 123,4 M€ toutes mesures confondues (sur 255,3 M€ engagés déduction faite des retraits d'AE). Peuvent y être ajoutés les restes à décaisser sur les aides consenties sous forme d'avances remboursables non budgétaires, de l'ordre de 170 M€, soit d'un niveau proche de celui à fin 2021, couverts par les retours d'avances à venir. A souligner que les RAP propres aux subventions accordées sont couverts à environ 20 % par la trésorerie (et 35 % par le fonds de roulement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 488	1 512	1 486
– sous plafond	1 479	1 497	1 475
– hors plafond	9	15	11
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>	9	14	10
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau de 1 497 ETPT, inscrit en LFI 2022, ne tient pas compte des mouvements en gestion du responsable de programme de +3 ETPT, du fait de la mise à disposition d'agents de l'OFB à destination des agences de l'eau pour 2 ETPT (soit 1 issu de Loire-Bretagne depuis 2014 et 1 de Seine-Normandie depuis 2016). Le transfert temporaire d'1 ETPT de l'OFB aux agences de l'eau en appui à leur démarche de mutualisation s'y ajoute, pour un plafond d'emplois corrigé des six agences de l'eau de 1 500 ETPT pour 2022.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau a été exécuté à 98 % avec une moyenne annuelle de 1 475 ETPT en 2022, contre 1 479 ETPT en 2021. Cette sous-exécution provient principalement des agences de l'eau Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Rhin-Meuse, et s'explique notamment par les facteurs suivants :

- des difficultés rencontrées lors des recrutements sur des postes en tension (informatique) ou emportant certaines spécificités mais également sur certains postes plus classiques du fait de la diminution du nombre de candidatures, manque de candidatures sérieuses ou pour incompatibilité entre la rémunération offerte et demandée. Des problèmes conjoncturels à recruter des CDD ont également été rencontrés ;
- des difficultés récurrentes imprévisibles (qualifications « grave maladie » par le comité médical, temps partiel thérapeutique, départs de fin d'année non anticipables).

Le schéma d'emplois des agences de l'eau était nul en LFI 2022, ainsi qu'en exécution, les ETP s'élevant à 1 459 ETP fin 2022, comme en 2021.

Les emplois hors plafond des agences de l'eau représentent 10,9 ETPT en 2022, chiffre stable par rapport à 2021 (9,1 ETPT), et correspondant à des apprentis pour 9,97 ETPT, à un emploi sur convention de recherche (0,33 ETPT) ainsi qu'à des volontaires de services civiques (0,4 ETPT) dans une agence. Une autre agence a agréé deux services civiques dans d'autres structures que l'agence (PETR, CPIE).

OPÉRATEUR

CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) mène, en partenariat avec les collectivités territoriales, **une politique foncière de sauvegarde des espaces naturels dans les communes côtières ou riveraines des lacs de plus de 1 000 hectares, en métropole et Outre-mer**. Il achète les terrains dans un périmètre géographique précis, dont les contours sont définis avec les élus locaux et les services de l'État, votés lors des Conseils d'administration. Le **contrat d'objectifs et de performances** (COP) de l'établissement couvre la période 2021-2025.

Au 31 décembre 2022, grâce à la signature de 477 actes d'acquisition, le domaine du Conservatoire atteint 214 692 hectares soit 1 844 hectares supplémentaires de surfaces protégées par rapport à 2021, dont 400 hectares de milieux humides. Il est à noter également en 2022 quatre donations et cessions à l'euro symbolique de 0,4 ha (pour 0,1 M€). En 2022 ont notamment été acquis 73 hectares de zones humides à Sainte-Marie-Des-Marais (Aude), 60 hectares pour la bastide de Saint-Saturnin (lac de Sainte-Croix, Alpes-de-Haute-provence) pour faciliter la gestion pastorale ou encore 45,5 hectares dans les marais d'Yves (Charente-Maritime) pour la préservation et la mise en valeur de la baie d'Yves après la résorption d'une ancienne décharge située en bord de mer. Parmi les terrains affectés en 2022 figurent aussi le site du Cap Bénat (Var) pour 13,7 hectares qui va permettre de rétablir la continuité du sentier du littoral.

Les obligations de propriétaire du Conservatoire impliquent la réalisation d'une part **de travaux de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti** et, d'autre part **de travaux d'aménagement des sites principalement destinés à améliorer l'accueil du public ou à faciliter certains usages, tout en assurant la préservation des espaces naturels** (démolitions pour remise à l'état naturel de parcelles, maintien des usages compatibles avec les objectifs de conservation des sites, maîtrise de la fréquentation touristique...).

Ainsi en 2022 plusieurs opérations emblématiques ont été menées, notamment la restauration et l'aménagement du phare de Grave au Verdon-sur-Mer (Gironde), l'aménagement paysager à Utah Beach (Manche), la mise en valeur et la sécurisation des accès du port sur pieux de Gwin Zegal (Côtes d'Armor), la renaturation de la plage de la Coudoulière (Var), la restauration du cordon littoral des rivages de Casinca (Haute-Corse) dans le cadre du programme Adapto ou encore l'achèvement du chantier de restauration des étangs d'Outines et Arrigny (lac du Der-Chantecoq, Marne).

Le projet LIFE Adapto, arrivé à son terme en 2022, a permis de valider l'efficacité des solutions fondées sur la nature pour une gestion souple de la bande côtière afin de favoriser la résilience des territoires littoraux face au changement climatique. Le colloque national de restitution du programme Adapto (fin 2022), qui a réuni près de 350 participants, a mis en lumière les succès de l'expérimentation d'une gestion souple du trait de côte, tant du point de vue technique que de l'animation au sein des territoires.

2022 a été une année décisive pour la mise en œuvre du volet « Littoral » de France Relance qui a été confié au Conservatoire du littoral. 75 projets ont été engagés. 24 chantiers sont achevés, 49 sont en cours pour une fin de réalisation prévue en 2023. Les projets retenus concernent les politiques publiques suivantes : biodiversité (51 % des projets), cycle de l'eau (16 % des projets), agroécologie (12 % des projets), adaptation au changement climatique (15 % des projets), amélioration paysagère (39 % des projets), accueil du public (68 % des projets, dont 31 % portant sur le sentier du littoral), restauration du patrimoine bâti (38 % des projets), pédagogie à l'environnement (23 % des projets).

Le projet Mondes Nouveaux, initié en 2021 dans le cadre du volet culture de France Relance, a permis à de nombreux artistes d'exprimer leur créativité et de rendre sensible leur rapport aux paysages du Conservatoire du littoral. Près de 80 projets sur les 264 dossiers sélectionnés par le ministère de la Culture sont inspirés par les sites du Conservatoire du littoral en métropole comme en Outre-mer. Une trentaine de ces œuvres ont été présentées au public en 2022.

L'année 2022 a également été l'occasion de **développer les partenariats du Conservatoire :**

- **Avec les collectivités territoriales pour la gestion de ses sites :** en 2022, 338 structures assurent la gestion pérenne des sites du Conservatoire dont 168 communes, 83 structures intercommunales, 22 départements ou syndicats mixtes départementaux, 9 établissements publics et 56 associations. En 2002, la fédération mahoraise des associations environnementales a rejoint la liste des gestionnaires des sites du Conservatoire du littoral en devenant gestionnaire du site de la baie de Dzoumonié Longoni.
- **Avec 180 structures partenaires** collaborant selon des alliances locales : au cours de l'année 2022 plusieurs partenariats ont été signés ou renouvelés (Le FNSAFER et l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe, l'Établissement public du Mont-Saint-Michel, le BRGM, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Centre des monuments nationaux, des fédérations départementales des chasseurs) ;
- **Avec ses mécènes :** en 2022, la contribution financière et en nature des entreprises mécènes s'élève à 3,3 M€ pour l'ensemble des projets soutenus (J. C. Decaux, Fondation du patrimoine, Agromousquetaires, EDF, Fondation P&G pour la protection du littoral, Fondation TotalEnergie, Biogroup, Colam, Cnes, Airbus, Le Petit Marseillais).

Le Conservatoire a également organisé en 2022 **différents évènements destinés à sensibiliser les acteurs et les scolaires aux enjeux de préservation du littoral et aux conséquences du changement climatique sur les littoraux** : opération « rives et rivages par satellite », en partenariat avec le CNES et Airbus, exposition « Rivages en mouvement » explicitant les évolutions du trait de côte français depuis 1850 jusqu'à aujourd'hui, 4^e édition d'une WEB TV « Comprendre la biodiversité pour mieux la protéger ».

L'année 2022 a aussi été une année de développement et de partage des connaissances : la plateforme d'enregistrement, de partage et de valorisation des données liées au patrimoine naturel des sites du Conservatoire

(Visiolittoral) concatène ainsi près de 4 millions de données. Le Conservatoire a reversé au Système d'information sur le patrimoine naturel (SINP) près de 650 000 données.

Le Conservatoire a développé son action à l'internationale :

- En participant à des **opérations concrètes avec des pays partenaires pour la préservation d'espaces naturels** des rivages de Méditerranée (Albanie, Croatie, Maroc, Tunisie...) ou en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Togo, Bénin, Mauritanie). Pour ces derniers, une étude juridique sur les enjeux fonciers permettant la préservation des côtes face aux impacts du changement climatique a été menée et présentée aux autorités nationales. ;
- En animant, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, **le Réseau des Agences littorales d'Europe et de Méditerranée** que l'établissement avait créé en 2015. Ces agences ont validé un « Document d'orientation » sur l'adaptation des côtes au changement climatique. De nombreuses organisations publiques et privées ont contribué à la production d'un document de référence qui sera diffusé largement en Europe en 2023.

Enfin, le **fonctionnement de l'établissement a été marqué en 2022** par :

- La migration d'un système informatique plus performant. La bascule a eu lieu en septembre 2022, sans rupture des processus de dépenses et recettes. Le nouveau logiciel permet notamment d'améliorer l'information financière, avec un enregistrement des « flux entrants » dès leur réception.
- L'audit approfondi réalisé par le Contrôle général économique et financier en avril et juin 2022. Le rapport définitif a été rendu en octobre 2022. L : les auditeurs ont relevé entre autre un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire abouti, et une maîtrise technique des différents processus gérés par l'agence comptable.
- L'infructuosité du marché d'assurance effectué fin 2022 à la suite de l'annonce de la résiliation du marché actuel. Cette infructuosité a conduit le Conservatoire à devenir son propre assureur.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	15 128	6 256			10 128	8 125
Transferts	15 128	6 256			10 128	8 125
P175 – Patrimoines	34	147			285	562
Transferts	34	147			285	562
P131 – Création					50	15
Transferts					50	15
P205 – Affaires maritimes					1 826	1 461
Transferts					1 826	1 461
P113 – Paysages, eau et biodiversité	454	519			6 023	5 031
Subventions pour charges de service public					-1	
Transferts	454	519			6 023	5 031
P123 – Conditions de vie outre-mer	32	305			-13	66
Transferts	32	305			-13	66
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		5			61	
Transferts		5			61	
P363 – Compétitivité					275	275
Transferts					275	275
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	365	300			223	50

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public						16
Transferts	365	300			223	33
P364 – Cohésion					194	
Transferts					194	
P162 – Interventions territoriales de l'État	593	359		150		395
Transferts	593	359		150		395
Total	16 605	7 892		150	19 052	15 979

Les financements alloués au Conservatoire du littoral par l'État au titre du programme 113 (en CP) s'élèvent en 2022 à **5,09 M€**, contre 0,54 M€ en 2021, après correction d'erreurs.

Ces crédits comprennent notamment la première tranche de paiement de la convention de crédits de fonds de concours AFITF (3 M€) destinée à soutenir des opérations du Conservatoire du littoral en faveur de la libre évolution du trait de côte en lien avec la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) : restauration des milieux favorisant la libre évolution du rivage, techniques « douces » pour la protection contre l'érosion, etc.

En fin de gestion, le CELRL a également bénéficié de subventions complémentaires à hauteur de 1,41 M€ afin notamment de :

- mettre en sécurité les espaces naturels, ou les bâtiments incendiés ou dégradés par les incendies de l'été en Gironde, en Bretagne et en Normandie ou qui ont subi le violent épisode orageux en Corse, et d'engager des travaux de déblaiement, de nettoyage, de remise en état paysagère ;
- d'accompagner plusieurs démarches de reconquête naturelle et paysagère sur différents sites et d'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

D'autre part des opérations ont été cofinancées pour 301 k€ pour la restauration des milieux ouverts du Cap d'Ailly, la restauration paysagère des îles de la Pietra et la renaturation et le réaménagement de la plage de la Coudoulière, 145 k€ pour la désartificialisations littorales en Normandie (Utah Beach, Marais du Cotentin et du Bessin), dans l'estuaire de l'Orne, et du littoral cauchois, 66 k€ pour des travaux de mise en défens, restauration et consolidation du cordon dunaire et d'aménagement de sentier, 61 k€ pour la mise en place d'équipements pastoraux et la restauration de la Villa Rayolet, 53 k€ pour divers travaux (protection des reliques de forêt sèche Saziley et Charifou à Mayotte, travaux de protection et de valorisation dans le cadre du plan Biodiversité ou encore dératification dans l'archipel de Chausey) ou encore 51 k€ pour le remplacement de la vanne du Gros Banc à Merville-Franceville.

Le MTECT a également financé le CELRL dans le cadre du dispositif de la protection du littoral du plan de relance (programme 362), à hauteur de 8,125 M€ en CP.

D'autres crédits de l'État ont également alloués au Conservatoire en provenance d'autres programmes pour 2,9 M€ :

- 1,47 M€ du **programme 205** pour des opérations dans le cadre du Fonds d'intervention maritime (notamment la restauration des vestiges archéologiques de l'îlot de Tombelaine intégrant la conservation des pelouses aérolines et la protection des colonies de Goélands et d'Arcéidés, la restauration du phare de la Pointe du Millier à Cap Sizun avec la création d'un gîte patrimonial, la restauration du phare de l'île aux moines dans l'archipel des sept-îles avec la création d'un gîte scientifique, la restauration de la Tour Vauban au Cap Fréhel, la canalisation du public et protection des troupeaux de moutons sur les herbues de la baie du mont Saint-Michel, ou encore la restauration à Ker Pen Hir de la digue de Breneguy et de ses fonctionnalités hydrauliques) ;
- 0,562 M€ du **programme 175** au titre de la restauration de la maison du directeur sur les Îles du Salut, de la mise en valeur et de la restauration du phare de Grave, ainsi que de la restauration de la Villa Rayolet ;
- 0,526 M€ du **programme 162** dans le cadre de la convention triennale pour financer les travaux de conciliation et d'animation de l'acquisition de foncier en zones sensibles à la problématique des algues vertes

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

en Bretagne ainsi que pour la mise en valeur du fortin de Girolata dans le cadre du volet « culture et patrimoine » du plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse ;

- 0,275 M€ au titre du **programme Mondes nouveaux** dans le cadre du volet culture du plan de relance ;
- 0,07 M€ du **programme 123** pour l'aménagement du site de l'embouchure à Galion à St-Barthélémy et la reconquête et l'aménagement de la baie orientale (St-Martin) ;
- 0,05 M€ du **programme 112** dans le cadre de la préservation, requalification et valorisation du réseau d'espace naturels littoraux de Charente-Maritime et dans le cadre de la réhabilitation de la toiture du Mas de la Cure (13) ;
- 0,015 M€ du **programme 131** pour la restauration des œuvres de Dado à Sérignan (34).

COMPTE FINANCIER 2022**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	10 438 1 015	10 301 1 086	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	472 472	522 522
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 380	26 771	Fiscalité affectée	39 500	39 809
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	699	1 588
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	14 128 13 800 328	15 927 15 769 158	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	6 168 100 368 4 900	7 816 42 221 5 971
Total des charges	34 817	37 072	Total des produits	46 839	49 735
Résultat : bénéfice	12 021	12 663	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	46 839	49 735	Total : équilibre du CR	46 839	49 735

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20 781	22 356
Investissements	39 750	41 869	Financement de l'actif par l'État	9 715	15 163
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	8 323	8 127
			Autres ressources	368	294
Remboursement des dettes financières		12	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	39 750	41 881	Total des ressources	39 187	45 940
Augmentation du fonds de roulement		4 059	Diminution du fonds de roulement	563	

* Voté

Le résultat comptable (12,66 M€) est en baisse par rapport à 2021 (13,48 M€), tandis que la capacité d'autofinancement (CAF) reste à un niveau satisfaisant (environ 45 % des produits), même si celle-ci augmente légèrement par rapport à 2021 (22,36 M€ contre 21,7 M€ en 2021), au regard de la structure financière de l'établissement et lui permet de couvrir ses besoins en matière d'acquisitions et d'aménagements.

La baisse du résultat comptable de 0,82 M€ est compensée par les dotations aux amortissements. Le montant total des produits observables au compte résultat (49,7 M€ contre 52,3 en 2021) ne doit pas être vu comme un chiffre à la baisse. Si l'on retranche le produit exceptionnel de 2021 lié à la cession d'actifs (5,8 M€), le montant moyen sur les cinq dernières années se situe à 47 M€. L'exercice 2022 enregistre toutefois une hausse des recettes de fiscalité affectée pour 1,8 M€. Les subventions de fonctionnement (2,1 M€) marquent de même une hausse de 0,5 M€ par rapport au montant moyen sur cinq ans. Par ailleurs l'exercice 2021 enregistrait une charge d'un montant inhabituel liée à la valeur comptable des actifs cédés (5,4 M€). Il est donc utile de comparer le montant de 37,1 M€ (2022) à la moyenne des charges sur les cinq dernières années (2017-2021) de 33,2 M€. Les charges s'accroissent donc de 5 M€ par rapport à la moyenne comparable des années précédentes.

Le fonds de roulement augmente de 4,1 M€ par rapport à 2021 pour s'élever à 13,5 M€. La capacité d'autofinancement (22,4 M€) à laquelle s'ajoutent les subventions (23,3 M€) n'ont pas été consommées en totalité par les investissements (41,8 M€). Cette hausse permet de faire face plus facilement au décalage dans le temps entre l'enregistrement comptable des subventions et leur encaissement, d'autant que les subventions sont comptabilisées une fois que la dépense a été réalisée. A cela s'ajoute le dénouement des opérations du plan de relance (dernière année de réalisation en 2023), et la réalisation des dépenses préfinancées, estimées à 4 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
6 559	5 996	12 785

Le niveau de la trésorerie progresse pour la cinquième année consécutive (+6,2 M€ en 2022) pour atteindre 12,8 M€, notamment en raison de l'excédent budgétaire. Par ailleurs d'importantes subventions ont été versées par l'État en fin d'exercice, alors que les dépenses ainsi préfinancées n'ont pas été réalisées par le Conservatoire sur l'exercice 2022.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 174	11 174	11 070	11 070
Fonctionnement	9 718	9 535	10 035	10 165
Intervention	0	0	0	0
Investissement	57 366	39 750	53 753	42 580
Total des dépenses AE (A) CP (B)	78 259	60 459	74 858	63 816
dont contributions employeur au CAS pensions	1 015	1 015	1 086	1 086

* Voté

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	40 688	43 559
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	39 500	39 809
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 188	3 750
Recettes fléchées	19 208	26 505
Financements de l'État fléchés	10 186	16 148
Autres financements publics fléchés	8 832	9 080
Recettes propres fléchées	190	1 277
Total des recettes (C)	59 896	70 064
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	6 249
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	563	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Diffusion / valorisation	782		1 135	1 122	0	0	0	0	1 917	1 904
	775		947	1 083	0	0	21	0	1 743	1 858
Interventions foncières	3 576		140	140	0	0	18 000	15 523	21 716	19 239
	3 542		309	186	0	0	14 447	14 814	18 298	18 543
Mission de propriétaire	4 693		5 654	5 142	0	0	38 516	23 527	48 864	33 362
	4 650		6 157	5 493	0	0	38 835	27 308	49 642	37 451
Pilotage et support	2 123		2 789	3 131	0	0	850	700	5 762	5 954
	2 103		2 622	3 403	0	0	450	458	5 175	5 964
Total	11 174		9 718	9 535	0	0	57 366	39 750	78 259	60 459
	11 070		10 035	10 165	0	0	53 753	42 580	74 858	63 816

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	563	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	35
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	563	35
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 226
Abondement de la trésorerie fléchée	0	4 519
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 708
Total des besoins	563	6 261

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	6 249
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	13
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	6 261
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	563	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	563	0
Total des financements	563	6 261

* Voté

Les dépenses 2022 s'élèvent à 74,9 M€ en AE et à 63,8 M€ en CP, contre 72,6 M€ en AE et 58,4 M€ en CP en 2021, et les recettes encaissées à 70,1 M€ contre 60,7 M€ en 2021.

L'exercice 2022 a été marqué par un niveau de réalisation élevé (97 % des prévisions des CP), des prévisions d'encaissement légèrement dépassées à 101 %, ainsi qu'un solde budgétaire positif à +6,2 M€ soit un excédent représentant 9 % des recettes annuelles, contre +2,3 M€ en 2021. Cette mobilisation particulièrement élevée des crédits budgétaires alloués témoigne de la capacité du Conservatoire à employer pleinement les ressources qui sont mises à sa disposition avec notamment l'atteinte du plafond de taxe affectée dans le contexte d'un transfert de gestion de la taxe entre administrations et de sa modernisation. Cet exercice a également été marqué par un niveau d'engagement important correspondant à la deuxième année de mise en œuvre du plan de relance et des contributions importantes de l'État (Plan de Relance, AFITF, Fonds d'Intervention Maritime) et une progression des charges de personnel plus importante que les années précédentes.

Dépenses (74,86 M€ en AE dont 60,43 M€ hors plan de relance et 63,82 M€ en CP dont 55,08 M€ hors plan de relance)

L'activité opérationnelle de l'établissement représente une part substantielle des dépenses, puisqu'elle s'établit à 91 % de ses dépenses totales en CP.

Les **dépenses de personnel** se sont établies à **11,1 M€**, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2021 (10,4 M€). Celle-ci s'explique par la mise en œuvre de la position normale d'activité proposée en 2022 aux fonctionnaires de catégorie C, la hausse du point d'indice, le versement de l'indemnité inflation, du forfait télétravail et du remboursement forfaitaire de complémentaire santé. Les traitements et salaires bruts (hors cotisations patronales) ont augmenté de 482 k€ (+7,4 %) par rapport à 2021. Les cotisations patronales (y compris pour pensions civiles) suivent ce rythme avec un accroissement de 251 k€. Par ailleurs, on peut noter la consommation de 118 mois de vacation dont 22 mois correspondent à des décalages de recrutements (1,8 ETPT sur toute l'année), en légère baisse par rapport à 2021.

Les **dépenses en 2022, hors crédits de personnel**, s'établissent en **autorisations d'engagement (AE) à 63,788 M€ contre 62,2 M€ en 2021, et en crédits de paiement (CP) à hauteur de 52,745 M€** contre 47,7 M€ en 2021, se décomposant ainsi pour ces derniers par grandes missions de l'établissement :

- les dépenses consacrées aux **acquisitions de terrains et de bâtiments** ont atteint 14,8 M€ (contre 16,9 M€ en 2021) en investissement et 0,2 M€ (contre 0,1 M€ en 2021) en fonctionnement (frais juridiques notamment dans le cadre des expropriations). 474 actes d'acquisition ont été signés en 2022 représentant 1 293 hectares (ha) supplémentaires protégés. S'y ajoutent 456 ha de domaine public affectés ou remis en gestion à l'établissement à titre gratuit. Il est à noter également 4 donations et cessions l'euro symbolique pour 100 000 € (0,4 ha) ;
- les dépenses consacrées aux **missions de propriétaire** se sont élevées à 27,3 M€ (22 M€ en 2021) en investissement (les travaux sur terrains et bâtiments notamment sont en augmentation), et 5,5 M€ (5,4 M€ en

2021) en fonctionnement (taxes foncières, études, reversement de taxe sur les passagers maritimes...) avec une partie des coûts de fonctionnement des terrains qui augmentent mécaniquement avec l'accroissement du patrimoine. La hausse des dépenses d'investissement correspond à l'engagement de nombreux travaux dans le cadre du plan de relance ;

- les dépenses de **diffusion et de valorisation de l'activité** de l'établissement ont été comptabilisées à hauteur de 1,1 M€ (communication et coopération internationale), contre 0,7 M€ en 2021. Les actions de diffusion à l'international sont menées dans le cadre de partenariats (Ville de Marseille, Agence Française de Développement, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse...). Le Conservatoire finance son action de coopération internationale sur ses fonds propres à hauteur de 0,284 M€. Au-delà, l'activité opérationnelle est intégralement couverte par des recettes équivalentes ;
- les dépenses nécessaires au **pilotage et au support des activités opérationnelles** ont été de 3,4 M€ (2,6 M€ en 2021) en fonctionnement (du fait notamment des effets de l'inflation, la reprise des déplacements, le recours à l'intérim, l'organisation du séminaire Adapto et d'un voyage d'étude aux Pays Bas...) et 0,5 M€ en investissement (renouvellement du matériel informatique, des véhicules...), contre 0,3 M€ en 2021. En matière d'investissement, les besoins sont importants concernant la rénovation et l'aménagement de certains locaux administratifs ainsi que l'acquisition de véhicules à faible émission de Co2.

Hors plan de relance, les dépenses d'investissement s'établissent à 39,55 M€ en AE et à 34,05 M€ en CP contre 42,01 M€ en AE et 35,44 M€ en CP en 2021 et les dépenses de fonctionnement à 9,81 M€ en AE et 9,66 M€ en CP contre 10,66 M€ en AE et 8,8 M€ en CP en 2021.

Les restes à payer s'établissent à 49,9 M€ au 31 décembre 2022 (contre 40,3 M€ fin 2021). L'augmentation de 10 M€ des restes à payer résulte essentiellement de l'engagement de l'établissement dans le plan de relance.

Recettes (70,06 M€ dont 43,56 M€ de recettes globalisées et 26,505 M€ de recettes fléchées dont 8,125 M€ pour le plan de relance)

Les recettes globalisées représentent 62 % des recettes en 2022 (71 % en 2021).

La principale ressource de l'établissement (56 % des recettes en 2022) est la Taxe Annuelle sur les Engins Maritimes à Usage Personnel (TAEMUP, ex DAFN). L'affectation du TAEMUP est plafonnée à hauteur de 40 M€ depuis la loi de finances initiale pour 2022. A ce plafond législatif correspond un plafond réel de 39 M€ encaissables par le Conservatoire (40 M€ dont sont déduits 2,5 % de frais d'assiette). A compter du 1^{er} janvier 2022, le DAFN a été renommé taxe annuelle sur les engins maritimes à usage privé (TAEMUP) et sa gestion a été prise en charge par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) et la Direction des générales des finances publiques (DGFIP). La mise en place du nouveau système de recouvrement a occasionné un léger retard dans les encaissements de début d'année mais le plafond a pu être atteint à l'automne. Le Conservatoire a perçu 39 M€ de TAEMUP en 2022. Après avoir progressé en 2019 du fait du gel des abattements vétusté, mesure adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2019, la recette avait cessé de croître en 2020 (-0,1 M€) vraisemblablement sous l'effet de la crise sanitaire. Un effet de rattrapage a probablement eu lieu en 2021. La première année de gestion par la DGAMPA et la DGFIP a permis d'atteindre un niveau d'encaissement très proche de celui de 2021. Le TAEMUP reste essentiellement perçue par l'établissement à partir du mois de mars. Cette saisonnalité particulière de la ressource principale de l'établissement impose une gestion prudente de la trésorerie sur le début d'année afin de pouvoir garantir le fonctionnement normal et attendu de l'établissement au cours du premier trimestre.

Les versements de la **taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés** (« taxe Barnier ») ont atteint **0,8 M€** en 2022 contre 0,6 M€ en 2021, en nette progression. Cette progression s'explique par l'atteinte de niveau de recettes proches voire supérieurs à celui antérieur à la crise Covid et par l'ajout de nouvelles destinations, notamment l'Île aux Oiseaux en Gironde (94 216 € en 2022). Cette ressource est reversée aux gestionnaires insulaires au profit des sites concernés.

Les recettes propres globalisées, qui s'élèvent à 3,75 M€ (contre 5,15 M€ en 2021) sont constituées notamment :

- des dons des particuliers pour 0,3 M€, contre 0,2 M€ en 2021 ;
- des encaissements de legs pour 0,4 M€ contre 0,6 M€ en 2021 ;

- des revenus du domaine pour 0,7 M€ contre 0,5 M€ en 2021. Ces revenus sont constitués principalement de redevances pour occupation perçues par l'établissement et de quelques revenus divers (coupes de bois, tournages, etc.). L'essentiel des revenus domaniaux est perçu par les gestionnaires et n'apparaît pas dans les comptes de l'établissement ;
- d'autres produits divers à hauteur de 2,3 M€ contre 2,9 M€ en 2021. Il s'agit principalement de la cession du bâtiment administratif des 5 Océans à Rochefort pour 1,9 M€. La moitié de cette somme est destinée à financer ultérieurement les travaux de rénovation des locaux du siège dans le bâtiment de La Corderie royale à Rochefort. Le solde de ces ressources propres correspond à divers produits liés à l'activité (Indemnités d'assurance, produits de cession de véhicules, de matériels ou de parcelles, IJSS, dégrèvements d'impôts, avoirs, contentieux...).

Les recettes fléchées représentent 38 % des recettes en 2022 (20 % en 2021).

Les subventions de partenaires, indispensables à la bonne réalisation des objectifs opérationnels, s'élèvent à 26,5 M€, en forte hausse par rapport à 2021 (17,4 M€) notamment du fait des subventions exceptionnelles de l'État, et sont réparties comme suit :

- État pour 16,1 M€ dont 8,1 M€ au titre du plan de relance (contre 7,9 M€ en 2021 dont 6,3 M€ au titre du plan de relance), avec notamment une subvention AFITF, du Fonds d'Intervention Maritime ou des subventions exceptionnelles du programme 113, ce qui a permis d'enrayer la baisse régulière des subventions partenariales observée ces dernières années ;
- Collectivités territoriales pour 3,2 M€ (essentiellement de la part des départements) contre 4,4 M€ en 2021 ;
- Organismes publics pour 3,4 M€ (contre 3,8 M€ en 2021), dont 2,3 M€ des agences de l'eau (3,4 M€ en 2021) ;
- Union européenne pour 2,5 M€ (contre 0,9 M€ en 2021) ;
- Ressources de mécénat pour 1,3 M€ (contre 0,5 M€ en 2021).

Les restes à encaisser s'élèvent à 3,4 M€ au 31 décembre 2022, et diminuent de 1,3 M€ par rapport à fin 2021. La plus grande part de ce stock de titres de recettes en attente de recouvrement concerne des titres de subventions partenariales (2,7 M€), le solde résulte pour l'essentiel de redevances d'occupation. Les recettes de subvention restant à encaisser sont principalement constituées de titres récents : 79 % du montant global concerne des titres de 2021 et 2022 et seulement 1 % des titres antérieurs à 2019.

Le solde budgétaire positif (+6,2 M€ soit un excédent représentant 8,9 % des recettes annuelles) traduit l'encaissement fin 2022 d'importantes subventions de l'État, alors que les dépenses ainsi préfinancées auront lieu sur les exercices suivants.

Le niveau de la **trésorerie** progresse pour la cinquième année consécutive (+6,2 M€ en 2022) pour atteindre 12,785 M€, notamment du fait de l'accroissement de l'activité (commandes de travaux d'aménagement pour l'essentiel) sur le dernier trimestre, du fait du plan de relance.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	153	164	155
– sous plafond	140	140	140
– hors plafond	13	24	15
<i>dont contrats aidés</i>		6	4
<i>dont apprentis</i>		3	1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	24	24	24

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	24	24	24

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

En 2022 le schéma d'emplois de l'établissement était nul, avec 132 ETP à fin 2022. Les autorisations d'emploi sous plafond ont été pleinement mobilisées avec 140 ETPT en exécution pour 140 ETPT prévus, comme en 2021. On peut noter la consommation de 118 mois de vacation dont 22 mois correspondent à des décalages de recrutements (1,8 ETPT sur toute l'année).

L'établissement a également mobilisé en 2022 des emplois hors plafond à hauteur de 15 ETPT, contre 13 ETPT en 2021, dont 0,98 ETPT d'apprentis, 9,97 ETPT sur conventions après appels à projets (notamment pour les projets baies algues vertes en Bretagne, Life Adapto, et de restauration et d'adaptation au changement climatique de l'Estuaire de la Loire), 0,9 ETPT lié à une convention de thèse CIFRE et 2,9 ETPT de volontaires de services civiques. La hausse relative des effectifs hors plafond par rapport à 2021 s'explique par la hausse des volontaires de services civiques, pour le recrutement desquels l'établissement s'est impliqué de façon volontariste.

24 ETPT ont également été mis à disposition de l'établissement en 2022, dont 12 en provenance du Syndicat mixte du littoral normand ou 10 de collectivités territoriales et de leurs établissements publics (dont 4 pour la Corse).

OPÉRATEUR

Etablissement public du Marais poitevin

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Au cours de l'année 2022, l'EPMP a poursuivi ses priorités, définies principalement dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2022 et participé activement à l'élaboration du COP 2023-2025.

Il assure notamment la surveillance des niveaux d'eau (système d'information sur l'eau SIEMP), et concernant la gestion opérationnelle des niveaux d'eau, le déploiement des règlements d'eau sur les ouvrages structurants, ainsi que de contrats de marais passés avec les syndicats de marais. En tant qu'organisme unique de gestion collective (OUGC), il contribue directement à la politique de gestion quantitative des prélèvements destinés à l'irrigation.

Les principaux résultats au titre de la dernière année de mise en œuvre du COP 2020-2022 sont les suivants :

- Finalisation de nombreux diagnostic territoriaux, et initialisation de nouveaux (marais de Mouillepied, du Gros Aubier, du Devant et des Taures, en vue de contrats de marais) ;
- Modification du mode de l'alimentation du SIEMP avec les données des stations piézométriques de la Région Nouvelle-Aquitaine, désormais par l'outil national Hub'Eau piézométrie plus fiable ;
- Équipement de 9 sites avec les sondes limnimétriques télétransmises et de 7 sites avec des sondes non télétransmises directement disponibles sur le SIEMP, soit un nombre de stations de mesure alimentant le SIEMP de 190 sondes télétransmises, 44 sondes automatiques, 59 échelles limnimétriques ;
- Amélioration de l'outil OUGC Marais Poitevin, notamment pour l'exploitation des données de consommation et la réflexion en vue de la création d'un nouvel outil simplifiant les démarches ;
- Coordination des contrats territoriaux de gestion quantitative (CTGQ) et des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) : Lay, Vendée, Sèvre Niortaise-Mignon, Curée et Autizes ;
- Mise en œuvre des projections de l'autorisation unique de prélèvement n° 2 (AUP) avec des baisses cumulées des volumes printemps-été autorisés prévues pour atteindre les volumes cibles 2026 de 34 % (29,3 % en 2021) ;

- Élaboration d'un nouvel arrêté valant règlement d'eau sur le bassin du Lay aval, validation du fuseau de gestion sur l'axe du Mignon en juin 2022, validation du projet de règlement d'eau sur le bassin de la Vendée, validation du règlement d'eau sur l'axe du Curé et poursuite de la réflexion sur de nouveaux règlements d'eau sur les axes de la Courance et de l'exécutoire du bassin de la Sèvre Niortaise, soit en nombre de règlements d'eau : 9 en projet, 17 expérimentés, 14 validés ;
- Finalisation de la réécriture du DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000, pilotée par le parc naturel régional (PNR), validé par le comité de pilotage du site en mars 2022, avec en complément l'approbation du document d'objectifs Natura 2000 « Marais poitevin » et le dépôt de deux contrats Natura 2000 « Grève-sur-le-Mignon » et « Mouzeuil-Saint-Martin » ;
- Engagement de 64 415 ha de contrats de marais fin 2022 (contre environ 59 000 hectares fin 2021), soit 34 démarches au total (29 fin 2021), soit une surface de marais couverte par des contrats de marais ou protocoles de gestion de l'eau en cumulé de 14 en projet, 9 expérimentés et 11 signés (11/12/6 en 2021) ; 82 % de la surface du marais est désormais couverte par des contrats ou des protocoles de gestion.

En 2022, aucun achat mutualisé n'a été réalisé. En effet, en l'absence de besoins, mise à part pour la maintenance automobile depuis trois ans (marché DAE), les mutualisations sont limitées. Globalement, les dépenses relatives aux fonctions supports 2022 (fonctionnement et investissement) sont en diminution par rapport à 2021, mais cette évolution s'explique par des investissements moindres suite à l'achat de trois véhicules en 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 – Paysages, eau et biodiversité	486	486	501	501	501	501
Subventions pour charges de service public	486	486	501	501	501	501
Total	486	486	501	501	501	501

La subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 113 (0,501 M€ en 2022), outre le financement des dépenses de personnel et des frais de structure, a permis d'accompagner les contrats de marais, outils phares de l'EPMP, qui visent à contractualiser avec les associations syndicales de marais des mesures vertueuses de gestion des niveaux d'eau. La SCSP demeure stable depuis plusieurs années, et en 2022 la SCSP de l'établissement a été exonérée de mise en réserve.

COMPTES FINANCIERS 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	574	545	Subventions de l'État	486	501
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	87	86	– subventions pour charges de service public	486	501
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 249	1 132	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	256	168	Autres subventions	1 025	983
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	50	61	Revenus d'activité et autres produits	9	200
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	61	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		30
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	2 079	1 844	Total des produits	1 520	1 684
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	558	160
Total : équilibre du CR	2 079	1 844	Total : équilibre du CR	2 079	1 844

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	508	130	Capacité d'autofinancement		
Investissements	94	44	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	602	174	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	602	174

* Voté

Le résultat comptable est déficitaire de -0,16 M€, contre -0,34 M€ en 2021, et une prévision de déficit de -0,41 M€. Les charges (1,8 M€) et les produits (1,7 M€) sont proches des dépenses (fonctionnement, personnel et interventions) et des recettes budgétaires, si ce n'est le décalage entre leur constatation en comptabilité générale et le flux de trésorerie associé ainsi que les dotations aux amortissements et les reprises, charges et produits calculés n'engendrant pas de flux de trésorerie. Aussi, les raisons de leur évolution par rapport à 2021 et de leur écart à la prévision sont similaires à celles évoquées précédemment.

Avec une insuffisance d'autofinancement d'un montant de 0,13 M€, des investissements de 0,04 M€ et des ressources d'investissement de 0 M€, le fonds de roulement diminue de -0,17 M€ par rapport à 2021, dont une baisse du fonds de roulement sur fonds propres de 0,05 M€ et une diminution du fonds de roulement relatif au PITE de -0,12 M€.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s'établit à 1,03 M€ (contre 1,21 M€ fin 2021), dont 1,01 M€ sur fonds propres et 0,02 M€ lié au PITE. La sous-réalisation des dépenses en 2022 explique le niveau légèrement supérieur du fonds de roulement par rapport à la prévision, soit de 0,239 M€ (dont 0,218 k€ sur fonds propres).

Fin 2022, le fonds de roulement correspond à 6,9 mois de dépenses, permettant ainsi à l'établissement de faire face sereinement à ses échéances jusqu'à l'encaissement des prochaines recettes en 2023. Le compte financier 2022 démontre une situation financière contrôlée et conforte la soutenabilité budgétaire de l'exercice, ainsi que la capacité de l'établissement à financer ses restes à payer.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
1 228	628	1 146

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	615	615	585	585
Fonctionnement	690	1 155	758	885
Intervention	100	256	86	148
Investissement	60	94	20	44
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 465	2 120	1 449	1 662
dont contributions employeur au CAS pensions	90	90	86	86

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	1 295	1 390
Subvention pour charges de service public	486	501
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	800	813
Recettes propres	9	77
Recettes fléchées	225	170
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	225	170
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 520	1 561
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	600	101

* Voté

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Administration et logistique	128 124	121 109	121 111	0 0	0 0	55 7	79 26	304 240	328 262	
Gestion de l'eau	345 307	7 150	132 93	0 0	127 81	5 14	15 18	357 471	619 499	
Gestion de la Biodiversité	142 153	562 500	902 681	100 86	129 67	0 0	0 0	804 739	1 173 901	
Total	615 585	690 758	1 155 885	100 86	256 148	60 20	94 44	1 465 1 449	2 120 1 662	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	600	101
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	93
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	600	195
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	157
Total des besoins	600	195

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	113
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	113
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	600	82
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	290	239
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	309	0
Total des financements	600	195

* Voté

Le budget initial (BI) 2022, voté par le conseil d'administration le 22 novembre 2021, a fait l'objet de trois budgets rectificatifs (BR). En exécution, les écarts à la prévision relèvent de l'ajustement des montants prévisionnels avec les montants exécutés en AE et en CP et du report de certaines dépenses en 2023 suite à des glissements de calendrier. On peut souligner cependant que l'étude phytosociologique du site Natura 2000, inscrite au BR2, n'a pu être engagée du fait d'une consultation infructueuse.

L'exercice 2022 a été marqué par des engagements réalisés à hauteur de 98,9 % des prévisions initiales et de 78,4 % pour les paiements, avec des recettes exécutées à 102,7 %. Le budget initial ayant fait l'objet de trois budgets rectificatifs, ces taux sont ramenés respectivement à 90 %, 79,6 % et 93,8 %.

1. En matière de dépenses

Les dépenses 2022 s'élèvent à environ 1,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 1,7 M€ en crédits de paiement (CP), contre 1,4 M€ en AE et 2 M€ en CP en 2021, soit une augmentation de 3,7 % en AE et une diminution de 6,5 % des CP.

Les **dépenses de personnel** ont été exécutées à 94,3 % de la prévision rectifiée. Elles s'élèvent à 0,58 M€ (35,2 % du total des CP), contre 0,62 M€ en 2021, soit en légère baisse.

En 2022, plusieurs régularisations de rémunération ont été effectuées, du fait des promotions d'un agent contractuel et d'un agent fonctionnaire, du classement définitif dans le RIFSEEP pour une agente ITPE et de la prise en compte de la note de gestion 2022 du RIFSEEP pour les agents concernés, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, sauf une des promotions au 1^{er} juillet. Par ailleurs, la rémunération des agents a également été revalorisée au 1^{er} juillet en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. De plus, l'appel à candidatures infructueux pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée (2 mois) a engendré une baisse des dépenses. Ces éléments se traduisent par une sous-exécution sur cette enveloppe par rapport au BR3.

Par rapport à l'année 2021, on observe une baisse des dépenses de personnel, toutefois à relativiser du fait de la particularité de l'année 2021, marquée par la prise en charge de vacances de commissaires enquêteurs pour l'enquête publique de l'AUP n° 2. A périmètre constant, on constate une hausse des charges de personnel de 2021 à 2022.

L'**enveloppe de fonctionnement** comprend les charges internes de l'établissement (administration et logistique) et celles relatives aux marchés menés pour la gestion de l'eau et de la biodiversité. Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 87,9 % en AE et 77,9 % en CP de la prévision rectifiée. Elles représentent 0,76 M€ en AE et 0,8 M€ en CP (contre 0,57 M€ d'AE et 1 M€ de CP en 2021), soit une hausse de 33 % en AE et une baisse de 11,3 % en CP de 2021 à 2022.

Cette sous-exécution en AE et en CP par rapport à la prévision du BR3 s'explique par :

- l'exécution propre à l'EPMP relativement conforme à la prévision du BR3, malgré la sous-réalisation relative au report de paiement de quelques conventions de suivi des contrats de marais, de l'annulation de l'étude phytosociologique Natura 2000, de l'ajustement du budget relatif aux analyses de qualité de l'eau et de l'ajustement des dépenses de fonctionnement interne.
- la sous-consommation de l'enveloppe dédiée à l'OUGC, du fait qu'aucune dépense n'a été réalisée en 2022. Lors de la reddition des comptes, un problème lié à la gestion de la TVA sur les recettes et les dépenses (l'EPMP n'y étant pas assujéti) a émergé. L'avis rendu par la DRFiP de la Vendée a conclu que les recettes seraient encaissées en HT et les dépenses payées en HT, les Chambres d'agriculture mandataires déclarant et versant déjà la TVA sur les recettes et dépenses de l'OUGC. Cette décision étant parvenue trop tardivement, les factures seront réglées en 2023.

Les **dépenses d'intervention** exécutées à 86,2 % en AE et 53 % en CP des prévisions ajustées, atteignent 0,09 M€ en AE (0,12 M€ en 2021) et 0,15 M€ en CP (0,29 M€ en 2021). Elles diminuent ainsi de -27,5 % en AE et de -49,6 % en CP de 2021 à 2022.

Le montant des AE et des CP pour les interventions sur fonds propres sont stables de 2021 à 2022. Il n'y a désormais plus d'AE sur le PITE, et le montant des CP est logiquement décroissant. Le solde total du programme sera effectif début 2023.

Par rapport au BR3, on constate une légère sous-exécution en AE, relative aux interventions sur fonds propres, et une sous-exécution plus importante en CP, dont 40,7 % pour le PITE. Les travaux financés sur fonds propres ont un calendrier d'exécution très aléatoire, d'où la difficulté d'effectuer une prévision de paiement fiable. A noter une diminution progressive logique des AE et CP sur le PITE sur les trois dernières années et une stabilité en AE et CP sur fonds propres sur les deux dernières années.

Enfin, les **dépenses d'investissement** réalisées à 70,4 % en AE et 83,4 % en CP par rapport à la prévision révisée se situent à hauteur de 0,02 M€ (0,09 M€ en 2021) en AE et 0,04 M€ (0,07 M€ en 2021) en CP.

La sous-exécution par rapport à la prévision du BR3 en AE et en CP concerne principalement l'achat de matériels informatiques. De plus, les dotations relatives au logiciel dédié au drone n'ont pas été mobilisées.

Par rapport à 2021, on constate une nette diminution du montant des AE et des CP sur cette enveloppe. En effet, sur les deux années précédentes, l'EPMP avait fait l'acquisition de trois véhicules ; par ailleurs, le marché des échelles limnimétriques est arrivé à échéance, et le dernier bon de commande a été bien moins élevé que les précédents. De plus, l'acquisition de sondes télétransmises avait été réalisée pour un montant conséquent en 2021 et aucune dépense sur la destination « suivi de la biodiversité » sur cette enveloppe n'a été effectuée depuis 3 ans.

2. En matière de recettes

Les recettes encaissées d'un montant de 1,56 M€, contre 1,69 M€ en 2021, sont en baisse de 7,4 % de 2021 à 2022 et ont atteint 93,8 % des prévisions rectifiées.

Les **recettes globalisées**, réalisées à 93,1 % de la prévision ajustée, représentent 89,1 % des recettes de l'établissement (77,9 % en 2021), et atteignent 1,39 M€ (1,31 M€ en 2021), soit en légère hausse (5,9 %) par rapport à 2021. En effet, la subvention pour charges de service public a légèrement augmenté (0,5 M€ contre 0,49 M€ en 2021) et la dotation complémentaire de fonctionnement de l'AELB (0,81 M€) demeure stable.

Les **recettes fléchées**, à hauteur de 10,9 % des recettes de l'établissement (22,1 % en 2021), s'élèvent à 0,17 M€, contre 0,37 M€ en 2021, soit en baisse de 54,2 % par rapport à 2021. Les financements de l'État fléchés au titre du PITE sont désormais nuls, alors que les autres financements publics fléchés issus des subventions de l'AELB au titre du marché « suivi de la biodiversité » et de la convention CNRS diminuent de 0,2 M€.

Par rapport à la prévision du BR3, la sous-exécution provient :

- des recettes hors taxes reversées à l'EPMP au titre de l'OUGC par la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, recouvrées à la date de la reddition des comptes, dont le contentieux réglé tardivement n'a pas permis leur encaissement à la fin de l'année ;
- l'ancien véhicule de terrain mis en vente courant décembre n'a pas pu être vendu en 2022.

Au 31 décembre 2022, ces éléments se sont traduits par un **solde budgétaire** déficitaire de 0,1 M€, différence entre les crédits de paiements et les recettes encaissées. L'écart à la prévision s'explique du fait de la sous-consommation des CP de l'ordre de 0,4 M€ et de la quasi conformité des recettes aux prévisions (-0,1 M€), comme présenté supra. Par rapport au compte financier 2021, on observe une progression de 0,2 M€.

3. Dépenses par destination

L'activité opérationnelle de l'établissement représente une part substantielle de ses dépenses, qui s'établit à 83,5 % en AE et à 84,3 % en CP. Ainsi, les dépenses de l'EPMP se répartissent selon les destinations comme suit :

-32,5 % pour la gestion de l'eau (35,2 % en 2021), y compris l'objectif 1 du PITE et les charges de personnel associées (soit 0,47 M€ en AE, contre 0,49 M€ en 2021, et 0,5 M€ en CP, contre 0,78 M€ en 2021) ;

-51 % pour la gestion de la biodiversité (42,1 % en 2021), y compris l'objectif 3 du PITE et les charges de personnel associées (soit 0,74 M€ en AE, contre 0,59 M€ en 2021, et 0,9 M€ en CP comme en 2021) ;

-16,5 % pour l'administration générale et la logistique de l'établissement (22,7 % en 2021), y compris les charges de personnel associées (soit 0,24 Me en AE, contre 0,32 M€ en 2021, et 0,26 M€ en CP, contre 0,31 M€ en 2021).

Les dépenses par destination n'ont pas de logique de programmation. Leur répartition est fonction de l'imputation des chantiers de l'année, identifiés soit en lien avec la gestion de l'eau, soit avec la gestion de la biodiversité, soit pour le fonctionnement de l'établissement. Il convient de rappeler que les deux principales destinations (eau et biodiversité) sont étroitement liées et ont la même finalité dans le cadre des missions de l'EPMP.

Globalement, les engagements relatifs aux opérations de gestion de l'eau et de la biodiversité sont en hausse, avec cependant une baisse des CP « eau » et une stabilité des CP « biodiversité ». Concernant l'administration et la logistique, les AE et CP sont en diminution significative, du fait principalement de l'achat des trois véhicules en 2021, contre un seul en 2022.

EQUILIBRE FINANCIER

Comme évoqué précédemment, le solde budgétaire déficitaire (-0,10 M€), complété des encaissements non budgétaires légèrement supérieurs aux décaissements, amène à un prélèvement de trésorerie de 0,08 M€, contre 0,42 M€ prévus. Cette variation de trésorerie se décompose en un abondement de 157,2 k€ de la trésorerie non fléchée (fonds propres) et un prélèvement de 239,2 k€ de la trésorerie fléchée (PITE).

L'écart à la prévision s'explique principalement par la sous-réalisation des dépenses sur les quatre enveloppes, cumulée à l'incidence d'exécution de l'OUGC. A noter que les dépenses de l'OUGC impactent la trésorerie non fléchée de l'établissement et qu'aucune dépense n'a été exécutée à ce titre en 2022, contrairement à la prévision, ce qui augmente la trésorerie sur fonds propres. De plus, l'impact sur le prélèvement moindre de trésorerie fléchée résulte essentiellement de la sous-exécution des CP intervention au titre du PITE.

Au 31 décembre 2022, le niveau de trésorerie atteint ainsi 1,15 M€, contre 1,23 M€ fin 2021, dont 1,1 M€ (1,08 M€ fin 2021) de trésorerie sur fonds propres et 0,05 M€ (0,15 M€ fin 2021) de trésorerie spécifique au PITE. La baisse de la trésorerie PITE suit l'exécution des dernières opérations. Il reste deux dossiers à solder au 31 décembre 2022 dont l'un sera décaissé début 2023. La trésorerie propre de l'établissement continue de décroître depuis quelques années du fait du paiement des restes à payer cumulés sur les années précédentes. Les dépenses sont cependant contrôlées et les nouveaux engagements 2023 arbitrés de façon à conserver la soutenabilité du budget tout en honorant les engagements passés. Depuis 2022, on constate l'impact de la mise en place du service à comptabilité distincte de l'OUGC sur le compte de résultat de l'établissement, mais l'incidence est également maîtrisée malgré le décalage du paiement des dépenses de cette première année, les dépenses étant au maximum égales aux recettes de l'exercice.

Restes à payer entre 2021 et 2022

Globalement, les restes à payer au 31 décembre 2022 sont en baisse par rapport à ceux constatés au 31 décembre 2021 (-230 k€). D'un montant de 755,1 k€, ils sont supérieurs de 246,9 k€ à la prévision du BR3 du fait du report de certaines dépenses à 2023 et de l'annulation d'une opération. Ils se décomposent notamment en 560 k€ sur les fonds propres EPMP, et 143,9 M€ sur fonds propres OUGC, et en 50,6 k€ sur recettes fléchées PITE. A noter la distinction entre :

- les restes à payer relatifs aux fonds propres de l'établissement qui intègrent l'OUGC, financé par le reversement des redevances payées par les irrigants. Selon le décret, l'OUGC doit équilibrer son budget sur deux ans. A souligner que les dépenses 2022 de l'OUGC de 143,9 k€ seront exécutées début 2023, et les recettes attendues de 164,1 k€, dont 87,6 k€ seront encaissés en 2023.
- les restes à payer du PITE qui seront soldés avec certitude début 2023, la facturation étant en cours, et le programme sera alors clos.

Au BR3, on prévoyait des restes à payer de 508,1 k€, dans l'hypothèse du paiement intégral du PITE, et aucun reste à payer pour l'OUGC.

Concernant les restes à payer propres à l'EPMP, on observe que leur montant continue de décroître par rapport aux années précédentes. Ils seront payés en 2023 pour une grande partie et leur solde en 2024. La majorité des reports de paiement sur 2023 étaient inscrits au BR3 et l'impact sur les restes à payer est négligeable. Plusieurs opérations importantes ont été finalisées en 2022 avec parfois des décalages de solde début 2023 : le marché de suivi de la biodiversité 2019-2022, les conventions CNRS 2020-2022 et 2022 (6 mois), la convention CNRS relative à la synthèse bibliographique des prairies, la création de l'interface Web pour l'observatoire des pratiques agricoles, la mise en place de la plateforme foncière et la réécriture du DOCOB.

Le niveau de la trésorerie en fonds propres au 31 décembre 2022 (1 015 511,30 € hors OUGC), cumulé avec les recettes attendues en 2023, va permettre sans difficulté le financement des restes à payer ainsi que les nouvelles dépenses de 2023.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8	8	8
– sous plafond	8	8	8
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'établissement avait un schéma d'emplois nul en LFI 2022. En exécution 2022, celui-ci s'élève à +1,2 ETP, à 8 ETP, constituant un rattrapage de la sous-exécution de 2021 lié à un décalage de recrutement.

En 2022, le plafond d'emploi autorisé était de 8 ETPT, soit 8 agents à temps plein dont 3 agents fonctionnaires et 5 agents contractuels. Un agent a été recruté en CDI au 1^{er} janvier pour la gestion quantitative. Un autre agent a bénéficié d'une CDIisation au 1^{er} août faisant suite à un CDD de 6 ans. Tous les agents contractuels de l'EPMP sont à présent en CDI, ce qui sécurise les bénéficiaires et les compétences acquises au bénéfice de l'établissement.

Une agente contractuelle a également renouvelé sa demande de travail à temps partiel (80 %) toute l'année, ce qui donne la possibilité de recruter un CDD de deux mois, sur une mission ponctuelle, tout en respectant le plafond d'emploi. Cependant, l'établissement a tenté un recrutement en début d'automne qui s'est avéré infructueux. Ces éléments portent l'exécution au 31 décembre 2022 à 7,8 ETPT.

OPÉRATEUR

OFB - Office français de la biodiversité

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) assure la préservation et la restauration de la biodiversité et le renforcement de l'efficacité des politiques publiques en matière de police de l'eau et de l'environnement. Il est le principal acteur dans le domaine de la biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine.

Actions significatives menées en 2022 :

- l'adoption du programme d'intervention de l'établissement par le conseil d'administration du 30 novembre 2022. Ce document s'inscrit dans une triple ambition de priorisation des actions, de sécurisation juridique et de soutenabilité financière ;
- l'établissement a pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion de corps des techniciens et agents techniques de l'environnement, y compris ceux affectés dans les parcs nationaux. 2022 a été aussi marquée par la préfiguration de l'accueil des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL, qui viennent renforcer l'expertise de l'établissement sur la connaissance et le diagnostic des milieux aquatiques ;
- la poursuite de multiples appels à projets (Atlas de la biodiversité communale avec 54 nouveaux projets financés en 2022 au profit d'environ 440 communes), d'appels à manifestation d'intérêt et des initiatives « engagés pour la nature » (451 collectivités, 216 entreprises et 57 partenaires) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance (enveloppe totale de 85,3 M€) : sur les deux années 2021-2022, l'OFB a engagé 99 % des crédits dont il a la gestion ;
- la création de la 9^e nouvelle ARB en Hauts-de-France. L'OFB poursuit également son soutien aux associations sur le terrain autour d'actions de mobilisation comme par exemple la sensibilisation aux sujets Haie/bocage/trognes, océan, mares et zones humides, soutien à la fête de la nature. A la rentrée scolaire 2022 1 011 aires éducatives sont actives. Enfin, l'OFB a formalisé en 2022 un certain nombre de partenariats structurants au plan national : avec l'ADEME (février 2022), la Caisse des dépôts et consignations (février 2022), l'Office national des forêts (mars), la Direction générale de la gendarmerie nationale (mars), la Fondation François Sommer (mars), les TAAF (juin), le MNHN (juin), Intercommunalités de France (septembre) ;
- fin 2022 68 % d'aires protégées gérées ou cogérées disposent de plans de gestion valides ;

- en matière de police de l'environnement, l'OFB a réalisé en 2022 6 406 avis techniques, 567 rapports de manquement administratif (RMA), 2 330 procédures eau et milieux aquatiques, 384 procédures espaces naturels habitats et patrimoine, 1 061 procédures espèces et leurs habitats, 1 073 procédures police de la chasse, 342 procédures police de la pêche, 37 procédures en matière de police sanitaire. Si le nombre d'avis techniques et de RMA a augmenté entre 2021 et 2022, le nombre de procédures judiciaires de l'OFB en 2022 a légèrement diminué par rapport à 2021 ;
- forte implication dans le suivi sanitaire de la faune suite à la crise de la grippe aviaire. 2022 a également vu le renouvellement de la convention cadre Agrifaune pour 2 ans ;
- contribution au projet européen Biodiversa+, permettant d'avancer sur les sujets de suivis comme la surveillance des oiseaux marins, les suivis sanitaires des amphibiens, les bases de données sur les espèces exotiques envahissantes, les suivis d'espèces à enjeux de conservation en Guyane... et de contribuer à un appel à projets européens sur l'amélioration de la surveillance de la biodiversité ;
- concernant les grands prédateurs terrestres, le Réseau Loup/lynx a été fortement mobilisé pour les remontées d'indices et la mise en place de formations. L'expérience du Life Wolfs Alps a permis d'améliorer la connaissance en matière de prévention et de protection des troupeaux. Les sollicitations de la brigade d'intervention mobile des grands prédateurs terrestre sont toujours en augmentation. Le 21 juillet 2022, le Président de la République a annoncé la création au sein de l'OFB d'une deuxième équipe dédiée aux opérations de gestion du risque de prédation par les grands prédateurs terrestres, qui aura vocation à intervenir à l'Ouest du Rhône (Pyrénées, Massif central). Par ailleurs, l'OFB a poursuivi son implication dans les PNA loup, Lynx et ours ;
- face à la recrudescence du phénomène des captures accidentelles de mammifères marins depuis quelques années en France, le projet OBSCAME (caméras embarquées sur les fileyeurs du golfe de Gascogne) a été mis en place à la demande de la Ministre de la mer et confié à l'OFB en 2021. Afin de poursuivre sur la dynamique de la phase 1 (faisabilité technique validée sur 5 navires), le projet s'est poursuivi en phase 2 en 2022. Cette deuxième phase a permis d'équiper 15 navires de pêche supplémentaires en caméras embarquées. Les données vidéos ont été collectées et analysées sur l'année 2022 ;
- concernant les projets LIFE intégrés :
 - projet ARTISAN sur les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique (SafN) : le projet a entamé la phase 2 en 2022 et poursuit ses actions : les travaux ont démarré ou se sont poursuivis sur 3 des 10 sites pilotes (désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école à Lille, plantations de haies anti-érosives en Suisse Normande, arbres de pluie dans la métropole du Grand-Lyon), et chacun des sites a établi le dispositif de suivi des impacts des projets d'ici 2027. Le LIFE ARTISAN maintient également en région une animation constante du sujet auprès des groupes régionaux ;
 - projet MarHa sur la protection des habitats marins : l'accent a été mis sur des actions d'évaluation de l'état de conservation des habitats benthiques à l'échelle de gestion, et des actions de réduction des pressions par la sensibilisation, la formation (des gestionnaires, des administrateurs, des usagers), l'outillage (référentiels techniques), l'intervention démonstrative (épaves, mouillages, déchets,...) ;
 - dans le cadre du projet LIFE « Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques » (BTP), l'OFB a mené en 2022 une démarche de concertation visant à améliorer l'intégration de la biodiversité dans les projets portés par les collectivités et les compétences qu'elles exercent. L'OFB a également lancé des « analyses stratégiques territoriales », qui visent à établir un diagnostic partagé des enjeux de biodiversité et des priorités d'action avec les acteurs du territoire en Régions PACA (réalisé en 2022) et Guadeloupe (lancé en 2022).

Concernant la rationalisation des fonctions supports, notamment au niveau des sites immobiliers, on peut noter une réduction de 28 sites entre début 2020 et fin 2021 conformément au SPSI de l'établissement.

Le premier plan d'actions développement durable s'est matérialisé par le déploiement de mesures concrètes en 2022 :

- acquisition de l'outil de suivi des fluides interministériel pour mieux gérer les consommations énergétiques ;
- réponses aux appels à projet dans le cadre des plans de résilience et remplacement de trois chaudières à fioul par des modes de chauffage écoresponsables ;
- achat de dix véhicules électriques en 2022, doublant ainsi la flotte automobile électrique.

Parallèlement l'OFB a réalisé des documents structurants, comme le bilan de gaz à effet de serre, le plan de mobilité et le plan de sobriété énergétique qui permettront d'identifier des actions prioritaires à mener.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	64 521	22 124			24 266	39 319
Dotations en fonds propres	114	114			3 266	655
Transferts	64 407	22 010			21 000	38 664
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	428	426			3 114	1 878
Subventions pour charges de service public	8	6			-2	9
Transferts	420	420			3 116	1 870
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 066	497			1 419	923
Subventions pour charges de service public		44				39
Transferts	1 066	453			1 419	884
P113 – Paysages, eau et biodiversité	54 290	53 909	53 186	53 186	71 452	71 432
Subventions pour charges de service public	51 200	51 205	53 006	53 006	65 153	65 153
Transferts	3 090	2 704	180	180	6 299	6 279
P174 – Énergie, climat et après-mines	1 440	1 008			630	747
Transferts	1 440	1 008			630	747
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	193	193			983	975
Subventions pour charges de service public	193	193			967	967
Transferts					16	8
P123 – Conditions de vie outre-mer					220	120
Transferts					220	120
P363 – Compétitivité					884	691
Subventions pour charges de service public					120	120
Transferts					764	571
P102 – Accès et retour à l'emploi	6	6			2	7
Transferts	6	6			2	7
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	160	32				40
Transferts	160	32				40
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					491	491
Dotations en fonds propres					491	491
Total	122 105	78 195	53 186	53 186	103 461	116 623

L'ensemble des financements alloués à l'OFB par l'État s'est élevé réellement en 2022 (après correction d'erreurs dans le tableau ci-dessus) à 104,5 M€ en CP (contre 78,2 M€ en CP en 2021), dont 53,01 M€ de SCSP du programme 113 et 51,5 M€ en subventions fléchées ou globalisées.

Pour le **programme 113** hors SCSP (6,3 M€ en CP), les financements recouvrent notamment les actions suivantes :

- 4 M€ pour le projet OBSCAME (Observation des captures accidentelles de mammifères marins sur les fileyeurs du golfe de Gascogne) ;
- 1,7 M€ alloués à la suite de l'adoption de la LFR n° 2 afin de contribuer au co-financement que les agence de l'eau et l'OFB apportent aux collectivités territoriales dans leurs opérations de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable visant à réduire leur taux de fuite ;
- 0,304 M€ pour la réalisation d'actions dans le cadre de la gestion de la RNN d'Iroise et pour le fonctionnement de la RNN de la Baie de l'Aiguillon ;
- 0,209 M€ de subventions LIFE (Marha, Artisan, Wolfalpes) ;

- 0,024 M€ dans le cadre d'un contrat Natura 2000 en mer concernant la réalisation d'un état des lieux de la banque de graines des zostères naines ;
- 0,019 M€ pour la rédaction du PNA en faveur d'Ovis gmelinii var.Corsicana dans un cadre de rétablissement et la rédaction du PNA Mouflon ainsi que pour le programme de lutte contre le vison d'Amérique dans le cadre du PNA en faveur du vison d'Europe ;
- 0,015 M€ pour la réalisation d'IKA (indice kilométrique d'abondance) afin de suivre la grande faune en Guyane à St Georges et Roura ;
- 0,008 M€ pour l'appui à diverses actions comme les analyses génétiques de l'écrevisse à pinces bleues (espèce exotique envahissante) afin de caractériser sa situation sur un territoire, l'animation du réseau limicoles en Guadeloupe ou la conservation du goéland d'Audouin.

Les financements alloués à l'OFB par l'État au titre du **programme 362 du plan de relance** (action 2) se sont élevés en 2022 à 38,664 M€ en CP, dont 19,864 M€ au titre de la biodiversité (dont 9,5 M€ pour les aires protégées) et 18,8 M€ au titre de la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement en outre-mer (plan Eau-DOM). Par ailleurs, au titre du volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics, 0,655 M€ ont été alloués pour le projet immobiliser visant à regrouper le service départemental de la direction régionale Nouvelle-Aquitaine à Rochefort dans un bâtiment correspondant à l'ancienne trésorerie.

D'autres crédits de l'État ont également été versés à l'OFB pour 5,9 M€ :

- **programme 723** (0,491 M€) pour l'installation d'une chaudière à granulés et un ballon d'eau chaude dans un service départemental (coût de chauffage en forte baisse associé à une forte baisse des gaz à effet de serre), le remplacement de 5 chaudière à fioul par des PAC air/eau à Auffargis et au Paraclet ;
- **programme 363** (plan de relance volet mise à niveau numérique de l'État à hauteur de 0,691 M€), par la DINUM (0,207 M€) au titre de l'auto-évaluation et amélioration des compétences numériques et d'acculturation à la donnée des agents de l'OFB ainsi que des analyses numériques environnementales, et par la DITP (0,484 M€) dans le cadre du Fonds innovation et transformation numérique volet 8 (FITN8) pour la refonte mutualisée des deux outils de gestion des demandes d'agrément des laboratoires d'analyses dans l'eau (SISEAgrelab pour le domaine de la santé, outil Ansés/DGS) et Labeau pour l'environnement (outil OFB), afin de développer de manière concomitante deux SI disposant d'un socle commun et d'API pour permettre l'échange d'informations entre les deux interfaces ainsi que pour la dématérialisation de la gestion administrative des dossiers individuels des agents tenus par la DRH de l'établissement ;
- **programme 123** (0,12 M€) au titre pour financer le projet ReCorEA « résilience des récifs coralliens et des écosystèmes associés » qui a pour objectif de mener des actions permettant de réduire significativement l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, les herbiers de phanérogames marines et les mangroves, mais aussi de favoriser la résilience des récifs coralliens (aptitude à résister puis à se reconstituer à la suite d'une perturbation) afin de contribuer à ralentir la décroissance de ceux-ci ;
- **programme 217** (0,975 M€) afin de verser l'intégralité du solde de l'indemnité spécifique de service (ISS) aux agents des corps techniques d'équipement passés au RIFSEEP en 2022 ainsi que financer l'organisation en Afrique australe et orientale de deux ateliers régionaux pour l'amélioration de la gestion des aires protégées à destination des partenaires de ces zones visant à renforcer les compétences des gestionnaires africains d'aires protégées ;
- **programme 174** (0,767 M€) au titre de la convention Migralion dont l'objet est d'étudier et caractériser la fréquentation du Golfe de Lion par les oiseaux migrateurs terrestres, l'avifaune marine et les chiroptères, au regard des projets d'usage de l'espace maritime, par exemple en matière de développements de parcs éoliens ;
- **programme 206** (0,923 M€) avec la convention relative à la participation de l'OFB aux actions liées au contrôle sanitaire de la faune sauvage, en lien avec les maladies réglementées de la faune sauvage transmissibles aux animaux domestiques et à l'Homme et avec l'écotoxicologie concernant la Direction Générale de l'Alimentation, une subvention concernant la participation financière du MASA à la surveillance épidémiologique des maladies animales d'intérêt vétérinaire et médical et des effets non intentionnels des produits phytosanitaires dans les populations d'animaux sauvages dans le cadre du réseau SAGIR, visant à assurer une surveillance des principales causes de mortalité de la faune sauvage, et plus particulièrement des espèces d'intérêt cynégétique, ainsi que la subvention relative au suivi populationnel des bouquetins du massif du Bargy (Haute-Savoie) et à la surveillance de la brucellose chez les espèces chassables du Bargy et des massifs adjacents ;
- **programme 149** (1,878 M€), dont 9 k€ sur le projet préfiguration du Réseau National Écobordure, ainsi que 1 870 k€ concernant le premier versement de la subvention de la DGAMPA pour le projet OBSCAMe+, qui correspond à la collecte de donnée sur 100 fileyeurs par caméra embarquée dans le cadre du plan d'action pour réduire les captures

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

accidentelles de dauphin commun dans le Golfe de Gascogne et de l'avis motivée de la Commission européenne de juillet 2022 (DHFF).

COMPTES FINANCIERS 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	182 650	182 989	Subventions de l'État	104 331	126 479
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>40 000</i>	<i>39 454</i>	– subventions pour charges de service public	53 006	53 006
			– crédits d'intervention(transfert)	51 325	73 473
Fonctionnement autre que les charges de personnel	88 125	97 073	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	247 800	226 241	Autres subventions	384 229	391 857
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 200	29 223	Revenus d'activité et autres produits	5 086	28 096
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 000</i>	<i>29 202</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 000</i>	<i>18 301</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>200</i>	<i>21</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>650</i>	<i>469</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>400</i>	<i>261</i>
Total des charges	518 575	506 303	Total des produits	493 647	546 432
Résultat : bénéfice		40 129	Résultat : perte	24 929	
Total : équilibre du CR	518 575	546 432	Total : équilibre du CR	518 575	546 432

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	12 779		Capacité d'autofinancement		50 320
Investissements	14 712	12 976	Financement de l'actif par l'État		491
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	200	
			Autres ressources	650	471
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	27 491	12 976	Total des ressources	850	51 284
Augmentation du fonds de roulement		38 308	Diminution du fonds de roulement	26 641	

* Voté

Le résultat comptable est excédentaire à hauteur de 40,1 M€, contre une prévision de déficit de 24,9 M€, pour des raisons similaires à celles justifiant le solde budgétaire. L'écart entre le résultat net comptable (40,1 M€) et le solde budgétaire (8,2 M€) s'explique principalement par un décalage entre des constatations de recettes en comptabilité très supérieures aux dépenses constatées : il matérialise des restes à recouvrer en augmentation, notamment sur des entités publiques (23 M€). En effet, l'ensemble des recettes de l'observatoire éolien en mer à hauteur de 18,205 M€ a par exemple été titré à la demande de l'agence comptable.

Aussi, avec une capacité d'autofinancement d'un montant de 50,3 M€, des investissements de 7,3 M€ et des ressources d'investissement de 13 M€, le fonds de roulement augmente de 38 M€ par rapport au fonds de roulement issu de l'exécution fin 2021 (97,6 M€). Ainsi, au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s'établit à un niveau de 135,9 M€, contre une prévision de 58,92 M€, du fait principalement de la sous exécution de certaines dépenses.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
110 782	83 775	124 626

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	194 800	194 800	197 294	197 294
Fonctionnement	61 239	61 806	59 592	54 557
Intervention	244 328	247 800	252 217	228 155
Investissement	14 065	14 712	17 848	12 669
Total des dépenses AE (A) CP (B)	514 431	519 118	526 951	492 674
dont contributions employeur au CAS pensions	40 000	40 000	39 454	39 454

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	403 410	402 639
Subvention pour charges de service public	53 006	53 006
Autres financements de l'État	4 000	2 232
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	343 229	343 610
Recettes propres	3 175	3 791
Recettes fléchées	88 687	98 230
Financements de l'État fléchés	38 349	53 260
Autres financements publics fléchés	49 976	44 317
Recettes propres fléchées	361	653
Total des recettes (C)	492 097	500 869
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	8 195
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	27 022	0

* Voté

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité	0 16 207	3 548 2 254	3 271 2 016	178 961 171 709	192 495 168 147	325 292	287 222	182 834 190 462	196 052 186 592	
Connaissance et expertise	0 41 344	3 356 3 521	3 288 3 257	34 708 48 724	30 260 33 472	697 1 886	537 1 560	38 760 95 474	34 085 79 633	
Formation et mobilisation des citoyens et des parties prenantes	0 15 589	6 798 3 124	5 772 3 103	14 756 14 320	11 134 11 828	1 202 412	772 219	22 756 33 445	17 678 30 738	
Gestion et appui à la gestion des espaces naturels et des espèces	0 10 446	6 305 2 875	5 466 2 123	15 653 16 963	13 726 14 509	1 186 538	1 009 627	23 144 30 822	20 202 27 705	
Police de l'environnement et police sanitaire	0 83 712	5 859 2 880	7 680 2 901	250 74	186 0	1 130 2 704	1 091 1 637	7 238 89 370	8 957 88 250	
Soutien et management	194 800 29 996	35 373 44 938	36 330 41 157	0 428	0 198	9 525 12 016	11 015 8 405	239 698 87 377	242 145 79 756	
Total	194 800 197 294	61 239 59 592	61 806 54 557	244 328 252 217	247 800 228 155	14 065 17 848	14 712 12 669	514 431 526 951	519 118 492 674	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	27 022	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	25	1 387
Autres décaissements non budgétaires	0	13 063
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	27 047	14 450
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	13 844
Abondement de la trésorerie fléchée	5 915	26 845
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	27 047	28 294

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	8 195
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	40	3 568
Autres encaissements non budgétaires	0	16 530
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	40	28 294
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	27 007	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	32 921	13 001
Total des financements	27 047	28 294

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
--------------	---------------------	-------------------------

* Voté

Le budget initial (BI) 2022, voté par le conseil d'administration (CA) le 30 novembre 2021 a fait l'objet de quatre budgets rectificatifs (BR) en cours d'année pour tenir compte du report de certaines dépenses initialement prévues en 2021 pour finaliser des opérations en cours, de l'inscription de nouvelles opérations, de transferts de crédits entre nature de dépenses ou l'augmentation des enveloppes, de mises à jour de dossiers afférents aux conventions de recettes fléchées, des conventions partenariales ou de mécénats, de l'ajustement des prévisions de recettes et des perspectives de fin de gestion. *In fine*, l'année 2022 se caractérise par un niveau de réalisation proche de la dernière prévision rectifiée, soit en dépenses à hauteur de 96,7 % en AE et 90,7 % en CP, et de 99,3 % en recettes.

1. **Les dépenses de l'OFB** s'élèvent en 2022 à 527 M€ en AE (contre 515 M€ en 2021) et 493 M€ en CP (contre 460 M€ en 2021), soit une augmentation de 2 % en AE et de 7 % en CP. Hors contribution de fonctionnement aux parcs nationaux, les dépenses opérationnelles de l'établissement représentent 84 % des CP en coûts complets.

Les dépenses de personnel (40 % des dépenses totales en CP) s'élèvent en 2022 à 197,3 M€ en AE et en CP, contre 188 M€ en 2021, soit une hausse de 5 %. Les chantiers salariaux se sont poursuivis en 2022 avec notamment le plan de requalification des corps de l'environnement, le déploiement du RIFSEEP, la définition des orientations de l'établissement en matière de prime de restructuration de service (PRS) et la réalisation des premiers versements, ou la traduction en paie de mesures adoptées en 2021 (ex : revalorisation des grilles indiciaires du quasi-statut de l'environnement).

Le CAS Pensions évolue de 37,81 M€ en 2021 à 39,45 M€ en 2022.

L'écart à la prévision avec le budget initial 2022 s'explique principalement par les éléments suivants :

- le décalage concernant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des restructurations suite à la concertation menée et qui a abouti à l'été 2022 à définir les orientations de l'établissement et les modalités de versement de la prime de restructuration et de service ;
- le décalage de certains recrutements, dans un contexte général de tension du marché de l'emploi affectant les recrutements dans la fonction publique et à l'OFB, qui a conduit à un niveau d'exécution du plafond d'emplois plus limité qu'en 2021.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 59,6 M€ en AE et 54,6 M€ en CP (11 % des dépenses totales en CP) en 2022. Elles ont été réalisées à hauteur de 94,9 % en AE et 85,9 % en CP par rapport au dernier BR. Ces dépenses s'élevaient en 2021 à 47,8 M€ en AE et 48,3 M€ en CP, soit une hausse de 25 % en AE et de 13 % en CP.

Par rapport à 2021, les dépenses progressent respectivement de +18,9 % en AE et de +11,26 % en CP, ce qui s'explique par la remise à niveau des dépenses de fonctionnement, tel que prévu dans le budget initial, et par une reprise pleine et entière de l'activité suite à la levée totale des restrictions sanitaires.

- Les dépenses liées à l'**immobilier** sont en augmentation de 9 % (0,835 M€) par rapport à 2021 en partie liée à la pleine reprise des activités sur sites, la hausse des prix énergétiques et le remplacement d'anciens locaux vétustes conformément au SPSI ;
- La forte hausse des **frais postaux et communication** (5 M€ contre 1,9 M€ en 2021) est exceptionnelle et non-récurrente. Elle est essentiellement due aux dépenses concernant les prestations d'interconnexion, les dépenses enregistrées en 2022 concernant des factures allant de novembre 2020 à décembre 2021. Ces factures ont été débloquées en 2022 et représentent un montant total de 1 063 k€ sur les CP 2022 ;
- S'agissant des **frais de déplacement** (10 M€ contre 9,2 M€), on constate une légère hausse de +1,8 % sur les dépenses de carburants ainsi qu'une hausse de +8,4 % des dépenses de déplacements, liée principalement à la reprise des séminaires ;
- Les **dépenses d'approvisionnements et supports** (équipements de bureau, équipement des agents de terrain, entretien des véhicules et assurances diverses, matériel informatique, etc.) : ces charges progressent de +10,6 % entre 2021 et 2022 (14 M€) mais avec des disparités fortes selon les différents postes. Les

variations les plus importantes concernent l'habillement et les équipements (700 k€ en AE), les assurances avec une forte baisse liée à un décalage de paiement sur 2023 (350 k€ assurance flotte automobile), les services informatiques (+830 k€ de sécurisation et modernisation des SI, renouvellement des prestations de maintenance des datas center)..

- **Documentations, colloques et communication** (3,6 M€) : ce poste de dépense augmente de 18 % entre 2021 et 2022. Alors que les dépenses de communication diminuent de 5,6 %, celles liées à l'organisation de colloques sont, elles, en augmentation de 67,4 % traduisant l'intensité de l'activité de l'OFB en 2022 en la matière ;
- Les **prestations diverses** (7,8 M€) diminuent de 5 % entre 2021 et 2022. Il est à noter une hausse des dépenses de personnel, liée principalement aux remboursements des mises à disposition auprès de l'OFB des personnels des laboratoires hydrobiologiques à partir de septembre 2022, ainsi qu'une forte augmentation des dépenses de formation liées à la dynamique des besoins de formation après la création de l'OFB, alors que la politique de formation de l'Établissement avait été affectée par les restrictions sanitaires en 2020 et en 2021 ;
- Dans le cadre du plan **France Relance**, 1,66 M€ en AE et 0,515 M€ en CP de dépenses de fonctionnement ont été exécutés pour des prestations d'intérim et des projets d'entretien, gestion et mise en valeur des aires protégées gérées par l'OFB. Le niveau de consommation des CP, inférieur à la prévision, s'explique par le décalage sur 2023 des paiements concernant plusieurs opérations engagées en 2022 et par la facturation tardive de la prestation d'intérim, entraînant un décalage des dépenses sur 2023 ;
- Enfin, les conventions sur recettes fléchées (0,822 M€ en AE et 1,063 M€ en CP) ont été largement sous exécutées, à hauteur de 33 % en AE et 31 % en CP par rapport au BR, du fait de la non-concrétisation en 2022 de trois projets pour un montant de 73 k€ en AE/CP, ainsi que le retard pris dans la mise en œuvre de plusieurs projets importants.

Les dépenses d'intervention (46 % des dépenses totales en CP) atteignent 252,2 M€ en AE et 228,2 M€ en CP, incluant la contribution aux parcs nationaux de 69,7 M€ en 2022. Elles diminuent de 6,7 % en AE et augmentent de 5,8 % en CP par rapport à 2021, ce qui résulte essentiellement de l'accélération des paiements sur le Plan France Relance. Elles ont été exécutées à hauteur de 95 % en AE et 86 % en CP par rapport au dernier BR.

Hors plan de relance, ces dépenses s'élèvent à **231,4 M€ en AE et à 202,5 M€ en CP**, soit une hausse de 10 % en AE par rapport à 2021. Sur les opérations propres (hors Plan France Relance, Observatoire national de l'éolien en mer, recettes fléchées), le niveau d'engagement atteint 215,6 M€ en exécution 2022, contre 207,6 M€ en 2021, soit une progression de +8 M€ par rapport à 2021. L'écart à la prévision s'explique par l'effet de la mise en œuvre du Plan France Relance, qui a constitué – comme en 2021 - une priorité d'action pour l'OFB, entraînant un décalage sur 2023 de certains dispositifs d'intervention hors plan de relance. Le niveau global des paiements est en retrait par rapport à 2021, qui avaient été tirés par le paiement de soldes importants de subventions au titre de la solidarité interbassins.

Au global, les dépenses reflètent les missions confiées à l'OFB. Elles concernent :

- Le **plan Écophyto II+**, exécuté à hauteur de 33,5 M€ en AE et 31,2 M€ en CP. Le niveau d'exécution est inférieur à celui constaté lors de l'exercice 2021 (39,76 M€ en AE et 33,87 M€ en CP), en raison du retard constaté à l'émergence des projets ;
- Les **interventions en Outre-mer** sont de 28,1 M€ en AE et 25,7 M€ en CP. Ce niveau d'exécution en AE caractérise un retour à la normale du rythme et du taux de consommation des crédits de la solidarité interbassins travaux et études (18,3 M€ sur 21,7 M€ programmés). En effet, l'effet d'éviction conjoncturelle du plan France Relance constaté en 2021 et début 2022 au détriment des crédits de « droit commun » de la solidarité interbassins, en raison des taux d'intervention exceptionnellement majorés et plus attractifs, a diminué fortement sur le second semestre 2022. Ce rythme élevé de consommation en CP résulte du grand nombre de conventions encore en cours et est sensiblement constant depuis plusieurs années ;
- La mise en œuvre du soutien financier de l'OFB au profit des actions « concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité », dispositif dit d'**écocontribution** instauré par l'article 13 de la loi du 24 juillet 2019, avec la création et la gestion d'un fonds à destination des fédérations de chasse, pour un montant de 10,1 M€ en AE et de 7 M€ en CP. A noter que l'OFB aura ainsi engagé 10,29 M€ au titre de la saison 2019-2020 (pour 1 029 798 permis validés), 9,44 M€ au titre de la saison 2020-2021 (pour 988 794 permis validés) et 9,79 M€ au titre de la saison 2021-2022. Le niveau d'exécution en CP est légèrement inférieur à la prévision en raison de l'impact des avenants de prolongation des actions mises en œuvre en 2020 ;

- **L'appui aux stratégies, le soutien aux acteurs et la mobilisation citoyenne** sont destinés principalement aux grands partenariats associatifs, à la formation et la mobilisation des acteurs, aux programmes d'éducation à l'environnement et aux ARB ou encore au programme Agrifaune. Ils atteignent 20,8 M€ en AE et 18 M€ en CP. Il convient de noter également des dépenses de 0,3 M€ pour les interventions en appui à des projets inter-parcs nationaux ;
- L'ensemble des moyens d'intervention dévolus à la **police, à la connaissance et à l'expertise** regroupent les partenariats avec de grands opérateurs publics ou parapublics sous la forme de subventions ou de contrats. Les montants alloués à ces opérations se sont élevés à 43,8 M€ en AE et 29,2 M€ en CP. Des efforts accrus sont à noter pour l'Unité conjointe Patrinat (5,6 M€) et les délégations de façade maritime, notamment méditerranée (3,4 M€). L'ensemble des interventions portant sur la recherche et l'appui scientifique (15,4 M€) s'est porté en particulier dans les domaines des écosystèmes aquatiques (5,9 M€), de la santé de la faune, du fonctionnement des écosystèmes agricoles (2,4 M€) et de l'anthropisation et le fonctionnement des écosystèmes terrestres (2,4 M€). ;
- Les **parcs naturels marins** ont consommé 6,7 M€ d'AE et 6,4 M€ de CP. Les évolutions à la hausse entre 2021 et 2022 résultent de la montée en puissance des actions dans les parcs naturels marins qui a été actée par un accroissement des crédits budgétaires de l'enveloppe d'intervention : +16 % en AE et +34,6 % en CP.
- Les autres dépenses d'intervention représentent 2,8 M€ d'AE et 11,5 M€ de CP. Elles recouvrent les interventions dans le domaine des relations internationales et des partenariats internationaux, de la communication, de la police, de l'informatique, etc., dont la principale dépense en CP concerne la compensation du transfert de la gestion des plans de chasse, versée à la Fédération nationale des chasseurs, pour un montant de 9 M€ depuis 2020.

En 2022 a été créé « **L'Observatoire national de l'éolien en mer** », dont les missions sont de rendre accessibles au plus grand nombre les études et données existantes sur l'éolien en mer, et de définir et piloter un programme d'acquisition de connaissances. Les crédits alloués pour l'année 2022 (14,1 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ont permis d'initier un programme d'acquisition de connaissance sur l'éolien en mer via un marché portant sur la caractérisation de l'utilisation de l'arc Atlantique-Nord-Est par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine à l'aide de méthodes complémentaires (Migratlane – 10,6 M€), le suivi des Marsouins en Manche par acoustique passive (1,6 M€), les survols Manche Atlantique SCANS-IV pour données mégafaune (0,4 M€), la caractérisation du bruit ambiant en Méditerranée et impacts sur le grand dauphin (0,6 M€) et quelques autres actions de connaissance (atlas de poissons, cartographie des pressions...).

Dans le cadre du plan **France Relance**, 20,8 M€ en AE et 25,7 M€ en CP ont été exécutés pour une enveloppe prévisionnelle de 85,3 M€. Le niveau d'exécution 2022 global de l'enveloppe intervention du plan France relance de 20,8 M€ en AE, rapporté aux crédits ouverts est très bon et s'élève à 96,7 %. Le niveau d'exécution en CP est plus faible que programmé, essentiellement en raison d'un niveau d'avancement opérationnel des projets plus faible qu'anticipé.

Au niveau des **recettes fléchées**, 1,7 M€ sont constatés en AE et 1,9 M€ en CP. Les taux d'exécution sont respectivement de 59 % et de 56 %, cette sous-exécution s'explique d'une part par la non concrétisation d'un projet pour un montant de 182 k€ en AE et 100 k€ en CP et d'autre part par le décalage sur 2023 de la mise en œuvre de projets de montants importants (Life Marha, programme TEFIBIO notamment).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **17,8 M€ en AE et 12,7 M€ en CP** (3 % des CP totaux), avec une hausse de 98,8 % en AE et de 57,8 % en CP par rapport à 2021. Cette enveloppe a été exécutée à près de 96,6 % en AE et 79,9 % en CP par rapport aux prévisions ajustées. Les dépenses en investissement sont bien plus importantes qu'en 2020 (impact crise Covid) et 2021. Les dépenses, dont la hausse s'explique en partie par la mise à niveau de certains investissements, concernent :

- les véhicules « police de l'environnement », 28 véhicules ont été achetés pour 771 k€ en AE et 597 k€ en CP (achat et équipements). La cible a ainsi été atteinte grâce à la commande 2022 ;
- les autres véhicules (voitures, remorques, quad, scooter...) pour 1,426 M€ en AE et environ 1,735 M€ en CP correspondant à des restes à payer de véhicules de 2020 et 2021 et des premières avances sur les véhicules commandés en 2022 ;
- Les embarcations (1,069 M€ en AE et 1,003 M€ en CP) : 3 embarcations, des bateaux légers (canoé, barque, kayak) ainsi que des remorques et équipements spécifiques aux embarcations ont été commandées en 2022 ;

- Les travaux (4,5 M€ en AE dont 3 653 k€ pour le projet de rénovation de Rochefort et 2,186 M€ en CP dont 0,75 M€ pour Rochefort). Les projets les plus significatifs menés en 2022 sont l'aménagement du plateau de la rue de l'Égalité à Vincennes, l'installation de trois pompes à chaleur et l'accompagnement des travaux pour le site de Eu ;
- Concernant les dépenses informatiques (6,6 M€ en AE prenant en compte la refonte des systèmes d'information Labeau et Sise Agrelab et la création du Data Center de Saint- Benoist, et 4,37 M€ en CP), la sur-exécution des crédits d'investissement s'explique principalement au niveau des infrastructures par la rationalisation des datas centers avec le regroupement sur le site de Saint – Benoist, le renouvellement de matériels obsolètes et des développements supplémentaires pour l'application logicielle OSCEAN. Au niveau des postes de dépenses en CP, les lignes principales sont l'acquisition et le développement de logiciels métiers et/ou d'application de système d'information et l'achat de matériel.
- Enfin, pour les autres dépenses d'investissement (équipements, mobiliers, matériels scientifiques et matériels divers) 1,8 M€ ont été engagés en matériels scientifiques (optiques, missions police, équipement et fournitures captures, analyses...) et 1,479 M€ décaissées.
- Pour les autres opérations sur recettes fléchées, le faible taux d'exécution (13 % en AE et 17 % en CP) provient d'une part de la non-concrétisation d'un projet et d'autre part de moindres dépenses sur les opérations Life Marha et LIFE WOLFALPS.

En 2022, l'OFB a été bénéficiaire de crédits France Relance (hors enveloppe biodiversité) pour mener à bien deux opérations d'investissement : le projet immobilier, visant à rénover l'ex-trésorerie de Rochefort, pour regrouper et mutualiser les implantations de plusieurs entités, et le projet de refonte des deux systèmes d'information SISE-Agrelab pour la santé et Labeau pour l'environnement, identifiée comme nécessaire et prioritaire par leur maîtrise d'ouvrage respective.

Dans le cadre du plan de relance, 0,35 M€ en AE et CP ont été exécutés sur le volet aires protégées.

2. Les recettes s'établissent à 500,9 M€, contre 461,1 M€ en 2021. Elles se répartissent entre les recettes globalisées (402,6 M€) pour 80 % et les recettes fléchées (98,2 M€) pour 20 %.

Les recettes globalisées sont constituées de :

- La subvention pour charges de service public (SCSP) de 53,01 M€ allouée par le programme 113, en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2020 ;
- Les autres financements de l'État (2,2 M€) proviennent principalement de la compensation de l'impact financier de la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et des techniciens supérieurs du développement durable affectés à l'établissement pour 0,966 M€. De plus, le MAA a versé 0,842 M€ en 2022 (convention du réseau national de suivi sanitaire de la faune sauvage, actions de contrôle de police sanitaire). Ont également été encaissés 0,48 M€ dans le cadre de recettes partenariales, 0,312 M€ en subvention pour l'aide publique à l'emploi pour les contrats aidés et les contrats d'avenir, ainsi que 42 k€ au titre de conventions diverses et 20 k€ pour la facturation des frais généraux liés aux recettes fléchées.
- Les autres financements publics proviennent majoritairement de la contribution des agences de l'eau (hors Écophyto) à hauteur de 341,9 M€ (68 % des recettes totales).
- Les recettes propres globalisées, principalement constituées des produits de l'examen et de la délivrance du permis de chasser, sont supérieurs aux prévisions et s'élèvent à 3,8 M€, en baisse de 9 % par rapport à 2021. L'établissement a également reçu des recettes propres partenariales (ainsi que les frais de gestion associés) pour 27 k€, et 221 k€ ont été constatés en produits de conventions diverses, notamment au titre de mécénats.

Les recettes fléchées s'élèvent à 98,2 M€, en hausse de 30 M€ par rapport à 2021 essentiellement du fait des subventions du plan de relance, et proviennent :

- De financements de l'État fléchés de 53,3 M€, dont 38,7 M€ dans le cadre du Plan France Relance Biodiversité et 1,346 M€ au titre du plan France Relance hors crédits biodiversité. On peut noter également 1,7 M€ au titre de la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable en outre-mer suite à un amendement parlementaire adopté dans la loi de finances rectificative pour 2022, 0,491 M€ au titre du plan de résilience et 1,323 M€ pour la convention Migralion. Par ailleurs, l'établissement a encaissé 5 178 k€ au titre

de l'observatoire national de l'éolien en mer. Enfin 4,558 M€ ont été encaissés avec notamment un versement de 4 M€ reçus en fin d'année 2022 au titre de la convention OBSCAME+ ;

- Des autres financements publics fléchés pour 44,7 M€, répartis entre les 41 M€ au titre du reversement de la part de redevance pour pollutions diffuses perçue par les agences de l'eau destinée au financement du programme national « Écophyto », et les 3,3 M€ issus de recettes fléchées sur conventions diverses, inférieur au prévisionnel en raison de la non-concrétisation de deux projets et du décalage d'un certain nombre d'opérations ;
- Des autres recettes propres fléchées pour 0,653 M€, en hausse par rapport à 2021 (0,366 M€) correspondant essentiellement à des opérations de mécénat (GMF, etc.).

3. Le solde budgétaire, prévu en déficit de 27 M€ dans le BI puis 39 M€ dans le dernier BR, s'établit en définitive à 8,195 M€ en excédent pour 2022. Hors décalage lié aux mesures particulières compensées par l'État, le solde budgétaire s'établit à -13,1 M€ en exécution 2022, contre -27,0 M€ en budget initial et -8,3 M€ en exécution 2021. Le solde budgétaire positif provient principalement du décalage entre la perception en fin d'année 2022 de certaines recettes exceptionnelles, et les dépenses effectivement réalisées par l'OFB pour un total de 21,3 M€.

La trésorerie est augmentée de 13,8 M€ sur l'exercice. Cela s'explique par le solde budgétaire excédentaire de 8,2 M€, complété des encaissements non-budgétaires à hauteur de 28,3 M€ et des décaissements non-budgétaires de 14,45 M€ avec notamment des opérations pour compte de tiers pour la TVA, des reversements aux partenaires pour les LIFE Marha et Artisan et dans le cadre du projet « Analyse des risques de dégradation des habitats et proposition de mesures en Manche mer du Nord (ARPNOR) ». Cette variation de trésorerie se décompose en un prélèvement de 17,5 M€ sur la trésorerie non fléchée et un abondement de 31,4 M€ de la trésorerie fléchée, qui a vocation à être décaissée à terme. Ainsi, au 31 décembre 2022, le **niveau de trésorerie** atteint 124,63 M€ (71,58 M€ prévus), contre 110,78 M€ fin 2021.

Les restes à payer atteignent 335,1 M€ au 31 décembre 2022 €, dont 44,8 M€ sur le Plan France Relance, soit une hausse nette de 22 M€ sur l'exercice (hors plan de Relance les restes à payer augmentent de 26,3 M€). Une campagne d'apurement des engagements juridiques anciens a été réalisé en 2022 de la même manière qu'en 2021.

Les restes à payer sur les dépenses d'intervention (306,3 M€) représentent près de 91 % des restes à payer de l'établissement, traduisant l'importance de ces dépenses pluriannuelles dans le budget de l'établissement. Fin 2021, le taux de couverture des restes à payer par la trésorerie atteint 37 % (et 41 % par le fonds de roulement).

Les engagements hors bilan s'élèvent à 330,57 M€ fin 2022 contre 282,2 M€ fin 2021, soit une hausse de 17,1 % entre 2021 et 2022.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 818	2 870	2 817
– sous plafond	2 633	2 643	2 621
– hors plafond	185	227	196
<i>dont contrats aidés</i>	51	117	90
<i>dont apprentis</i>	13	15	17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	22	24	42
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	22	24	42

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le plafond d'emplois de l'OFB s'élevait en LFI 2022, hors transferts d'effectifs, à 2 638 ETPT, au même niveau qu'en LFI 2021. En prenant en compte le transfert de 5 ETPT du programme 217 au titre de la gestion des corps de l'environnement TE/ATE, le plafond d'emplois de l'établissement s'élève à 2 643 ETPT. Le plafond d'emplois

effectivement notifié s'est établi à 2 640 ETPT suite aux mouvements en gestion du responsable de programme de -3 ETPT, du fait de la mise à disposition d'agents des agences de l'eau auprès de l'OFB de 2 ETPT et du transfert temporaire d'1 ETPT de l'OFB au profit des agences de l'eau en appui à leur démarche de mutualisation inter-agences s'y ajoute.

En exécution 2022, les emplois sous plafonds se sont élevés à 2 621,45 ETPT, soit 99,3 % du plafond d'emplois. La légère sous-exécution s'explique notamment par des difficultés d'attractivité dans la fonction publique et des vacances moyennes de poste plus longues que 2021.

Le schéma d'emplois applicable à l'OFB en 2022 était nul, soit 2 592,6 ETP fin 2022.

Les emplois hors plafond s'élèvent à 196 ETPT en 2022 contre 185 ETPT en 2021. Les emplois aidés représentent 47 ETPT, contre 51 ETPT en 2021, l'établissement ayant fait le choix de pérenniser un certain nombre d'emplois administratifs au sein de services départementaux occupés depuis des années par des contrats aidés. Dès lors, certains contrats n'ont pas été reconduits, entraînant une exécution légèrement plus limitée qu'en 2021. Les apprentis représentent 17 ETPT contre 13 ETPT en 2021, le nombre de recrutements d'apprentis en 2022 a été supérieur à 2021, en cohérence avec les campagnes interministérielles visant à développer le recours à l'apprentissage. Les emplois sur conventions fléchées s'élèvent quant à eux à 89 ETPT contre 84 ETPT en 2021 du fait de la poursuite de la dynamique des projets cofinancés notamment Life. Les volontaires de services civiques ont représenté 42,5 ETPT en 2022, contre 37 ETPT en 2021, l'OFB a ainsi rémunéré 70 VSC en 2022, conforme aux objectifs. Les engagés de service civique s'élèvent à 21,5 ETPT (65 recrutements) en 2022.

On peut également noter en 2022 41,5 ETPT de mises à disposition contre 22 ETPT en 2021. Cette hausse s'explique essentiellement par la mise à disposition de 20,67 ETPT des DREAL dans le cadre transitoire du transfert des laboratoires d'hydrobiologie. On constate par ailleurs une très légère baisse de 1 ETPT hors laboratoires.

OPÉRATEUR

Parcs nationaux

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Les parcs nationaux occupent une place majeure dans la politique de l'eau et de la biodiversité, en tant que garants de la conservation et de la valorisation d'un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel et emblématique de la France. Leur mobilisation au quotidien s'inscrit au cœur des politiques prioritaires du gouvernement (lutte contre l'érosion de la biodiversité, préservation des espèces et des écosystèmes les plus fragiles, adaptation au changement climatique et protection des espaces) et contribuent aux ambitions de la France dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP).

Pour l'ensemble des parcs nationaux, l'année 2022 a été marquée par une forte mobilisation des équipes sur les opérations relatives au plan de relance, sur le volet biodiversité pour la sous-mesure « aires protégées », mais aussi sur le volet immobilier de l'État pour le parc national de Port-Cros (avec des travaux de grande envergure pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle du Hameau à Porquerolles). Les parcs nationaux des Écrins, de la Vanoise, des Pyrénées et du Mercantour ont également pu mettre en œuvre des actions dans le cadre du plan Avenir montagnes (aménagement de sentiers, requalification de portes d'entrée dans les parcs, aménagements sur les points d'information...).

Suite à la **tempête Alex** qui a touché les Alpes Maritimes en fin d'année 2020, le parc national du Mercantour a poursuivi en 2022 d'importants travaux de reconstructions des sentiers (plus d'1 M€ engagés). Le parc a bénéficié du soutien de l'État et de l'Europe (plan de relance, plan Avenir montagnes et dotation exceptionnelle du MTECT), ainsi que des collectivités. Le parc a aussi mené une action d'ampleur inédite auprès d'entreprises mécènes (gala des mécènes en mai 2022).

L'année 2022 a été significativement affectée par une **longue sécheresse et des hausses de températures qui ont nécessité un renforcement de la vigilance quant aux feux de forêts**. Le parc national de Port-Cros a mené de nombreuses actions de communication et de sensibilisation du public, dans le cadre de la Grande cause du parc national dès 2021. Pour le parc national des Calanques, pour la première fois, tous les massifs des Bouches-du-Rhône ont été interdits d'accès au public pendant 9 jours consécutifs. Au total, le massif des Calanques aura été interdit d'accès 15 jours pendant la période d'accès réglementée. Les parcs de montagne ont aussi été touchés par d'importantes **pénuries d'eau** (arrêt anticipé du gardiennage mi-juillet pour certains refuges).

En 2022, la période estivale a connu une **forte reprise de la fréquentation touristique, qui doit être conciliée avec la préservation des espaces** (parcs nationaux des Calanques et de Port-Cros). La faible connaissance du public de certains milieux naturels et des contraintes réglementaires qui s'appliquent dans un espace protégé a généré une forte mobilisation des équipes de terrain pour limiter les conflits d'usage et les atteintes aux milieux naturels.

Le 30 mars 2022, les établissements publics de parcs nationaux ont signé avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) une **nouvelle convention de rattachement pour une durée de 5 ans**. Ce rattachement se traduit par la mise en commun de services et de moyens entre les établissements publics et concerne des fonctions métiers (police, stratégie scientifique, mécénat...) mais aussi des fonctions supports (formation, paie, groupement comptable...). La convention a permis notamment le transfert du pilotage de la communication institutionnelle des parcs nationaux de l'OFB au collectif lui-même, qui se concrétise par le recrutement d'une chargée de communication inter-parcs.

Les **directeurs de parcs nationaux se sont réunis deux fois en 2022** à l'occasion de séminaires. L'action collective des parcs nationaux se concrétise également par un fonctionnement d'une dizaine de groupes de travail thématiques inter-parcs, que ce soit sur les fonctions métier, les fonctions supports ou encore le montage de projets inter-parcs comme celui sur la pollution lumineuse, soumis au financement du programme LIFE Stratégie nature.

Enfin, 2022 a été marquée par la reprise de la dynamique de la Commission scientifique des parcs nationaux, qui regroupe l'ensemble des présidents des conseils scientifiques et produit des éléments de doctrine partagés sur les grands sujets de politique biodiversité (énergies renouvelables, libre évolution, place des pollinisateurs...).

Les actions suivantes ont été réalisées par les parcs nationaux en 2022 :

Produire et diffuser des connaissances sur le patrimoine

L'acquisition de connaissances relatives aux patrimoines naturels, culturels et paysagers constitue un enjeu scientifique pour les parcs nationaux. Ils contribuent à de nombreux programmes de recherche, réalisent des inventaires de la biodiversité, référencent de nombreuses données grâce à un module créé dans GéoNature.

En 2022, les parcs nationaux ont continué à développer la démarche des Atlas de la biodiversité communale (ABC) en partenariat avec l'OFB : finalisation de la première génération d'ABC pour le parc national des Cévennes ; étude pluriannuelle de la crique Limonade initiée en 2022 par le parc amazonien de Guyane dans la continuité de l'ABC de Saül (2019-2022).

Les parcs nationaux ont mené en 2022 d'importants travaux de recherche sur la forêt et la gestion forestière face au changement climatique : parution d'un article sur l'inventaire des vieilles forêts, participation à l'Observatoire des Forêts Sentinelles, projet « connaissance et conservation de la biodiversité des forêts anciennes dans les parcs nationaux de montagne...

A l'issue de 15 ans de travail, le parc national du Mercantour et ses partenaires ont publié les résultats de l'inventaire général de la biodiversité du parc, présentant ainsi l'analyse des 250 000 données acquises lors de ce travail scientifique ambitieux (recensement de plus de 13 000 espèces sur le massif). Il s'agit du premier Inventaire général de la biodiversité mis en œuvre en Europe, et l'un des plus conséquents. Par ailleurs, le parc national du Mercantour a signé en 2022 une convention avec les associations Infoclimat et la Maison de la Météo et du Climat des Alpes du Sud (MMCA). Dans une optique de suivi de l'évolution du climat en haute altitude sur le long terme, deux stations météo ont été installées récemment sur le territoire du parc, afin d'acquérir des données météo.

Le parc national de Forêts a déployé en 2022 un large réseau de 28 pièges photographiques permettant d'étudier la faune sauvage et réaliser une veille sur la présence des grands prédateurs sur le territoire. Pour cette étude, le parc a bénéficié de l'appui du réseau national loup-lynx de l'OFB et mobilise les personnels mobilisés de l'ONF.

Protéger et restaurer les patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels

Les parcs nationaux contribuent à la réintroduction d'espèces emblématiques : bouquetin des Alpes et bouquetin ibérique dans les parcs des Écrins, Mercantour et Pyrénées, gypaète barbu dans les Cévennes. Dans ce cadre, de nombreux protocoles scientifiques sont mis en œuvre : capture-marquage-recapture par analyses génétiques et lectures de boucles auriculaires, suivi GPS, modèle de niche, indicateurs de changement écologique... De plus, plusieurs parcs sont impliqués dans des projets LIFE consacrés à différentes espèces et écosystèmes (gypaètes barbues, oiseaux marins, pétrel, forêt sèche...) et dans l'exécution des plans nationaux d'actions (loup, chiroptères...).

Les parcs nationaux des Écrins, de la Vanoise, des Pyrénées et du Mercantour ont mis en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques afin de préserver les espèces et les milieux, et adapter la gestion agro-pastorale pour concilier biodiversité et production.

Confronté à un niveau de pression élevé sur son territoire, le parc national des Calanques met en place depuis 10 ans 7 zones de non-prélèvement (ZNP), mesure phare de son action pour restaurer la biodiversité marine et redynamiser la ressource halieutique. L'année 2022 a été consacrée au comptage visuel des peuplements de poissons, ces opérations ont permis de couvrir les 36 stations d'études à l'automne 2022. Le parc national des Calanques a également clôturé en 2022 deux projets : le projet européen Interreg Med MPA Engage sur l'étude et l'adaptation au changement climatique dans les aires marines protégées de Méditerranée, ainsi que le projet LIFE Habitats Calanques, permettant de mener collectivement des actions de restauration écologique des habitats littoraux sur plus de 90 hectares.

Le parc national de Forêts a créé en 2022 la réserve intégrale d'Arc-Chateauvillain (prévue à la charte du parc national), située dans le cœur du parc, elle représente une superficie de 3087 hectares. Gérée par le parc national, elle permet une protection renforcée de la faune et de la flore, grâce à une réglementation spécifique. Une zone de quiétude du cerf a été instaurée dans la réserve intégrale. Ces dispositions doivent permettre à la réserve intégrale de devenir un espace où les pressions anthropiques sont quasi nulles pour optimiser la préservation de la biodiversité.

Plusieurs actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales ont été menées en 2022 (figuier de barbarie, agave d'Amérique, griffes de sorcière au parc des Calanques, chats et chiens à la Réunion, griffes de sorcière et rats noirs sur l'île de Bagaud à Port-Cros). Le parc national de la Réunion a mis en œuvre deux projets financés dans le cadre du FEDER, lui permettant d'obtenir des résultats notables sur les EEE.

Les parcs nationaux contribuent également à la lutte contre la pollution lumineuse. Par exemple, le parc national des Cévennes a mené un important travail de sensibilisation auprès des communes adhérentes à la charte du parc dès 2013. Grâce à son action, 7 500 lanternes ont pu être rénovées pour diminuer la pollution lumineuse et cela a contribué à l'obtention du label « Réserve internationale de ciel étoilé » en 2018. Ce statut vient reconnaître la qualité exceptionnelle du ciel suite à une mobilisation d'acteurs multiples : équipes du parc national, élus, habitants, partenaires institutionnels et syndicats d'éclairage de la Lozère et du Gard.

Afin de protéger leur patrimoine exceptionnel, les parcs nationaux assurent des missions de surveillance du territoire et de police de l'environnement. Dans ce cadre, les inspecteurs de l'environnement mènent des actions de police, consacrées à l'application du code de l'environnement (réglementation en cœur de parc, braconnage, pollution...) en concertation avec l'OFB et l'ONF. Ces actions donnent souvent lieu à des avertissements, voire à des amendes ou des procès-verbaux et plus rarement à des transactions pénales. En tant qu'autorités administratives compétentes, les parcs délivrent tous les ans des autorisations dérogatoires aux usagers en matière de circulation des véhicules motorisés, de prélèvement d'espèces, de travaux, de survols, de prises de vue et de manifestations publiques. Par exemple en 2022 : plus de 1000 décisions individuelles d'application de la réglementation en cœur pour le parc national du Mercantour ; 340 tournées de surveillance assurées par les inspecteurs de l'environnement et 33

opérations interservices organisées avec les services de polices du territoire, ainsi que 358 infractions ont été relevées pour le parc national des Calanques.

Pour le parc amazonien de Guyane, la lutte contre l'orpaillage illégal est restée en 2022 une activité hautement prioritaire compte-tenu de ses impacts sur le patrimoine naturel et sur la qualité de vie des habitants. L'attribution de moyens financiers exceptionnels dans le cadre de la déclinaison de la SNAP a permis de conduire des opérations hélicoptérées ciblées sur des secteurs prioritaires. Plus de 16 missions hélicoptérées de 2 jours ont pu être menées en 2022, ces actions permettant une baisse exceptionnelle du nombre de sites illégaux (de 159 en 2020 à moins de 100 en août 2022).

Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable

En 2022, les parcs nationaux ont poursuivi leur contribution aux politiques de planification, d'aménagement des territoires et de développement durable local, ainsi que leur travail avec les acteurs du tourisme pour développer une offre de tourisme durable. Les parcs nationaux ont continué d'enrichir le catalogue de la marque « *Esprit Parc national* », avec au total plus de 500 bénéficiaires et 900 produits, répondant à un cahier des charges soucieux de valoriser les pratiques durables. En 2022, le groupe de travail Marque a rédigé et validé la deuxième stratégie de déploiement 2022-2026 de la marque Esprit parc national, dans le but de consolider la marque comme outil collectif des parcs nationaux.

Le parc national des Écrins a par exemple mis en place un accompagnement des acteurs de la filière agricole par le biais du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) avec les alpages du territoire des Hautes Alpes (préservation d'espèces et de milieux sensibles, prise en compte de milieux pastoraux exigeants une gestion particulière : zones en cours d'embroussalement, anciens prés...).

Le parc amazonien de Guyane a initié un projet portant sur l'économie circulaire à Maripasoula avec le soutien de l'ADEME : diagnostic et recommandations sur les pratiques liées à la gestion des déchets notamment dans la filière alimentaire, expérimentations sur les différentes mailles de la filière, sensibilisation. Un poste sur contrat de projet a été ouvert dans ce cadre.

Le parc national des Calanques a inauguré en mai 2022 les travaux de restauration du Cap Canaille réalisés par des salariés en insertion. Monté dans le cadre d'une convention signée avec l'association Les Jardins de l'Espérance, ce chantier a permis à plus de 8 personnes en difficulté et éloignée de l'emploi de bénéficier d'une expérience professionnelle dans la gestion et l'entretien des espaces naturels.

Le parc national de Forêts a accueilli en avril 2022 à Leugley un premier séminaire des start-ups de la Greentech, sur la thématique « *parc national de Forêts : territoires de bio-inspiration* ». L'objectif est de faire connaître le potentiel du parc auprès de ce public de jeunes entreprises innovantes et de s'inscrire dans une dynamique de réseau afin d'engendrer des installations sur le territoire.

Plus généralement, les parcs nationaux ont pu mener des actions suivantes : propositions concrètes en faveur de l'agroécologie pour la politique agricole commune, contribution aux actions « prairies permanentes » du Life Stratégique Nature, étude de faisabilité d'un label « territoire accueillant pour les pollinisateurs » ...

Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Les parcs nationaux développent et entretiennent un réseau d'équipements de qualité pour accueillir les visiteurs : sentiers et pistes, signalétiques et balisages, refuges et maisons de parc. Face à l'augmentation de la fréquentation touristique, les parcs nationaux ont renforcé l'information et la communication à destination du public sur les sites les plus prisés. Le parc national du Mercantour a par exemple mis en place un important dispositif d'animations estivales afin de sensibiliser les visiteurs (1 500 jeunes ont bénéficié d'animations ponctuelles du parc et 600 élèves ont suivi un projet pédagogique de plusieurs jours, dans le cadre du dispositif Bio'adapt).

Pour accueillir le public lors de la saison estivale, le parc national de Port-Cros a mis en place des éco-guides-médiateurs. Les parcs de montagne, relativement moins touchés par l'hyper-fréquentation, engagent des actions pour une meilleure adaptation de l'offre touristique respectant les enjeux de protection : préservation de la tranquillité de la faune en hiver, adaptation du modèle touristique « ski hivernal » au changement climatique...

Avec plus de 3 millions de visiteurs par an, le parc national des Calanques est très exposé, depuis sa création, au phénomène d'hyper-fréquentation. En 2022, le parc a expérimenté le contingentement de la calanque de Sugiton durant la période estivale afin de lutter contre l'érosion forte et rapide des lieux due à la fréquentation touristique. Cette action a connu un relais médiatique important, plaçant la question de la fréquentation des espaces protégés dans le débat public national (3500 visiteurs par jours contre 400 places ouvertes chaque jour avec le contingentement). Le parc a également déployé un dispositif de 55 saisonniers, dont 29 éco-gardes pour orienter, informer et sensibiliser les visiteurs.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) auprès du public scolaire constitue également une des missions primordiales des parcs nationaux, afin de sensibiliser les scolaires à la richesse de leur patrimoine et les rendre acteurs de la protection et de la valorisation de celui-ci. Des dispositifs d'aires éducatives terrestres ont ainsi été déployés dans plusieurs parcs, pour engager les élèves dans une démarche participative et éco-citoyenne à travers l'exploration et la gestion d'un espace naturel ou semi-naturel mis à leur disposition.

Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

L'accompagnement des communes demeure une priorité pour les parcs nationaux. Il se matérialise par des conventions d'application, dont un certain nombre d'entre elles ont été renouvelées en 2022, mais également par le financement de plusieurs projets sur les crédits du plan de relance.

Les conventions d'application conclues avec les communes adhérentes permettent de décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte et le partenariat développé entre les parcs nationaux et les collectivités locales. Ces conventions encouragent la réalisation de projets contribuant au développement durable : valorisation d'une agriculture viable et modernisation des équipements pastoraux, préservation et valorisation des patrimoines de la commune, accueil et sensibilisation du public dans des espaces d'exception en cœur de parcs, tourisme durable, valorisation des ressources forestières, promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

A titre d'illustration, le parc national de la Vanoise a initié la dynamique « bien vivre ensemble en Vanoise » avec les communes adhérentes du parc, autour d'un ensemble d'orientations portant sur le tourisme, les ports du parc, la communication et la connaissance.

Le parc national du Mercantour a engagé depuis 2019, grâce aux crédits du plan Loup, des médiateurs pastoraux répartis dans les différentes vallées du Mercantour. Ils informent et sensibilisent les randonneurs à la présence des chiens de protection et aux bons gestes à adopter. Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, le Parc s'est porté opérateur pour un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) permettant la contractualisation pour 5 ans de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

D'autres actions permettant de contribuer aux politiques de développement durable peuvent être mentionnées : aide des communes à la réduction de la pollution lumineuse, projets de chaudière biomasse, maison à énergie positive, mise en défens de zones humides, formations des parcs à destination des professionnels du tourisme pour promouvoir un tourisme durable.

Implication des parcs nationaux dans le plan de relance

En 2022, les opérations relatives au plan de relance ont constitué un axe de travail prioritaire pour les parcs nationaux, avec au total plus d'une centaine de projets menés, dont certains ont été finalisés fin 2022.

Les projets sont d'une grande diversité :

- De nombreux travaux visant à améliorer l'accueil du public : réhabilitation de refuges (parc national des Pyrénées), rénovation de maisons de parcs (à Maripasoula et Papaïchton pour le parc amazonien de Guyane),

aménagement de sentiers (dans le cadre de la gestion de l'hyperfréquentation pour le parc national des Calanques), travaux de muséographie et scénographie (espace muséographique et sentier d'interprétation pour le parc national de la Guadeloupe), aménagements de portes de cœur et des entrées dans les parcs (parc national de Forêts, parc national de la Vanoise).

- Projets de restauration écologique et protection de la biodiversité, par exemple la restauration des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique pour le parc national de Port-Cros.
- Création d'un espace autour d'un projet éducatif valorisant la participation citoyenne et la biodiversité (future antenne ouest du parc national de la Réunion à TroisBassins).
- Travaux sur des cabanes pastorales pour l'amélioration du gardiennage des troupeaux au parc national des Écrins.
- Rénovation des points lumineux dans le cadre du label RICE pour le parc national des Cévennes.
- Appels à projet de transition énergétique du transport maritime touristiques pour le parc national des Calanques, appel à projets pollinisateurs pour l'implantation de haies mellifères pour le parc national des Cévennes.
- Maisonobservatoire pour les étoiles à Barcelonnette pour le parc national du Mercantour.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	15 694	5 304			8 636	12 896
Subventions pour charges de service public	407	98				
Dotations en fonds propres	6 559	2 299				4 260
Transferts	8 728	2 906			8 636	8 636
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		5			20	
Transferts		5			20	
P175 – Patrimoines	305	183			139	59
Transferts	305	183			139	59
P205 – Affaires maritimes					700	
Transferts					700	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	7 380	6 268	5 194	5 190	6 352	6 266
Subventions pour charges de service public		14				
Dotations en fonds propres	3 675	3 310	4 494	4 490	3 826	3 509
Transferts	3 705	2 944	700	700	2 526	2 756
P123 – Conditions de vie outre-mer	23	5			34	28
Transferts	23	5			34	28
P102 – Accès et retour à l'emploi		24				
Transferts		24				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	139	205			697	163
Transferts	139	205			697	163
P364 – Cohésion	860				482	229
Transferts	860				482	229
P349 – Transformation publique	128	128				
Transferts	128	128				
Total	24 529	12 121	5 194	5 190	17 060	19 641

Les 11 parcs nationaux ont bénéficié en 2022 de 21,067 M€ de financements de l'État (hors prestations).

Parmi ces crédits, ce sont notamment les crédits du **programme 362 « Écologie » du plan de relance**, alloués par le MTECT à hauteur de 13,76 M€ concernant :

- le volet biodiversité pour les aires protégées (à hauteur de 9,5 M€ en CP) ;
- le volet rénovation énergétique des bâtiments publics au PNPC à hauteur de 4,26 M€ en CP pour la restauration thermique du hameau de Porquerolles.

Le **programme 113** a par ailleurs alloué 6,793 M€ de CP en 2022 aux 11 parcs nationaux, dont 4,048 M€ de dotations de fonds propres et 2,745 M€ de transferts, dont l'objet des principales subventions sont présentés ci-dessous :

- actions menées dans le cadre du PNA plan loup et activités d'élevage (0,355 M€) et d'autres PNA (notamment rédaction d'un PNA parois et pieds de parois calcaires liguro-provençales) pour 0,05 M€ ;
- financements dans la cadre des actions d'acquisition et de valorisation de la connaissance (0,34 M) avec notamment le suivi du programme national de cartographie des habitats naturels (CARHAB), la connaissance et la conservation des habitats naturels en Occitanie, une étude sur les coléoptères et les lézards de bonnal, l'animation du PRA Lagunes temporaires méditerranéennes ou de la plateforme SILENE en PACA, l'animation du pôle Flore-Fonge-Habitat et la co-administration de la plateforme technique du SINP en Occitanie, le secrétariat scientifique et technique de l'inventaire continu des ZNIEFF en Occitanie ;
- financements dans le cadre du FEAMP pour l'installation de mouillages dans l'espace maritime du parc national de Guadeloupe et la contribution au projet européen LIFE+ Forêt sèche (0,274 M€) ;
- trois subventions pour le cofinancement d'actions à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans des RNN situées au sein du territoire de trois parcs nationaux (0,18 M€) ;
- subventions pour l'animation des sites Natura 2000 (0,159 M€) ;
- subventions diverses (0,13 M€) ont également été versées dans le cadre de travaux de restauration écologique du site de Nogent sur la commune de Sainte-Rose, pour le suivi de la population de bouquetin ibérique réintroduite dans le parc national des Pyrénées ainsi que pour la réalisation d'un plan paysage ;
- animation et la recherche du sanctuaire Pélagos (0,09 M€) ;
- subventions dans le cadre de l'animation du plan de lutte contre les EVEC (exemple Herbe à alligator) pour 0,03 M€.

Il est également à noter la subvention annuelle de fonctionnement de 0,5 M€ et les 0,466 M€ d'agrément allouées au Conservatoire botanique national (CBN) de Porquerolles

Des crédits d'autres programmes de l'État ont également été versés pour 0,514 M€ en CP aux parcs nationaux en 2022 :

- 0,229 M€ du **programme 364** au titre du dispositif du Plan avenir Montagne, pour le massif d'Authion et la requalification de sentiers, notamment ceux du Val d'Azun, Cauterets, et Aure ;
- 0,165 M€ du **programme 112** au titre du FNADT concernant des subventions pour le POIA Birdski à la Vanoise, le projet Grand Tour des Écrins 2, la création d'un espace scénographique de découverte de la biodiversité à la Maison de la vallée du Champsaur, pour les gravures rupestres du Mont Bégo, pour le projet POIA Espèces Arctico-Alpines, pour le programme d'actions pour la valorisation patrimoniale du sentier Fah'Âme (contrepartie nationale), une subvention FEADER Agribio pour la mise en place de journées de démonstration favorables à l'agriculture biologique ou encore la subvention du projet Projet Alimentaire Territorial de Mafate (PAT) « Planté pou manzé » ;
- 0,092 M€ du **programme 175**, notamment au titre de subventions pour la réalisation d'un parcours d'œuvres d'art dans le cœur du Parc national de forêts (La Belle Balade), l'étude de diagnostic sur l'ensemble des parties visibles des ouvrages extérieurs du domaine de Charance siège du PNE, une opération de conservation des gravures rupestres de la vallée des Merveilles et de la région du Mont Bégo, ainsi que la restauration du Corps de garde du Fort du Moulin ;
- 0,03 M€ du **programme 123** au titre des contreparties nationales dans le cadre de la mobilisation de fonds FEDER ÉcoDOM-3E à La Réunion concernant l'état des connaissances sur les données existantes et sur les méthodes de lutte contre les EEE et le programme opérationnel FEDER île de La Réunion 2014-2020, ainsi que la lutte contre les EEE animales.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	56 773	55 742	Subventions de l'État	4 601	8 659
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	10 299	9 604	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention(transfert)	4 601	8 659
Fonctionnement autre que les charges de personnel	33 026	37 562	Fiscalité affectée	795	948
Intervention (le cas échéant)	3 380	1 982	Autres subventions	79 259	74 422
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 959	12 034	Revenus d'activité et autres produits	3 701	7 325
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	6 709	12 034	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	480	3 070
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	251		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	507	878
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 020	
Total des charges	93 179	95 286	Total des produits	88 356	91 354
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 823	3 932
Total : équilibre du CR	93 179	95 286	Total : équilibre du CR	93 179	95 286

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	129	4 154
Investissements	15 749	12 587	Financement de l'actif par l'État	10 352	11 919
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3 063	793
			Autres ressources	509	894
Remboursement des dettes financières		3	Augmentation des dettes financières		4
Total des emplois	15 749	12 590	Total des ressources	14 054	17 764
Augmentation du fonds de roulement		5 174	Diminution du fonds de roulement	1 696	

* Voté

Du point de vue comptable on observe un résultat négatif (-3,93 M€), contre un résultat positif (0,569 M€) en 2021, ainsi qu'une capacité d'autofinancement (4,15 M€) en légère baisse par rapport à 2021 (5,19 M€). Il est toutefois à noter que la mise en place opérationnelle du nouveau logiciel dédié à l'inventaire ne s'est faite qu'en toute fin d'exercice 2022, et que ce retard n'a pas permis aux équipes de l'Agence comptable de comptabiliser les reprises de financement rattachées à un actif. Cet événement aurait permis de diminuer le déficit du résultat patrimonial.

Le niveau du fonds de roulement des parcs nationaux augmente ainsi de 20 % entre 2021 et 2022 (+5,4 M€) pour s'élever à 32,14 M€ contre 26,77 M€ en 2021. Cette hausse s'explique notamment par des encaissements supérieurs aux décaissements pour les projets cofinancés, essentiellement liées aux projets du plan de relance (volets biodiversité et rénovation énergétique), ainsi que par des décalages dans la réalisation de plusieurs projets. Cependant sont déjà fléchés sur le fonds de roulement des décaissements relatifs aux restes à payer.

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
25 683	24 112	31 038

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	58 872	58 872	58 679	58 679
Fonctionnement	22 240	24 217	24 254	21 144
Intervention	2 927	3 335	2 537	2 125
Investissement	13 211	15 896	14 287	12 901
Total des dépenses AE (A) CP (B)	97 251	102 320	99 757	94 850
dont contributions employeur au CAS pensions	10 299	10 299	9 603	9 603

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	73 344	74 712
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	966	966
Fiscalité affectée	795	952
Autres financements publics	69 700	69 723
Recettes propres	1 883	3 071
Recettes fléchées	27 873	25 993
Financements de l'État fléchés	18 453	20 230
Autres financements publics fléchés	8 340	4 540
Recettes propres fléchées	1 081	1 224
Total des recettes (C)	101 218	100 705
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	5 855
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 102	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	8 225	2 860	2 885	1 809	2 077	1 528	2 533	14 422	15 719
	7 487	2 258	1 799	1 172	1 164	817	2 044	11 734	12 495
Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	12 825	4 608	5 167	306	419	3 691	4 676	21 430	23 087
	13 334	6 327	5 027	781	440	7 012	5 031	27 455	23 831

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Gérer l'établissement public	16 894 13 644	8 968 9 113	10 195 9 110	27 2	67 3	4 982 5 113	6 046 4 095	30 871 27 871	33 202 26 851	
Piloter la politique du Parc national	2 955 2 879	368 306	432 238	70 21	60 15	50 116	62 16	3 444 3 322	3 509 3 148	
Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	8 346 8 718	2 046 2 163	2 299 1 922	102 144	118 97	72 163	59 146	10 566 11 189	10 822 10 883	
Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	9 627 12 616	3 390 4 087	3 239 3 050	612 417	594 407	2 888 1 066	2 520 1 570	16 518 18 187	15 981 17 643	
Total	58 872 58 679	22 240 24 254	24 217 21 144	2 927 2 537	3 335 2 125	13 211 14 287	15 896 12 901	97 251 99 757	102 320 94 850	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 102	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	40
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	440	1 288
Autres décaissements non budgétaires	0	1 013
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 542	2 341
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 355
Abondement de la trésorerie fléchée	0	5 629
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 542	7 696

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 855
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	41
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	408	876
Autres encaissements non budgétaires	0	924
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	408	7 696
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 134	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 134	274
Total des financements	1 542	7 696

* Voté

L'exercice 2022 a été marqué par un niveau de réalisation de plus de 100 % des prévisions de dépenses du BI en AE, 93 % des prévisions de dépense en CP, et 99 % des prévisions de recettes. Cette exécution témoigne de l'impact du plan de relance sur les décaissements, avec des aléas liés aux travaux, ainsi que d'un très bon niveau d'encaissement.

1. Les dépenses des Parcs nationaux s'élèvent en 2022 à 99,76 M€ en AE et à 94,85 M€ en CP (dont 21 % de dépenses liées à des opérations sur recettes fléchées). En 2021, celles-ci s'élevaient à 96 M€ en AE et à 85,58 M€ en CP, soit une hausse de % en AE et de % en CP entre 2021 et 2022.

Hors plan de relance, ces dépenses s'élèvent à 86,6 M€ en AE et à 84,42 81,6 M€ en CP, en hausse de 5 % en AE et de 3 % en CP). Les dépenses consacrées aux fonctions opérationnelles des parcs nationaux s'élèvent à 72 % du total des dépenses (65 % hors dépenses de personnel), les dépenses support représentant 28 % des dépenses.

Les dépenses de personnel des parcs nationaux s'élèvent à 58,68 M€ en 2022 contre 56,67 M€ en 2021 (AE=CP). Cela représente une hausse de 3,5 % entre 2021 et 2022, qui s'explique notamment par la mise en œuvre de la part variable pour les contractuels quasi-statut et CIA, le passage au RIFSEEP des corps techniques, la révision des grilles du quasi-statut ou encore aux indemnités à la suite de ruptures conventionnelles. Ces dépenses représentent 62 % des dépenses en CP des parcs nationaux, en légère baisse par rapport à 2021 (66 %) avec cependant une proportion qui varie entre 43 % et 73 % du total des CP.

- Concernant les emplois sous plafond, les ETPT augmentent de 2 % et la masse salariale de 4 % entre 2021 et 2022 (54,7 M€ contre 52,4 M€ soit +2,3 M€), représentant 93 % des dépenses de personnel. La rémunération moyenne par ETPT sous plafond s'élève ainsi à 65 251 € en 2022 contre 63 813 € en 2021. Les contributions au CAS pensions (9,6 M€) augmentent légèrement de 1 % entre 2021 et 2022 compte tenu de la diminution du nombre de fonctionnaires.
- Les dépenses de personnel hors plafond, représentant 3 % des dépenses de personnel, sont en baisse de 4 % par rapport à 2021 (1,9 M€ en 2022 contre 2 M€ en 2021). On observe notamment une baisse de 5 % de la masse salariale des emplois sur projets cofinancés, en cohérence avec la baisse des ETPT, ainsi qu'une diminution de la masse salariale des volontaires de service civique.
- Concernant les autres dépenses de personnel, en baisse globalement de 12 % par rapport à 2021, on peut noter la baisse des allocations de retour à l'emploi car moins de dossiers ont été présentés, la fin du paiement de deux indemnités volontaires de départ et une rupture conventionnelle, malgré une subvention nouvelle à l'association du personnel du Parc de Forêts.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24,25 M€ en AE et à 21,14 M€ en CP en 2022, contre 20,56 M€ en AE et à 18,78 M€ en CP en 2021, soit une hausse de 18 % en AE et de 12,6 % en CP. On peut ainsi noter une forte accélération des engagements et des paiements des opérations en 2022. Hors plan de relance, ces dépenses s'élèvent à 20,25 M€ en AE et à 18,7 M€ en CP, soit une hausse respectivement de 11 % et 7 % par rapport à 2021. Ces dépenses représentent 22 % environ des dépenses en CP des parcs nationaux, niveau identique à 2021.

- Cette hausse s'explique essentiellement pour les fonctions supports (+1 % en AE et +10 % en CP) par une hausse du prix de l'énergie. Par ailleurs concernant les véhicules, les dépenses repartent à la hausse (+31 % en CP) notamment en raison de la hausse des prix du carburant ainsi que des réparations d'envergure du parc marin. Pour les frais de missions, la hausse s'élève à 40 % en AE et à 36 % en CP, du fait de la fin des périodes de restriction sanitaire, ainsi que de l'augmentation des effectifs pour le 11^e parc. Les dépenses liées à l'informatique et à la téléphonie sont en hausse de 11 % en AE et de 28 % en CP du fait d'une augmentation de la maintenance, d'achat de matériel d'informatique et de téléphonie avec le télétravail, et de fait des communications, outre les reports de charges de 2021 sur 2022.
- Cette augmentation résulte aussi de la structuration de l'équipe et de la montée en puissance du 11^e parc national, du programme de réalisation des sentiers en 2022 dans le cadre de la reconstruction Post-Alex qui a comme en 2021 représenté un effort colossal correspondant à plus de 10 fois le rythme moyen annuel de travaux normal sur les sentiers. On peut également noter pour un parc l'impact du report des charges de l'année précédente suite aux difficultés contextuelles de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire et aux mouvements sociaux qui ont paralysés l'archipel de Guadeloupe durant plusieurs semaines en 2021. Par ailleurs de nouveaux projets ont été lancés en 2022 par les établissements expliquant également ces hausses.

La forte hausse de 60 % des restes à payer de fonctionnement entre 2021 et 2022 (40 % des restes à payer totaux fin 2022) s'explique principalement par le report de paiements pour les opérations liées au plan de relance, ainsi que par les paiements à venir dans le cadre de marchés ou de conventions partenariales pluriannuelles. Cette hausse s'explique également par s'explique notamment par de nouveaux engagements pluriannuels du 11^e parc national (locations immobilières, location longue durée de véhicules) ainsi que par le loyer global de la maison du Mont Lozère engagé en 2021, auxquels s'ajoutent notamment des dépenses d'entretien et de fonctionnement des bâtiments

Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2022 à 2,5 M€ en AE (dont 0,45 M€ pour le plan de relance) et à 2,13 M€ en CP (dont 0,38 M€ pour le plan de relance) contre 2,88 M€ en AE et 1,55 M€ en CP en 2021, soit une baisse de 13 % en AE et une hausse de 37 % en CP, qui s'explique notamment par le plan de relance. Ces dépenses représentent 2 % des CP des parcs nationaux, stable par rapport à 2021.

- Hors plan de relance, la forte hausse des AE (+22 %) et des CP (+15 %) s'explique par le renouvellement de conventions ainsi que par la montée en puissance du 11^e parc, une hausse des demandes de subventions parfois en fin d'année, et l'apurement des restes à payer plus important qu'en 2021.
- Les évolutions en CP sont dues à l'exécution des opérations financées par les parcs et ne répondent pas à un rythme d'exécution propre aux parcs.

Les restes à payer d'intervention augmentent de 42 % entre 2021 et 2022 (12 % des restes à payer totaux) en raison notamment de l'engagement en cours d'année de projets financés au titre du plan de relance et de conventions relatives à des appels à projets, et pour lesquels aucun versement de crédits n'a été effectué. En parallèle, proportionnellement les communes sont également moins venues justifier le paiement des remboursements. Certaines opérations ont fait l'objet d'avenants temporels et feront constater un report de paiement en 2023.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14,3 M€ en AE et à 12,9 M€ en CP contre 15,89 M€ en AE et 8,58 M€ en CP en 2021, soit une baisse de 10 % en AE et une hausse de 50 % en CP, qui s'explique notamment par le plan de relance. Ces dépenses, dont 89 % des CP correspondent à des dépenses fléchées sur projets cofinancés, représentent 14 % des CP des parcs nationaux, en légère hausse par rapport à 2021 (10 %). On peut ainsi noter une forte accélération des paiements des opérations en 2022. Hors plan de relance, cette enveloppe diminue de 3 % en AE et de 14 % en CP.

- Les dépenses supports augmentent de 2 % en AE et de 16 % en CP par rapport à 2021, mais ont diminué de 56 % en AE et de 27 % en CP pour les dépenses informatiques du fait d'investissements substantiels en 2021 et de 43 % en AE et de 18 % en CP pour les matériels de transport (achat de véhicules plus légers) ;
- Concernant les dépenses d'investissement hors fonctions supports et hors plan de relance, la baisse entre 2021 et 2022 s'explique notamment par la fin des travaux en 2022 sur plusieurs opérations après des travaux menés essentiellement en 2021 (par exemple sur les forts du Pradeau et du Moulin) ainsi que par le retard pris dans l'avancement de certaines opérations.

Les restes à payer d'investissement augmentent de 12 % entre 2021 et 2022 (47 % des restes à payer totaux). L'augmentation des restes à payer est principalement due aux actions et opérations de travaux dans le cadre du financement Plan de relance et à l'engagement des lots du marché « Travaux de réhabilitation de la Villa Michel Simon et dont les avances forfaitaires ont été payées sur 2022 ou encore des travaux sur les maisons de parcs en Guyane, et de reports d'opérations en 2023.

2. Les recettes encaissées par les parcs nationaux s'élèvent à 100,7 M€ en 2022, contre 91,1 M€ en 2021, soit une augmentation globale de 10,5 % entre 2021 et 2022. Hors plan de relance, celles-ci s'élèvent à 86,7 M€, soit une stabilité globale par rapport à 2021 (85,65 M€).

- Les **recettes globalisées**, qui s'élèvent à 74,7 M€ en 2022 (72,33 M€ en 2021), augmentent de 3 %, représentant 74 % des recettes en 2022 (79 % en 2021) :
- La **contribution de fonctionnement**, versée par l'OFB, augmente de 2,2 M€ par rapport à 2021 à 69,7 M€. Ces recettes représentent 69 % du total des recettes des parcs nationaux ;
- **Les autres financements de l'État** correspondent en 2022 aux subventions de fonctionnement destinées au Conservatoire botanique national (CBN) Méditerranée, rattaché au Parc national de Port-Cros (ainsi qu'au titre de son agrément en tant que CBN). Ces financements s'élèvent en 2022 à 0,966 M€ (1 % des recettes) ;
- **Les autres financements publics** correspondent aux subventions concernant les contrats aidés et les services civiques (0,02 M€) ;
- Les recettes liées à la **fiscalité affectée** (taxe sur les transports de passagers maritimes à destination des espaces naturels protégés ou « taxe Barnier ») connaissent une hausse de 22 % par rapport à 2021 à

0,952 M€ contre 0,78 M€ en 2021 (1 % des recettes), du fait d'une exécution revenue au niveau d'avant crise sanitaire de la COVID19, et dépassant les montants 2019.

- Les **recettes propres**, qui s'élèvent à 3,07 M€ en 2022 contre 3,08 M€ en 2021, soit une quasi-stabilité, et représentent 3 % des recettes totales. Cette évolution s'explique par le report en 2023 de la vente de biens immobiliers, malgré la cession de la Maison Moisand aux Écrins, et par la perception du protocole d'accord transactionnel avec le domaine viticole Perzinsky (0,3 M€) en 2021, ainsi que par la légère baisse des régies de recettes dans certains parcs.

Les **recettes fléchées** s'élèvent à 26 M€ en 2022 contre 18,8 M€ en 2021, soit une hausse de 38 % entre 2021 et 2022, représentant 26 % des recettes des Parcs (21 % en 2021). Leur part importante au sein des recettes illustre la stratégie des Parcs de diversification des financements, ainsi que l'impact des encaissements des recettes liées au plan de relance et aux subventions de fin d'année du MTECT. Hors plan de relance, ces recettes s'élèvent à 12 M€, contre 13,3 M€ en 2021, en baisse de 10 %.

- Les **financements de l'État fléchés** (20,2 M€ en 2022 contre 11,9 M€ en 2021) augmentent de 70 % entre 2021 et 2022 et représentent 78 % des recettes fléchées (et 20 % des recettes totales). Hors plan de relance, ces financements représentent 6,47 M€, soit une stabilité globale par rapport à 2021. Le programme 113 a également versé des dotations en fonds propres importantes (+0.34 M€ par rapport à 2021) afin d'appuyer notamment les opérations liées à l'immobilier et au renouvellement des matériels de transport des parcs nationaux. Pour les autres financements, ceux-ci ont permis de cofinancer de nombreuses opérations fléchées, avec des subventions en augmentation afin de solder diverses conventions notamment. Il est à noter en 2022 le versement de subventions relatives au Plan Avenir Montagne, autre volet du plan de relance, pour notamment le financement des travaux sur des sentiers de deux parcs nationaux.
- Les **financements publics fléchés** (4,5 M€ contre 4,85 M€ en 2021) diminuent de 7 % entre 2021 et 2022 et représentent 17 % des recettes fléchées en 2022. Le rythme d'encaissement suit notamment l'état d'avancement des opérations, dont certaines n'ont pu être finalisées à temps pour recevoir les financements en 2022. Les soldes attendues d'opérations terminées n'ont pas non plus été encaissés.
- Les **recettes propres fléchées** s'élèvent à 1,2 M€ en 2022 (2 M€ en 2021), et représentent 5 % des recettes fléchées en 2022. Ces recettes sont issues de mécénats divers (notamment de la GMF et de la fondation Albert II), ainsi que de conventions de partenariat (avec EDF et Total pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement notamment) et de dons (notamment dans le cadre de la reconstruction post-Alex ou bouquetins dans les Pyrénées). Le rythme d'encaissement suit notamment l'état d'avancement des opérations, dont certaines n'ont pu être finalisées à temps pour recevoir les financements en 2022.

3. Le solde budgétaire des parcs nationaux en 2022 est ainsi excédentaire à hauteur de 5,86 M€.

A cet excédent budgétaire s'ajoutent les opérations non comptabilisées en comptabilité budgétaire, entraînant un abondement de la **trésorerie** de 5,35 M€, qui se décompose en un abondement de la trésorerie fléchée de 5,6 M€, et un prélèvement sur la trésorerie non fléchée de 0,27 M€. A fin 2022, le niveau de la **trésorerie** des parcs nationaux s'élève ainsi à 31,04 M€ contre 25,68 M€ en 2021, soit une augmentation de 21 % (+5,36 M€).

- La hausse de la trésorerie entre 2021 et 2022 s'explique ainsi par des encaissements du plan de relance supérieurs aux décaissements réalisés, mais qui le seront en 2023, ainsi qu'à des reports de dépenses sur des subventions fléchées.
- Concernant les encaissements et décaissements liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers (0,9 M€ en encaissements et 1,3 M€ en décaissements), outre les opérations relatives à l'encaissement et au décaissement de la TVA, ces opérations concernent des projets, notamment européens, que les Parcs nationaux doivent ensuite reverser à des partenaires en tant que chef de file sur ces projets (Lemed Ibex, POIA Birdski, Life+ Forêt sèche, ou encore les programmes « marques » du FEDER et du FNADT).

Ce niveau de trésorerie en hausse doit néanmoins être mobilisé pour couvrir le besoin de financement pour apurer les restes à payer générés chaque année, et par l'encaissement de recettes fléchées avant la réalisation complète des actions et des dépenses auxquelles ils se rapportent. Le décalage entre les décaissements nécessaires à l'avancée des projets cofinancés et l'encaissement tardif des contributions et des subventions en recettes nécessite aussi des avances et donc un minimum de trésorerie disponible.

Au total, les **restes à payer** s'élevaient à 26,23 M€ à fin 2021 contre 22,26 M€ à fin 2021, soit une hausse globale de 18 %. Les CP 2022 sur AE d'années antérieures s'élevaient à 42 % des CP en 2022. Le montant des restes à payer doit être mis en regard du niveau de trésorerie à fin 2022, leur taux de couverture par la trésorerie s'élève ainsi à 85 %, contre 87 % fin 2021. Cette hausse peut également s'expliquer de manière plus conjoncturelle par des retards de traitement des factures et des paiements en fin d'exercice du fait de difficultés de personnels à l'Agence comptable.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	883	930	894
– sous plafond	821	843	839
– hors plafond	62	87	55
<i>dont contrats aidés</i>	2	38	9
<i>dont apprentis</i>	5	9	8
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	5	4
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	3	5	4

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le plafond d'emplois des Parcs nationaux s'élevait à 843 ETPT en LFI 2022, contre 803 ETPT en LFI 2021. La hausse de 40 ETPT du plafond d'emplois entre 2021 et 2022 inclut d'une part la valorisation en ETPT du schéma d'emplois 2022 en ETP évoqué ci-dessous, à hauteur de 20 ETPT, et d'autre part d'un transfert interne à la mission EDMD permettant de pérenniser un redéploiement de 20 ETPT effectué en gestion 2021.

Le plafond d'emplois effectivement réalisé en 2022 s'est élevé à 839 ETPT. Cette sous-exécution relative du plafond d'emplois s'explique par l'absence de recrutements pour certains postes vacants dans les délais estimés, de décalages de recrutements ou de postes restés non pourvus en fin d'année. Les difficultés de recrutements concernent aussi bien des propositions de postes permanents que des CDD occasionnels et saisonniers.

Le schéma d'emplois fixé initialement en LFI 2022 était de +20 ETP, en parallèle de la hausse du plafond d'emplois demandée pour 2022, mais réalisé à +21 ETP, soit une exécution à 792 ETP fin 2022. Ce écart exceptionnel est du à plusieurs imprévus rencontrés en cours d'année (départ en congé parental, démission, temps partiel thérapeutique, licenciement, turn-over, exclusions temporaires de plusieurs mois, nouvelles demandes de temps partiel d'agents ou encore incertitudes sur le volume de masse salariale disponible en fin de gestion).

Les emplois hors plafond s'élevaient à 55 ETPT en 2022 contre 59 ETPT en 2021 (après fiabilisation des chiffres).

Les emplois fléchés sur conventions après appel à projets sont de 38 ETPT contre 40,5 ETPT en 2021, en légère baisse du fait de la mise en œuvre du plan de relance qui a concentré l'attention des établissements sur ce sujet et qui ont eu moins de temps pour rechercher d'autres projets à cofinancer et de la fin de projets cofinancés. Ces ETPT correspondent notamment à des projets européens et à des projets cofinancés par les collectivités territoriales ou d'autres opérateurs (LIFE Habitat Calanques, programme CICI-Cellule Ingénierie Commune de l'Intérieur, programme Leader, programme « Économie circulaire », NATURA 2000, POIA Espèces Artico-alpines, Life Marha, MPA Networks, coordination SEAIM, assistante technique SGH, 2 x Écodom 3E, MobBiodiv Roche Écrite, Coopération AFS, Lutte EEE action A, Lutte EEE action B, INTERPAT, PAT MAFATE 2021-2024, Géonature, Convention GIP Massif central-FEDER relative à l'initiation du projet de création d'un label de « territoire favorable aux pollinisateurs » par exemple). Les contrats aidés demeurent stables pour les parcs nationaux (2 ETPT comme en 2021), tandis que les apprentis augmentent légèrement (8 ETPT contre 5 ETPT en 2021), compte tenu des enveloppes de l'État favorisant ces recrutements. Les parcs nationaux intègrent également en 2022 7 ETPT de VSC, par exemple des médiateurs de gestion des ressources naturelles ou pour des missions d'accueil et d'information du public, contre 12 ETPT en 2021, en baisse du fait de l'utilisation d'un portage partenarial pour le recrutement des services civiques pour un parc (pour les ESC 29 ETPT contre 41 ETPT en 2021).

Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

Les autres emplois en fonction dans les parcs nationaux sont constitués en 2022 de 4 ETPT mis à disposition (communes pour la gestion d'un secteur de territoire de parc, BNOI et SGH) dont 3 non remboursés.